L'HEBDO D'INFORMATION AGRICOLE ET RURALE DE BOURGOGNE

Terres de Bourgogne

N° 1320 - VENDREDI 01 MAI 2015 2 €

www.agribourgogne.fr ISSN 1776-0224



Pacte de responsabilité

L'agriculture s'engage



Après huit mois de négociation, sept organisations du monde agricole, dont la FNSEA, et trois organisations salariales et patronales ont signé un Pacte de responsabilité destiné à favoriser et pérenniser l'emploi en agriculture. Le pacte fait partie de la quinzaine d'accords de branches signés suite au lancement par le Gouvernement du pacte de responsabilité. C'est l'un des rares accords à prendre l'engagement de créer des emplois et non de simplement les maintenir.

Page 3

DDT 21, DDT 58 et DDT 89

ATTENTION : LA DATE LIMITE DE DÉCLARATION DES AIDES BOVINES RESTE LE 15 MAI, il en est de même pour le dépôt des demandes d'attribution par la réserve et les clauses de transfert de références «vaches allaitantes»

Encarts: Catalogues Eurotyre Coignet Pneus et Montbard Pneus (sur certains cantons)

Côte d'Or

› **Fête départementale**

JAnne part en campagne



Nièvre

› **Assemblée générale de la FDSEA**

Relance syndicale au cœur des débats



Yonne

› **PAC 2015**

Télédéclaration : c'est parti !







Sommaire

Côte d'Or
04 • Mise à l'herbe: Ils ont quitté le domicile
05 • Élections départementales: Les mêmes soutiens après le scrutin
06 • Elvea 21-89: La Pac, un sujet épineux
07 • Luzerne: Baigneux agrandit son périmètre
08 • Fête départementale: JAnne part en campagne

Nièvre
09 • 69ème assemblée générale de la FDSEA58: Relance syndicale, sujets qui fâchent et relations avec les Pouvoirs publics...
10 • Assemblée générale des JA 58: Une jeunesse sur tous les fronts
11 • FDSEA de la Nièvre: Le service emploi poursuit son développement
12 • Assemblée générale de Capri-Nièvre: Regain d'activités mais difficultés financières

Yonne
13 • PAC 2015: Télédéclaration : c'est parti !
14 • MCEA: Un rôle majeur auprès des agriculteurs et collectivités
15 • Groupama PVL: Balade Gourmande au cœur de l'Yonne
16 • Œnotourisme: Un projet de création de Pass découverte

Bourgogne et ailleurs
17 • Agriculture biologique: «Maître chez soi»
18 • Méthanisation: Bien réfléchir avant de s'engager...
19 • Fermages: Promouvoir la location des terres agricoles

Filières
20 • Viticulture CAVB: Continuer de maîtriser sa croissance
21 • Cultures Blé: Maximiser l'efficience des traitements fongicides
22 • Élevage Inséminer les brebis sans hormone après détection automatisée des chevauchements

Infos Services
26 • Analyses et tendances
28 • Petites annonces
30 • Annonces légales

Terres de Bourgogne
Les Jardins d'Octobre - 4 rue Davout
BP 77 409 - 21 074 Dijon cedex
Tél. 03 80 78 90 40 - Fax. 03 80 70 08 02

Éditeur : SEP DE BOURGOGNE (Société d'édition et de publication de Bourgogne).
SARL au capital de 139 231 E (Création 1989, pour une durée de 99 années) RCS B. 351 475 504
• Gérante et Directrice de publication : Mauricette Besançon •

Rédaction mail: redaction@terres-de-bourgogne.net
• Rédactrice en chef : Anne-Marie Klein - am.klein@terres-de-bourgogne.net
• Secrétaire de rédaction : Frédéric Duclos - f.duclos@terres-de-bourgogne.net
Publicité mail: pub@terres-de-bourgogne.net
• Locale et régionale: Jean-Yves Blondat - mail: pub@terres-de-bourgogne.net
• Nationale: SAS Réussir 94 266 Fresnes - Tél. 01 49 84 03 30

Commission paritaire des journaux et publication 0516 T 88045 - ISSN : 1969-8232
Dépôt légal : mois de parution.
Tirage moyen par numéro : 6 500 ex. Prix au numéro : 2,00 €
Imprimeries: IPS - ZA du Chant des Oiseaux - 80800 Fouilloy
AgriBourgogne.fr

Le billet

Xavier Beulin Les Mousquetaires pris les doigts dans le pot de confiture

Traquer impitoyablement les pratiques abusives de la grande distribution, sanctionner tout écart, et surtout le faire savoir médiatiquement ; voilà le combat que mène depuis de nombreuses années la FNSEA et son réseau. Depuis l'été dernier et les négociations commerciales calamiteuses de 2014, les ministres qui se sont succédés à Bercy l'avaient promis : Arnaud Montebourg avait annoncé une « colère jupitérienne » et Emmanuel Macron sa détermination, dans un autre style ! Des descentes ont eu lieu dans la plupart des centrales d'achat des distributeurs où la DGCCRF a récupéré de nombreux documents liés à ces négociations tarifaires annuelles. Après de longs mois d'enquêtes, deux assignations viennent d'être adressées à Intermarché qui aurait demandé par écrit une garantie de marge équivalente à 3,5% du chiffre d'affaires réalisé avec chaque fournisseur. Cette clause illégale offre l'assurance au distributeur d'engranger le même niveau de bénéfice même s'il baisse ses prix pour s'aligner sur l'offensive tarifaire de ses concurrents. Et dans ce cas le fournisseur s'acquitte rétroactivement de « sa contribution » ! Cette pratique est au cœur de la guerre des prix que se livre les enseignes et de la spirale déflationniste qui met la corde au cou des agriculteurs. C'est ce qu'a démontré le rapport de l'Observatoire des prix et des marges : pour la première fois, les prix baissent tout au long de la chaine et ne couvrent plus les coûts de production des agriculteurs. Les Mousquetaires se font prendre les doigts dans le pot de confiture. C'est un premier résultat que nous espérons dissuasif. Mais les autres ? Plus malins surement, mieux conseillés peut-être, toujours impunis… Autant de raisons pour continuer la pression, d'autant que les négociations 2015 avec des centrales encore plus concentrées, se sont traduites par de nouvelles baisses de tarif. Alors, monsieur le Ministre, persévérez : les gendarmes et les radars sont déployés pour faire respecter le code de la route et les limitations de vitesse. Nous attendons la même intransigeance en matière de relations commerciales. Il faut assainir avant de construire une relation plus collaborative.

PRI info

Côte d'Or Comment faire pour devenir agriculteur ou agricultrice ?

Vous avez un souhait, une idée, celui de vous mettre à votre compte et de devenir agriculteur ou agricultrice. Le Point Accueil Installation est là pour vous accueillir, vous aider à réfléchir sur votre projet, vous informer sur les aides et les démarches et vous orienter vers les personnes ressources pour mener à bien votre projet (accueil financé par l'État). Nous organisons des sessions collectives au Point Accueil Installation, contactez Maëlle Sureau au 03 80 68 67 72 pour tous renseignements.

Nièvre Pour vous aider à travailler en société

L'accompagnement humain permet la préparation de l'entrée dans une société d'un candidat à l'installation, sous l'angle des relations humaines. Il permet à l'ensemble des futurs associés, avec l'aide d'un tiers, de clarifier : les objectifs personnels et professionnels de chaque associé, la place et le rôle de chacun, le partage des responsabilités. Il identifie l'engagement de chacun. Il aide à définir l'organisation du travail, et peut aller jusqu'à la rédaction du règlement intérieur (accompagnement financé par le Conseil Régional de Bourgogne dans le cadre du Programme Régional Installation). Pour tout renseignement, contactez Christelle Martin ou Anne-Marie Sennepin (Chambre d'agriculture) au 03 86 93 40 38.

Saône et Loire Être à l'aise dans ses papiers en élevage

Le métier d'éleveur/se se fait souvent par passion pour les animaux, ou encore pour fabriquer et vendre son produit... Et la gestion administrative ? À quel moment y pense-t-on ? La Chambre d'Agriculture propose une journée de formation pour permettre aux futur(e)s installé(e)s de prendre en main cette activité centrale, pour peaufiner leurs connaissances et trouver des réponses adaptées à leur propre exploitation sur : la PAC et autres obligations complémentaires, le traitement de l'information (classement, archivage, informatisation...), la conception et l'organisation du bureau. Contact : M Gouy 03 85 29 55 63 mgouy@sl.chambagri.fr

Yonne Futurs retraités, la DICA est une obligation

Deux ans avant l'âge théorique de votre retraite, en tant que chef d'exploitation, vous avez reçu via la MSA, une Déclaration d'Intention de Cessation d'Activité.18 mois au plus tard avant la date prévisionnelle de votre cessation d'activité, vous devez renvoyer ce document Cerfa à la Chambre d'Agriculture (Missions Odasea), que vous ayez un repreneur identifié ou pas. Pour de plus amples informations, contactez Marc Abonnet au 03 86 94 21 95.

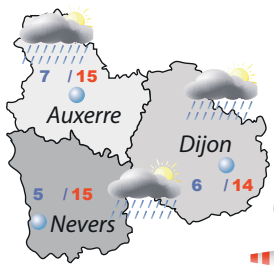
Dijon Céréales vous présente la météo de la Bourgogne du 1er au 10 mai

DIJON CÉRÉALES

Météo de la Bourgogne

Prévisions Météo à 8 jours
0892 46 38 36
0,34€ ttc/min
www.agate-france.com
AGATE ADDIME — AIDE À LA GESTION ADAPTÉE AU TEMPS ET À L'ENVIRONNEMENT

Vendredi 1er Mai

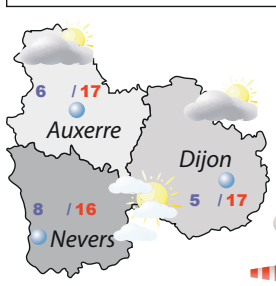


Averses
Ce vendredi se déroulera sous un ciel menaçant et de nombreuses averses.

T° mini : 4 à 6 °C
T° maxi : 14 à 16 °C
Vents : Nord-Est 10 km/h

St Jeremie
Soleil : 06:30 - 20:57
Lune : 18:20 - 05:23

Samedi 2 Mai

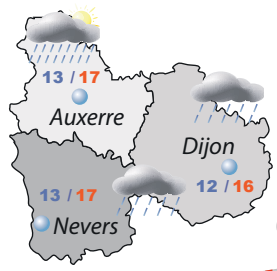


Variable
Passages nuageux et timides éclaircies se partageront le ciel. Les vents seront modérés.

T° mini : 4 à 6 °C
T° maxi : 16 à 18 °C
Vents : Sud 20 km/h

St Boris
Soleil : 06:29 - 20:59
Lune : 19:21 - 05:50

Dimanche 3 Mai



Maussade
Bon nombre de précipitations sont attendues pour ce dimanche. Les vents souffleront modérément.

T° mini : 11 à 13 °C
T° maxi : 16 à 18 °C
Vents : Sud-Ouest 40 km/h

St Philippe
Soleil : 06:27 - 21:00
Lune : 20:23 - 06:18

Prévisions à 7 jours

Lundi 4 au Mercredi 6 Mai :

De nombreuses précipitations en perspective.

Vents : Nord-Ouest à 20 km/h
T° mini. : 8 à 13 °C T° maxi. : 14 à 16 °C

Jeudi 7 au Dimanche 10 Mai :

Des averses sont attendues pour ces prochains jours.

Vents : Sud-Sud-Ouest à 40 km/h
T° mini. : 5 à 12 °C T° maxi. : 18 à 20 °C

clin d'œil



Emploi

La profession agricole signe un Pacte de responsabilité

Sept organisations du monde agricole, dont la FNSEA, et trois organisations salariales et patronales ont signé le 15 avril un Pacte de responsabilité destiné à favoriser et pérenniser l'emploi en agriculture. Formation et mesures spécifiques à l'emploi en milieu rural font partie des axes d'action.



L'accord signé a pour objectif de conclure 35 000 CDI par an.

Après huit mois de négociation, dix organisations ont signé le 15 avril un Pacte de responsabilité pour l'emploi en agriculture.
Paraphé par la FNSEA, la FNCuma, l'UNEP, la FNEDT, la FNB, la FPF, l'USRTL, la FGA/CFDT, la CFTC-Agri et le SNCEA/CFE-CGC, le pacte fait partie de la quinzaine d'accords de branches signés suite au lancement par le Gouvernement du pacte de responsabilité. C'est l'un des rares accords à prendre l'engagement de créer des emplois et non de simplement les maintenir. C'est également le premier qui concerne les TPE. A travers ce pacte, le secteur, qui compte 1,6 millions de salariés, s'engage à conclure 35 000 CDI par an sur la période 2015-2017, contre une moyenne de 30 000 actuellement, portant leur nombre de 310 000 en 2013 à 325 000 en 2017. Les groupements d'employeurs sont un des leviers mis en avant par la profession : ils permettent aux employeurs de mutualiser leurs besoins pour embaucher en CDI, plutôt que de salarier chacun de leur côté des personnes en CDD sur des périodes plus courtes. D'après Jérôme Volle, vice-président de la Commission Emploi de la FNSEA, cette possibilité de sécuriser l'emploi permet aussi aux employeurs de recruter des compétences, à la différence de salariés en CDD sur des périodes courtes qui changent tous les ans et ne connaissent pas l'exploitation.

Développer la formation

Pour Xavier Beulin, président de la FNSEA, la formation professionnelle est «*un levier indispensable et stratégique pour accompagner les mutations de l'agriculture française*», que ce soit au niveau technologique mais aussi en termes d'ergonomie du travail ou de changement des pratiques, précise-t-il. Les organisations souhaitent ainsi développer la validation des acquis de l'expérience et la certification des compétences et qualifications professionnelles via des CQP. L'engagement le plus fort du pacte porte sur l'alternance : la profession se fixe pour objectif la conclusion de 41 300 contrats d'apprentissage par an et 2000 contrats de professionnalisation par sur la période 2015-2017, soit le maintien des chiffres actuels, ce qui n'apparaît pas si évident : certains freins administratifs ont entraîné la baisse du nombre de contrats en alternance pour les jeunes de moins de 18 ans et doivent encore être levés par décret (conditions d'utilisation des machines agricoles, travail en hauteur…). Aujourd'hui, «*l'apprentissage du geste est bridé*», fait remarquer Xavier Beulin.

Accessibilité du métier et accompagnement

Pour favoriser l'emploi, le pacte propose également de s'appuyer sur le partenariat avec Pôle Emploi, sur les dispositifs incitatifs pour les entreprises embauchant des jeunes démunis d'expérience ou de formation en agriculture, ou encore sur la bourse à l'emploi de l'Anefa (Association nationale pour l'emploi et la formation en agriculture). L'Anefa sera aussi chargée de mettre en place une campagne de communication destinée à valoriser les métiers de l'agriculture.

Plusieurs mesures sont par ailleurs avancées pour faciliter le travail en milieu rural : formation au permis de conduire, prêt ou participation à l'achat d'un véhicule, aide à la garde d'enfant… L'aide au logement des salariés saisonniers comme permanents est un véritable enjeu en milieu rural, en raison de la concurrence des locations de vacances (plus rémunérateur) dans certaines régions touristiques, ou de la vétusté des logements dans les zones de forte déprise. Les parties prenantes de l'accord demandent à la Commission paritaire nationale de l'emploi (CPNE) un suivi annuel du pacte et un bilan final. Mais si la profession agricole s'engage sur tous ces aspects, elle attend aussi que le Gouvernement amplifie l'accompagnement des agriculteurs qui souhaitent embaucher, dans les domaines de la simplification administrative ou de charges salariales, causes de distorsion de concurrence avec les autres pays européens. L'enjeu est d'autant plus important «*que l'emploi agricole n'est pas concentré dans les villes, mais disséminé partout sur le territoire*», a rappelé Jérôme Volle.

FNSEA : Fédération nationale des syndicats d'exploitants agricoles, FNCuma : Fédération nationale des Coopératives d'utilisation de matériel en commun, UNEP : Union nationale des entrepreneurs du paysage, FNEDT : Fédération nationale des entrepreneurs des territoires, FNB : Fédération nationale du bois, FPF : Forestiers privés de France, USRTL : Union syndicale des rouisseurs teilleurs de lin de France, FGA/CFDT : Fédération générale agroalimentaire CFDT, CFTC-Agri : Fédération CFTC de l'agriculture, SNCEA/CFE-CGC : Syndicat national des cadres d'entreprises agricoles CFE/CGC.

Baromètre de conjoncture agricole Ifop / FNSEA

Le dernier baromètre de conjoncture agricole Ifop/FNSEA de mars 2015 porte sur l'emploi et l'apprentissage dans les exploitations agricoles. Par rapport à la même période en 2014, le nombre d'embauches est similaire : au cours des trois derniers mois, 12 % des exploitants ont embauché en CDD, et 4 % ont embauché en CDI. Le nombre de suppression de postes en CDI reste très faible, 1 % des exploitants ayant supprimé au moins un poste au cours des trois derniers mois, et les intentions de suppression de postes en CDI ont d'ailleurs diminué de quatre points par rapport au précédent baromètre (décembre 2014). On note cependant une diminution des intentions d'embauche quel que soit le type de contrat : 10 % envisagent d'engager un ou plusieurs CDD dans les trois prochains mois, contre 12 % en mars 2014, et 2 % souhaitent embaucher en CDI, contre 4 % en mars 2014. Concernant l'apprentissage, 20 % des exploitants agricoles y ont eu recours en 2014. Ceux qui ne l'ont pas fait estiment principalement n'avoir pas eu besoin de main d'œuvre (28 %), n'avoir pas eu suffisamment de temps pour former un apprenti (25 %) ou que les contraintes administratives étaient trop lourdes (17 %). 35 % des employeurs d'apprentis considèrent néanmoins que la priorité, pour améliorer le fonctionnement de l'apprentissage, est de simplifier les démarches administratives. Enfin, un point positif : l'envie de transmettre un savoir-faire reste de loin la motivation principale pour l'embauche d'un apprenti (40 %).



Signature officielle du Pacte de responsabilité par Xavier Beulin, président de la FNSEA.

Mise à l'herbe

Ils ont quitté le domicile

La très grande majorité des bovins sont aujourd'hui aux prés. Rencontre avec des éleveurs de l'Auxois.



Baptiste, Christine et Laurent Choubley, à Mercueil entre Saulieu et Pouilly.

La mise à l'herbe a commencé début avril dans le département. *«Principalement avec les jeunes animaux, dans la zone de plaine»* indique Édouard Bénayas. Le conseiller à la Chambre d'agriculture poursuit : *«l'Auxois-Morvan a pris la relève il y a deux semaines et tout doit être terminé depuis quelques jours»*. La semaine dernière a sans doute connu le plus grand nombre de lâchers, les bétaillères allaient effectivement bon train sur les routes de Côte d'Or. Laurent, Christine et Baptiste Choubley en faisaient partie et ont été rencontrés sur la commune de Missery. *«Les terrains sont portants, il y a un beau temps, le niveau d'herbe est satisfaisant… C'est le moment parfait pour lâcher les bêtes»* relevait Laurent Choubley, qui avait déjà mis ses génisses au pré depuis quelques jours. Ses 380 charolais, dont 150 mères, ont quitté la stabulation en l'espace de trois jours. Trois jours *«non-stop»* commente l'éleveur de 53 ans, pour qui le plus exigeant n'est cependant pas la mise à l'herbe en elle-même, mais plutôt toutes les opérations à réaliser en amont : *«une dizaine de jours ont été nécessaires pour toute la préparation des vaccins et des traitements. Il a fallu tailler certaines pattes et aussi trier les animaux. Nous faisons de la reproduction, nous recherchons les meilleurs croisements. Une vache avec un bon développement musculaire, par exemple, se retrouvera avec un taureau plus squelettique. Nous tentons de valoriser au mieux la génétique»*.

Clôtures électriques…

Une autre opération gourmande en temps de travail est l'entretien des clôtures. *«C'est certain, ce n'est pas le travail le plus intéressant à faire avant la mise à l'herbe»* reconnaît volontiers l'éleveur qui, malgré tout, tente de ne pas négliger cette tâche pour ne pas rencontrer de problèmes une fois ses bêtes au pré (ndlr : pour l'anecdote, le lendemain de cette rencontre, des vaches se retrouvaient sur l'autoroute A38 à hauteur de Sombernon, heureusement sans accident). Plus de 30 km de clôtures sont contrôlées chaque année sur l'exploitation de Laurent Choubley comptant 220 hectares de prairies. Depuis une dizaine d'années, les éleveurs privilégient les clôtures électriques : *«en effet, tout ce qui est a changer est converti en électrique. Nous avons la chance d'avoir des prés à proximité de l'exploitation. Tout est branché sur secteur depuis la stabulation»*. Cette option est moins onéreuse avec la mise en place d'un piquet tous les dix mètres, soit cinq fois moins que dans un système plus conventionnel. *«Il y a aussi une économie de fil : une ou deux rangées suffisent au lieu de quatre ou cinq»* ajoute Laurent Choubley. La durée de vie de l'installation est également plus intéressante. Un entretien de la végétation s'avère toutefois nécessaire pour ne pas impacter l'électrification.

…. ou pas !

Le Gaec Mauguin, à Noidan dans l'ancien canton de Semur-en-Auxois, lâchait lui aussi ses bêtes la semaine dernière. Éric et Thierry Mauguin faisaient part des mêmes impressions laissées par Laurent Choubley, à savoir de très bonnes conditions de portance, une hauteur d'herbe satisfaisante et une préparation longue mais nécessaire avant la mise à l'herbe. Contrairement à Laurent Choubley, les deux éleveurs de Noidan n'optent pas pour la clôture électrique : *«Nous avons des prés assez éloignés et dispersés, c'est davantage compliqué pour nous. Il y a bien l'option solaire mais une connaissance à nous s'est fait récemment voler une pompe solaire… C'est une perte de 4 000 euros et l'assurance n'a pas marché. Cela dissuade un peu ! Certes, l'entretien des clôtures est un travail qui peut vite atteindre une semaine, mais si cette tâche est réalisée chaque année, elle reste facilement réalisable malgré tout»*.

AURÉLIEN GENEST



Éric et Thierry Mauguin, à proximité de Semur-en-Auxois

L'électrique peu développé

Selon Édouard Bénayas, à peine 5% des élevages Côte d'oriens seraient aujourd'hui équipés en clôtures électriques, malgré les nombreux avantages apportés (coût moins élevé que le barbelé, facilité et rapidité de pose, longévité et facilité d'entretien). Une porte-ouverte sur le sujet s'est tenue il y a quelques semaines chez Laurent Choubley. Delphine Buisson, technicienne chez Global, approuve les multiples atouts de l'électrique et évoque le développement *«poussif»* de ce type d'installation : *«Le principal frein à la clôture électrique est tout simplement sa mauvaise image. Souvent, les éleveurs ont réalisé des chantiers sans conseil, avec de mauvais choix de produits et une mauvaise conception. Cela a entrainé des échecs. La plupart des clôtures n'étaient réalisées en électrique que sur les parcelles proches de la ferme pour être branchées sur le secteur, mais de nos jours, les postes avec panneaux solaires et batterie ont la même efficacité et permettent l'installation de ce type de clôture sur des parcelles éloignées. Certains pensent que ce produit reste réservé à un branchement sur secteur»*.



Élections départementales

Les mêmes soutiens après le scrutin

François Sauvadet et Marc Frot reviennent sur les résultats des urnes des 22 et 29 mars.



Photo Philippe Gillet, Conseil départemental de la Côte-d'Or).

Le groupe des conseillers départementaux

Les dernières élections départementales vont-elle changer quelque chose pour l'agriculture du «*21*»? «*Non, rien du tout !*» affirme Marc Frot, réélu président de la commission agricole du tout nouveau Conseil départemental. Le Côte d'orien évoque instantanément l'accord-cadre : «*celui-ci est maintenu et les aides au milieu agricole continueront plein pot avec les 15 millions d'euros prévus sur cinq ans*». Marc Frot se permet une confidence : «*à mon avis, cet accord aurait pu être remis en cause si les résultats n'avaient pas été les mêmes. Pour nous, l'économie agricole est une priorité, mais pas pour tout le monde. Ce critère a joué le jour du vote. Nous voulons une Côte d'Or qui vit sur l'ensemble de son territoire, et pas seulement sur ses 20% que représente l'axe Dijon-Beaune*». «*Les orientations de notre politique demeureront*» se réjouit pour sa part François Sauvadet, réélu à la tête du Conseil départemental. Le président affiche en premier lieu sa volonté de faciliter la transmission des exploitations et l'installation de nouvelles générations : «*Pour ce faire, nous allons continuer d'encourager l'accès aux nouvelles technologies, renforcer les groupements d'employeurs, accompagner les services de remplacement et contribuer à l'aménagement foncier*». François Sauvadet cite également «*l'aide économique à la filière*» et la «*mise en valeur du 100% Côte-d'Or*» avec le soutien aux produits à la ferme, l'aide à la diversification et à l'agrotourisme, le soutien aux micro-filières et la valorisation des filières locales. «*Nous allons continuer de nous inscrire dans une perspective durable en protégeant notre environnement, en cohérence avec le Schéma de développement durable*» poursuit le président du Conseil départemental. Un nouveau listing de soutiens est alors dressé avec l'aide à la réalisation d'études de faisabilité pour initier des projets de méthanisation, le soutien aux Cuma pour l'utilisation de composteurs en bout de champ ou encore la mise en place d'un réseau de surveillance et d'alerte du développement de l'ambroisie. Dernier point évoqué par François Sauvadet et non le moindre : les résultats de ces élections «*permettront de conserver*» le laboratoire départemental, service exerçant ses prestations d'analyses, de prélèvements, de formation et de conseil en toute indépendance, notamment dans le domaine des productions animales et agro-alimentaires.

AURÉLIEN GENEST

Les 46 conseillers départementaux

Arnay-le-Duc : Béatrice Moingeon Hermary et Pierre Poillot. Auxonne : Marie-Claire Vallet et Dominique Girard. Beaune : Marie-Laure Rakic et Jean-Pierre Rebourgeon. Brazey-en-Plaine : Emmanuelle Coint et Gilles Delepau. Châtillon-sur-Seine : Valérie Bouchard et Hubert Brigand. Chenôve : Jeannine Tisserandot et Dominique Michel. Chevigny-Saint-Sauveur : Dénia Hazhaz et Michel Bachelard. Dijon-1 : Danielle Darfeuille et François-Xavier Dugourd. Dijon 2- Nathalie Koenders et Alain Millot. Dijon-3 : Sandrine Hily et Hamid El Hassouni. Dijon-4 : Anne Erschens et Ludovic Rochette. Dijon-5 : Colette Popard et Christophe Avena. Dijon-6 : Céline Maglica et André Gervais. Fontaine-lès-Dijon : Patricia Gourmand et Patrick Chapuis. Genlis : Christelle Meheu et Vincent Dancourt. Is-sur-Tille : Catherine Louis et Charles Barrière. Ladoix-Serrigny : Anne Parent et Denis Thomas. Longvic : Céline Tonot et Christophe Lucand. Montbard : Laurence Porte et Marc Frot. Nuits-Saint-Georges : Valérie Dureuil et Hubert Poullot. Saint-Apollinaire : Christine Richardet Laurent Thomas. Semur-en-Auxois : Martine Eap-Dupin et François Sauvadet. Talant : Christine Renaudin-Jacques et Paul Robinat.

▸ Agenda

06/05 : Assemblée générale de l'Epoisses

Le syndicat de défense de l'Époisses se réunit en assemblée générale mercredi 6 mai de 14 heures à 16 heures au restaurant «*La Pommes d'Or*» à Époisses. En plus de la partie statutaire au cours de laquelle le tiers sortant du conseil d'administration sera élu, une intervention extérieure sera au programme. Mara Galmarini (Centre des sciences du goût et de l'alimentation) proposera un exposé sur le projet WineSensCheese (dominance temporelle des sensations sur le vin et le fromage et résultats de la première campagne d'expérimentation avec focus sur l'Époisses).

15/05 AG de l'Ambassade du charolais

L'ambassade du charolais se réunira en assemblée générale le vendredi 15 mai à l'Espace Jean Bertin, à Saulieu.
De 9h30 à 11h30 : assemblée générale statutaire. 11H30 réunion informative avec le témoignage de Michel Loison sur les circuits courts. Débat avec Pierre Guille, Régis Vergne et Jean-Luc Perette, représentants l'UFC Que Choisir ?
12H30 : Apéritif. 13H30 : repas au restaurant « *La vieille auberge du Lac* » à Saint-Agnan (prix : 27,50€, vin et café compris).

Herd Book Charolais

Le Gaec de Saint-Roch à l'honneur

L'élevage de Recey-sur-Ource vient de remporter le trophée des champions du HBC



L'élevage du nord Côte d'Or est le premier à recevoir une telle distinction dans le département. Ici, Illustre, fils du taureau lauréat.

Le Herd Book Charolais décerne depuis 1993 un trophée destiné à récompenser le taureau dont les veaux mâles et femelles de l'année ont obtenu les meilleurs résultats dans tous les concours reconnus par ce même HBC. La palme est revenue cette année à Fameux, taureau né en avril 2010 au Gaec de Saint-Roch, à Recey-sur-Ource en Haute Côte d'Or et désormais en service au Gaec Langiller Jean-Marc et Fils en Saône-et-Loire. Les Côte d'oriens Thibaut et Régis Malnoury ont été récompensés lundi dernier au Marault et ont fait part de sa satisfaction de voir porter ses fruits leur investissement dans la génétique. Fameux avait notamment terminé troisième prix d'honneur à Semur-en-Auxois l'an passé.

AURÉLIEN GENEST

GRTgaz **Val de Saône**

Projet de construction de la canalisation de transport de gaz naturel entre Etrez (01) et Voisines (52)

Invitation aux réunions publiques d'information

Au cours de ces rencontres, des représentants de GRTgaz accompagnés de l'Institut National de Recherches Archéologiques Préventives (Inrap) vous présenteront le projet de tracé et le déroulement des travaux à venir. Suite à ces présentations, ils répondront à l'ensemble de vos questions.

Mardi 5 mai 2015 à 10h00
Salle des fêtes
1 place de l'Eglise
21170 MAGNY-LÈS-AUBIGNY

En 2014, l'intérêt du projet Val de Saône pour créer un marché de gros unique du gaz en France et faciliter ainsi l'accès aux sources de gaz les plus compétitives pour le consommateur français a été confirmé. Au niveau européen, ce projet permettra de développer la fluidité du transit entre les marchés du Nord et du Sud de l'Europe et de renforcer la sécurité d'approvisionnement.

GRTgaz est l'un des leaders européens du transport de gaz naturel et un expert mondial des réseaux et systèmes de transport gazier. En France, GRTgaz possède et exploite 32 000 km de canalisations enterrées et 27 stations de compression pour acheminer le gaz entre fournisseurs et consommateurs (distributeurs ou industriels directement raccordés au réseau de transport). GRTgaz assure des missions de service public pour garantir la continuité d'alimentation des consommateurs et commercialise des services de transport aux utilisateurs du réseau. Acteur de la transition énergétique, GRTgaz investit dans des solutions innovantes pour adapter son réseau et concilier compétitivité, sécurité d'approvisionnement et préservation de l'environnement

Contact : 01 56 04 02 87 – www.val-de-saone.grtgaz.com

Elvea 21-89

La Pac, un sujet épineux

L'assemblée générale de l'association d'éleveurs basée à Vitteaux s'est intéressée à la Politique agricole commune.

Le téléphone sonne beaucoup ces dernières semaines à Elvea 21-89. Les motifs d'appels : la Pac. Les techniciennes du groupement renseignent et guident du mieux possible les éleveurs. «*Avec tout le travail réalisé cet hiver dans les fermes, certains se sont retrouvés totalement noyés dans les nouvelles réglementations*» reconnait le président François Deroye, qui a logiquement décidé, avec son conseil d'administration, de faire de la Pac la principale thématique de l'assemblée générale de son association. «*Il y a plusieurs avancées depuis les réunions d'informations de la Chambre d'agriculture en février, mais la réforme n'est pas encore complètement définie. C'était important de faire le point*» poursuit le président. Un exposé de la DDT de Côte d'Or a permis d'éclaircir plusieurs aspects réglementaires. «*Cela est d'autant plus important que nous proposons à nos adhérents un accompagnement aux télédéclarations*» souligne François Deroye. A ce titre, 120 adhérents d'Elvea 21-89 s'étaient déjà inscrits avant ce jeudi 23 avril, soit une hausse de 30% par rapport à l'année passée.

Des interrogations

Lors de l'élocution de son rapport moral, François Deroye ne pouvait cacher certains de ses mécontentements : «*à ce jour, aucun d'entre nous n'est capable de savoir précisément quel sera le montant de ses aides dans quelques mois alors même que cette réforme a été retardée d'un an. De plus, de nouvelles règles nous ont été imposées à des moments qui ne sont pas en adéquation avec notre travail : les SIE ont été définies et imposées alors que les semis étaient déjà faits. Les dates d'interdiction de broyage des haies ont été revues et étendues alors que les chantiers n'étaient pas forcément terminés. Que les règles changent, soit, mais au moins que ces changements soient clairs et que nous en soyons informés avant leur application*». Vincent Lavier, président de la Chambre d'agriculture de Côte d'Or, comprenait les interrogations de la salle : «*Il y a beaucoup de questions relatives aux MAE, à la problématique du retournement des prairies, à la gestion des haies ou encore aux nouveaux critères concernant l'ICHN... De nombreux éléments évoluent et nous ne sommes pas encore capables de tous les quantifier en terme financier. Il y a tout de même certaines avancées et un important travail de communication s'avère nécessaire*».

«Anormal»

Claude Ferroux, vice-président d'Elvea 21-89 et agriculteur à Savilly, confiait en aparté ne pas comprendre que les «*règles du jeu*» de la nouvelle Pac ne soient pas encore connues, trois jours avant le début des télédéclarations : «*C'est extraordinaire. Je ne sais pas si les autres pays européens sont dans le même cas que nous. A 53 ans, j'ai vu naître la Pac et je n'ai jamais vu ça, à la veille de signer les papiers. La Pac est vitale pour l'agriculture dans son ensemble et notamment l'élevage. Dans mon cas personnel, je viens d'installer mon fils à l'aveugle... Aujourd'hui, je ne sais pas si je perdrai beaucoup ou pas beaucoup d'argent. Je trouve cela scandaleux et anormal. J'ai crains des effets secondaires. Il y en aura surement car les restrictions budgétaires sont omniprésentes*».

AURÉLIEN GENEST

Filière de qualité

François Deroye a rappelé lors de cette assemblée, la volonté des éleveurs de vouloir s'engager davantage dans des filières de qualité : «*à ce titre, il serait appréciable que l'aval s'engage un peu plus à soutenir ses fournisseurs : les éleveurs. Sur ce point, notre association, chaque fois que cela est possible, participe à des actions dans le but de valoriser au mieux les animaux de ses adhérents.*
Tout cela dépend de l'intérêt du consommateur pour les démarches de qualité et surtout de la volonté de l'aval pour la mise en place de communication sur ces démarches et le reversement de plus-values».



Le président François Deroye, entouré des deux techniciennes Élodie Pageot et Carole Aubert.

Eurogénétique

La Simmental, une race qui bouge

Plusieurs éleveurs de Côte d'Or concourraient le 10 avril à Épinal. Voici les résultats.

Il y eut des années meilleures, mais également des plus mauvaises. Le bilan de la Côte d'Or au dernier rendez-vous d'Eurogénétique demeure satisfaisant, même si plusieurs deuxièmes et troisièmes places laisseront un goût d'inachevé à plusieurs participants. «*C'est le jeu*» lance Sylvain Aubry. Le président du syndicat départemental de la Simmental Française salue tout de même la très belle performance du Gaec du Meix de Chêne, élevage d'Argilly, qui remporte les titres de réserve et de meilleure mamelle adulte avec Émeraude, dans une édition «*rarement aussi relevée*». Plus loin que l'aspect palmarès, Sylvain Aubry retient la très belle mobilisation de ses troupes. Huit élevages avaient fait le déplacement à Épinal. «*Cela faisait bien longtemps que nous n'étions pas aussi nombreux dans les Vosges*» relève le président. L'EARL du Seuillet, de Prâlon, vivait sa toute première participation. Le Gaec Perderiset, de Saulx-de-Duc, revenait à Épinal une douzaine d'années après sa dernière apparition. La tenue du concours départemental dimanche dernier à Mirebeau-sur-Bèze a surfé sur la même vague de succès avec douze élevages participants. «*C'est là aussi remarquable, cela témoigne d'un bel engouement pour notre race*» se réjouit Sylvain Aubry, heureux de voir les éleveurs «*se rencontrer*» et «*plusieurs jeunes pousser*».



Émeraude, appartenant à l'EARL du Meix de Chêne, termine championne réserve et meilleure mamelle adulte à Eurogénétique.

Le palmarès d'Eurogénétique :

1ère section A : troisième place pour Galipette de l'EARL Gardey, **3ème section :** première place pour Émeraude de l'EARL du Meix de Chêne, deuxième place pour Fleur du Gaec Aubry, troisième place pour Facélie du Gaec Magnière, **4ème section :** deuxième place pour Daphnée de l'EARL du Meix de Chêne, **5ème section :** deuxième place pour Coquette de l'EARL Gardey, championne adulte réserve et meilleure mamelle : Émeraude de l'EARL du Meix de Chêne.

AURÉLIEN GENEST

Concours départemental dimanche dernier : le palmarès



Prix spéciaux

Meilleure mamelle espoir : Blona de l'EARL du Seuilley,
Meilleure mamelle adulte : Émeraude de l'EARL Meix du Chêne.
Meilleure bouchère : Gamine de l'EARL Magnière.
Meilleure carrière : Vendée, du Gaec du Creux Bleu.
Meilleure fromagère : Diana, du Gaec Aubry.
Championnat espoir : Fantastique de l'EARL Gardey,
Championnat adulte : Émeraude de l'EARL Meix du Chêne.
Prix d'élevages : 1) Gaec Aubry, 2) EARL Gardey, 3) Gaec Magnière.
Premiers prix de section : Haltesse du Gaec Magnière Frères, Galipette de l'EARL Gardey, Fantastique de l'EARL Gardey, Fleur du Gaec Aubry, Eclaire du Gaec Aubry, Émeraude de l'EARL Meix du Chêne, Vendée du Gaec du Creux bleu.

Luzerne

Baigneux agrandit son périmètre

L'usine de déshydratation veut augmenter de 40% ses surfaces en luzerne, dès l'an prochain.

La coopérative de déshydratation de la Haute-Seine tenait son assemblée générale vendredi dernier. Une grande partie de la réunion a été consacrée au projet d'installation d'une seconde ligne de séchage. Cet investissement d'occasion se chiffre à environ un million d'euros. La mise en place de la ligne est espérée dans exactement un an, pour être opérationnelle dès la première coupe de 2016. *«Pour la partie financement, nous sommes actuellement en négociations avec le Conseil régional et le Pays châtillonnais à travers le programme européen Leader. Nous attendons également une autorisation de la Dreal concernant la puissance légale à ne pas dépasser»* indique Claude Nocquard, satisfait de la *«fidélité»* des producteurs. *«Nous continuons de nous lancer dans des projets malgré les difficultés du métier de la déshydratation, c'est le signe d'une confiance et d'un optimisme certains»* poursuit le président. De 1 400 hectares, les surfaces en luzerne devraient atteindre, voire dépasser, la barre des 2 000 hectares d'ici un an, soit une augmentation de plus de 40%. Pour ce faire, la coopérative va agrandir de 10 kilomètres le rayon de son périmètre autour de l'usine, dans lequel ses machines se déplacent pour récolter. *«Nous passons de 30 à 40 kilomètres. Nous n'excluons pas l'idée d'aller un peu plus loin si cela n'impacte pas la récolte»* relève Claude Nocquard.

Déjà 300 hectares en plus

Une vingtaine de nouveaux producteurs se sont déjà fait connaître, pour une surface totale de 300 hectares. Claude Nocquard croit fermement à la concrétisation de ce développement: *«la luzerne séduit pour plusieurs raisons. Citons les problèmes récurrents de désherbage dans les céréales et le colza : elle apparaît clairement comme une solution. Il y a aussi les aspects environnementaux et agronomiques qui sont beaucoup mis en avant aujourd'hui. C'est une plante qui restitue l'azote, nécessite moins d'apports et qui est parfaitement dans l'air du temps avec la nouvelle Pac. Un autre atout : le taux de protéines du blé qui suit est plus intéressant. Des producteurs céréaliers adhérents à la coopérative continuent d'augmenter leurs surfaces en luzerne, ils ne le font pas sans raison...»*. Le principal frein au développement de la luzerne, selon le responsable Côte d'orien, reste le fait d'adhérer à une coopérative : *«les parts sociales s'élèvent à 306€/ha sur un minimum de cinq hectares et l'engagement est de neuf ans. Pour impacter le moins possible les agriculteurs, nous leur proposons un paiement des parts sociales étalé sur une durée de trois ans. Nous sommes par ailleurs en négociation avec le Conseil régional pour une prise en charge partielle de ces parts»*. Cet projet luzerne n'impactera en rien la déshydratation du maïs, de la moutarde, des granulés de bois et du marc de raison assurée à Baigneux. *«Bien au contraire»* rassure le président, *«nous voulons également les maintenir, voire les développer. Nous espérons également diminuer les coûts de revient des granulés de luzerne afin de gagner en attractivité»*.

AURÉLIEN GENEST



Le président Claude Nocquard évoque un projet ambitieux visant la récolte d'au moins 2 000 hectares.

2015, un bon cru ?

La première coupe de luzerne débute en ce moment autour de Baigneux. L'année s'annonce meilleure que 2014, même si de nombreux dégâts de campagnols sont déplorés. *«L'an passé a été très mauvais»* rappelle Claude Nocquard, *«il a fait très sec, comme en 2003. Nous avons terminé sur un rendement de 7t/ha en luzerne alors que nous dépassons habituellement les 9t/ha. Pour ne rien arranger, en Champagne-Ardenne, là où 90% de la production française est assurée, des rendements deux fois plus importants, soit 14t/ha, ont été enregistrés. Cela n'a rien arrangé pour nous... On espère que ce sera meilleur cette année»*.

Mérite agricole

Amoma 21 se porte bien

L'assemblée générale de l'Amoma 21, l'Association des membres de l'Ordre du Mérite Agricole de Côte-d'Or, s'est tenue le mardi 14 avril au CFA de la Noue à Longvic.

Chaque année, l'assemblée générale d'Amoma est l'occasion de faire le point sur le fonctionnement de cette association qui se porte bien. Le président Robert Vandroux s'est plu à constater la progression constante du nombre des adhérents, celui-ci dépassant la barre des 170. Le secrétaire, le professeur F.A Allaert a présenté le rapport du conseil d'administration sur l'exercice clos le 31 décembre 2014 et le trésorier Claude Petit a présenté les comptes qui font ressortir un résultat bénéficiaire de 2 620€. Il a présenté également le budget prévisionnel pour l'année 2015 qui sert de base à la cotisation 2016 qui reste inchangée. Un point a été fait sur la Banque alimentaire à laquelle l'association adhère. Gérard Million, nouvel administrateur, a fait le point sur le tutorat qui se remet en place, les adhérents de l'Amoma 21 apporteront leur concours à des rencontres et à des aides aux jeunes élèves qui se consacreront en leur faisant connaître les entreprises dans lesquelles ils seront amenés à travailler. Toujours dans le cadre du tutorat, l'assemblée générale a décidé de passer une convention de partenariat avec l'association Entreprendre Bourgogne. Le projet consiste à mettre en œuvre un dispositif pédagogique d'apprentissage terrain à la création d'entreprises par la simulation d'un projet de création en mettant à disposition les compétences des membres de l'Amoma 21.

Dans son rapport, le président a insisté sur les points qui à ses yeux sont importants pour le développement de l'association et notamment :

Continuer à apporter son aide aux actions entreprises par le professeur F.A Allaert qui portent une aide précieuse aux habitants de la Bourgogne Franche-Comté.

Resserrer les liens avec les associations du Mérite Agricole des départements de la Franche-Comté et de la Bourgogne par des actions communes suite à la fusion des deux régions.

Formuler le vœu que le National prennent davantage en compte les observations et les souhaits des associations départementales qui rappelons-le sont des associations loi 1901 responsables de leur gestion et qui ont la volonté que tous les médaillés du Mérite Agricole qui ont rejoint les associations départementales et nationale soient fiers d'appartenir à une organisation qui sait leur rendre hommage et les respecter.

COMMUNIQUÉ



▸ Formations

Les clés pour préparer et anticiper sa cessation d'activité
30 avril 2015 à Baigneux les juifs.
Responsable de stage : Elise Bartoletti (Chambre Agriculture de Côte d'Or) – 03 80 68 66 42 – valerie.descours@cote-dor.chambagri.fr

Chiffrer son projet d'installation
12, 21 et 28/05/2015 à Dijon
Durée à apprécier selon les profils
Responsable de stage : Elise Bartoletti (Chambre Agriculture de Côte d'Or) – 03 80 68 66 42 – valerie.descours@cote-dor.chambagri.fr

GRTgaz **Val de Saône**

Projet de construction de la canalisation de transport de gaz naturel entre Etrez (01) et Voisines (52)

Invitation aux réunions publiques d'information

Au cours de ces rencontres, des représentants de GRTgaz accompagnés de l'Institut National de Recherches Archéologiques Préventives (Inrap) vous présenteront le projet de tracé et le déroulement des travaux à venir. Suite à ces présentations, ils répondront à l'ensemble de vos questions.

Mercredi 6 mai 2015 à 10h00 Salle des fêtes Place de la Mairie 21120 LUX

Mercredi 6 mai 2015 à 18h00 Salle des fêtes 10 rue des Ecoles 21560 REMILLY-SUR-TILLE

En 2014, l'intérêt du projet Val de Saône pour créer un marché de gros unique du gaz en France et faciliter ainsi l'accès aux sources de gaz les plus compétitives pour le consommateur français a été confirmé. Au niveau européen, ce projet permettra de développer la fluidité du transit entre les marchés du Nord et du Sud de l'Europe et de renforcer la sécurité d'approvisionnement.

GRTgaz est l'un des leaders européens du transport de gaz naturel et un expert mondial des réseaux et systèmes de transport gazier. En France, GRTgaz possède et exploite 32 000 km de canalisations enterrées et 27 stations de compression pour acheminer le gaz entre fournisseurs et consommateurs (distributeurs ou industriels directement raccordés au réseau de transport). GRTgaz assure des missions de service public pour garantir la continuité d'alimentation des consommateurs et commercialise des services de transport aux utilisateurs du réseau. Acteur de la transition énergétique, GRTgaz investit dans des solutions innovantes pour adapter son réseau et concilier compétitivité, sécurité d'approvisionnement et préservation de l'environnement.

Contact : 01 56 04 02 87 – www.val-de-saone.grtgaz.com

Fête départementale

JAnne part en campagne

Les Jeunes agriculteurs se lancent dans la promotion de leur grand événement des 6 et 7 juin.

Elle approche à grand pas. La Ferme de JAnne, nom donné à la fête départementale de l'agriculture 2015, se déroulera au Parc de la Colombière d'ici un mois. Les Jeunes agriculteurs viennent d'organiser une conférence de presse pour faire connaître leur manifestation au plus grand nombre et mettre toutes les chances de leur côté pour réunir la foule des grands jours le week-end des 6 et 7 juin. Cinquante mille visiteurs sont d'ailleurs attendus sur l'ensemble des deux jours. La conférence a débuté dans une école à Saint-Apollinaire. Des élèves ont présenté leur travail réalisé dans le cadre de Graines d'Écolier, élément clé de la Ferme de JAnne. Le président de la fête Lucien Rocault a rappelé les objectifs de ce projet pédagogique et s'est réjoui de l'enthousiasme affiché par chaque enfant devant la découverte du métier d'agriculteur. La conférence de presse s'est poursuivie au stade Bourillot de Longvic, à deux pas seulement du lieu de la fête. L'animation phare de l'évènement a été dévoilée à cette occasion : un comédien/metteur en scène proposera un spectacle original qui tentera de casser les clichés et idées préconçues sur l'agriculture. Une centaine d'animateurs bénévoles seront monopolisés sur tout le périmètre de la fête et aborderont les participants dans la joie et la bonne humeur. Ce grand événement, dont le budget avoisine les 300 000 euros, sera aussi l'occasion de parler gastronomie. A ce titre, les productions 100% Côte d'Or seront à l'honneur. Un menu unique et original, le Burger des Ducs, sera composé avec du pain fourni par un boulanger travaillant avec Dijon Céréales, de la moutarde au cassis venant de l'entreprise Fallot, un steak produit dans le département, du cresson venant de Flacey et de l'Époisses provenant de la fromagerie Berthaut. L'objectif sera la mise en avant du savoir-faire local et la sensibilisation du grand public à de modes de consommation de proximité et de qualité. Renseignements : www.lafermedejanne.com





▲Soixante-trois établissements scolaires participent au projet pédagogique Graines d'Écolier, dont cette classe de l'école Val Sully à Saint-Apollinaire.

◀JAnne, emblème de la fête, se déplacera chez plusieurs partenaires pour faire connaître un maximum l'évènement.

AURÉLIEN GENEST

Échanges

Les jeunes de la MFR de Quetigny à la découverte de l'agriculture bretonne….

Dans le cadre de la formation seconde professionnelle option productions animales et productions végétales, un échange entre la MFR de Janzé en Ille et Vilaine et la MFR de Quetigny est organisé depuis plusieurs années.
Cette année, 17 jeunes de seconde pro de la MFR de Quetigny ont réalisé un stage de deux semaines du 09 au 20 mars 2015 dans le département d'Ille et Vilaine sur des exploitations agricoles à dominante élevage (vaches laitières, veaux de boucheries, vaches allaitantes, porcs, lapins, chèvres).
Ce stage avait comme objectif la découverte d'une autre région et d'une autre agriculture.
De retour à la MFR de Quetigny, les jeunes ont présenté devant un jury leur expérience bretonne qui s'est avéré une nouvelle fois très positive.
En retour, les jeunes de la MFR de Janzé sont en stage sur des exploitations de Côte d'Or du 07 au 17 avril 2015.



69ème assemblée générale de la FDSEA58

Relance syndicale, sujets qui fâchent et relations avec les Pouvoirs publics...

Pour son assemblée générale annuelle, la FDSEA 58 s'est retrouvée mercredi 22 avril à Montsauche-les-Settons, au cœur du Morvan, dans le canton présidé par le bouillonnant Pierre Bobin. Si tous les sujets ont été abordés, le matin à huis clos, en présence d'Étienne Gangneron, le vice-président berrichon de la FNSEA, l'après-midi s'est déroulé de façon beaucoup plus tempérée que l'on pouvait le craindre ici.



Étienne Gangneron, agriculteur dans le Cher et vice-président de la FNSEA, était l'invité d'honneur de la matinée à huis-clos et du début d'après-midi.

Patrice Joly, président fraîchement réélu du Conseil départemental mais aussi du Parc naturel régional du Morvan, Jean-Pierre Condemine, le préfet de la Nièvre, tous les deux à la même tribune que Stéphane Aurousseau, le président de la FDSEA58, mais aussi Pierre Bobin et Michel Loison, les locaux de l'étape, et Emmanuel Bernard, le président de la section bovine du syndicat majoritaire : la photo semble surréaliste tant l'actualité agricole et environnementale de ces dernières semaines a tancé les relations entre les agriculteurs, particulièrement ceux du Morvan, et les représentants des pouvoirs publics. Et si, ce mercredi, chacun a pu exposer clairement ses points de vue, cela s'est fait dans une relative bienvaillance réciproque. Évidemment, Patrice Joly était attendu au tournant sur les Mesures agro-environnementales et climatiques (MAEC) dans le Morvan, objet d'un communiqué de presse récent de la section bovine et qui a envenimé le débat depuis plusieurs semaines. *«J'ai été qualifié de khmer vert, voire de taliban vert : on me reproche de privilégier l'environnement au détriment de l'élevage, tandis qu'il se trouve des détracteurs, par ailleurs, qui me taxent d'être un trop grand développeur économique dans le Morvan»* s'est plaint le président du Conseil départemental, pour qui *«il nous faut construire ensemble des compromis»* et sachant *«qu'il n'y a pas de société qui puisse fonctionner sans corps intermédiaire tels que les syndicats»*. En réponse, Stéphane Aurousseau, un peu plus tard, a pris acte de la position de l'élu, tout en soulignant que *«je vous entends souvent dire que l'agriculture n'est pas incompatible avec l'environnement mais c'est souvent vécu comme une contrainte supplémentaire par les agriculteurs»*. Surtout dans ces temps économiques, sociaux et réglementaires où les paysans sont trop souvent stigmatisés : de la lenteur de l'administration à réaliser la cartographie des cours d'eau à la création de zones de prairies sensibles sur la base des relevés du Museum d'Histoire naturelle, des petites retraites agricoles aux compensations forestières imposées par la loi d'avenir en cas de défrichement de sapins au-delà de trente ans et jusqu'au projet de supprimer les droits de chasse au grand gibier en-deçà de parcelles de 20 ha...

Puissance syndicale et légitimité agricole

Dans un long discours-fleuve de 8 pages, en conclusion, le président de la FDSEA58 y est allé de ses revendications au préfet et aux responsables politiques. Louant des *«hommes et des femmes engagés et qui entendent être respectés dans leur légitimité sur les sujets agricoles»*, le représentant des agriculteurs a rebondi sur le rapport d'orientation d'Emmanuel Bernard pour *«réaffirmer un attachement à une FDSEA qui représente et défende toutes les agricultures. Notre syndicat porte l'ambition de réunir la majorité sinon tous les agriculteurs»* a-t-il lancé. Comme un appel à une puissance syndicale renouvelée. Détaillant le plan pour adapter les structures locales et départementale du syndicat au service des adhérents et *«que les problèmes locaux puissent être traités au plus près»*, Stéphane Aurousseau a aussi dénoncé *«une réforme de la PAC dont la mise en œuvre, qu'il s'agisse du premier ou du deuxième piliers, qui déconcerte les agriculteurs au plus haut point»* et a énoncé une à une les revendications: sur l'écologie, sur l'entretien des cours d'eau, sur la directive nitrates, sur le défrichement, sur la pénibilité, sur les retraites, sur les contrôles, sur la maîtrise du foncier, sur la chasse... S'adressant au préfet, le président du syndicat a ensuite plaidé pour un *«renouveau de l'agriculture»* qui passe *«par deux réformes courageuses: la réforme de la compétitivité -nous devons regagner les places que nous n'aurions jamais dû perdre- et la 2ème réforme, faire confiance aux initiatives d'une agriculture responsable : produire plus et mieux pour concilier sécurité alimentaire et protection de nos ressources naturelles»... «Ne pourrait-on pas se pencher sur les politiques de recrutement, cesser de recruter des technocrates et prendre des gens qui sont dans l'univers des paysans, qui les comprennent et sont capables de leur parler ? Ne pourrait-on cesser de recruter des militants déterminés à jouer un rôle directeur ? Ne pourrait-on pas laisser aux hommes issus du terrain le soin de s'occuper de leurs propres affaires»* s'est-il interrogé avec une certaine dose de provocation. Ce qui n'a pas manqué de susciter la réaction de Jean-Pierre Condemine, le préfet estimant : *«je ne peux pas vous laisser dire»* que les fonctionnaires ne sont pas neutres. *«Ils sont recrutés par concours et le principe, c'est le mérite»*. Preuve que la *«puissance syndicale»* agricole revendiquée par le réseau FDSEA ne laisse pas indifférent, mais que les mots peuvent encore préparer de nouvelles luttes et de nouveaux achoppements avec les Pouvoirs publics à l'avenir.


C'est Emmanuel Bernard, sous les yeux de Patrice Joly à la tribune, qui a présenté le rapport d'orientation de la FDSEA58, invitant à une relance syndicale dans le département.


Vers 15h, le président de la FDSEA58 a accueilli le président du Conseil départemental et du Parc naturel régional du Morvan, Patrice Joly. Chacun, explicitant à la tribune ses positions, a toutefois voulu circonscrire l'incendie sur le dossier des MAEC.


La météo ensoleillée du Morvan a permis à une partie des adhérents de la FDSEA58 de faire la pause déjeuner sous le soleil de Montsauche-les-Settons. *«Une première qu'on retiendra»* selon Stéphane Aurousseau.

EMMANUEL COULOMBEIX

Assemblée générale des JA 58

Une jeunesse sur tous les fronts

Les JA 58, le syndicat agricole des jeunes exploitants, tenait son assemblée générale annuelle, vendredi 24 avril à la mairie de Tanay, dans le Nord de la Nièvre. L'occasion de revenir sur une année 2014 morose et qui, professionnellement et syndicalement, n'a pas été un long fleuve tranquille...



Le président de la FDSEA58 Stéphane Aurousseau, a pris la parole à son tour pour fixer ses attentes par rapport au syndicalisme jeune. *«Vous devez être des aiguillons dans la profession, questionner le système et remettre en question les choses qui correspondaient à une autre époque ! Et puis vous serez à la base du renouvellement des responsables dans les opa, il faut donc que vous vous formiez car rien n'est tranché. Vous serez nos successeurs parce que les successeurs doivent être issus du monde agricole».*



Comme à son habitude, Alexandre Lorré (avec le micro, au centre), a fait monter le bureau départemental des JA58 qu'il préside, durant toute la partie statutaire de l'AG.

A l'image des 50 personnes venues assister au rendez-vous annuel des JA, de Florian Rouillard, le plus jeune président cantonal du département qui organisait l'événement, de Florian Guyard, qui a présidé le dernier comice agricole du canton de main de maître l'été dernier, et de Solène Jouy, la nouvelle animatrice départementale, le syndicalisme agricole attire des compétences et des énergies. Bien sûr, que ce soit pour agir en tant qu'adhérent ou pour occuper des responsabilités de représentation, la vie syndicale n'est pas un chemin parsemé de pétales de roses, lorsqu'on a 20 ans et que, juste installé, on doit faire face aux mêmes préoccupations et aux mêmes problèmes que ses ainés. Sans se plaindre mais en soulignant l'hiver difficile qu'il venait de passer, Alexandre Lorré, le président départemental, a pointé les freins à la fois temporels et financiers à une implication plus grande dans l'action professionnelle collective. L'intervention de Stéphane Aurousseau, le président de la FDSEA58, en fin d'AG, a dû remettre aux jeunes responsables du baume au cœur puisque il leur était amicalement demandé *«d'être des aiguillons de la profession... et nos successeurs dans les opa, issus du monde agricole et avec une capacité de remettre en questions les systèmes anciens»*... Dès les rapports statutaires, les JA58 avaient d'ailleurs donné le ton, en déroulant, pour la première fois, un rapport d'activité video de 8 minutes sur leurs actions de l'année passée.

Avertissement

S'il ne faut retenir qu'un moment-clé, c'est sans doute la mobilisation nombreuse des JA lors de la manifestation emblématique du 15 octobre dernier à Nevers. Un événement remarquable à la fois par la capacité de revendication et par la tonalité offensive que les JA58 y ont mis. Pour preuve, Alexandre Lorré, dans son commentaire, et malgré la morosité affichée, a fait part de toute sa combativité renouvelée: *«c'était un cri du cœur parce que les agriculteurs n'ont pas de revenu et qu'ils subissent la suradministration»*. A ce propos, le président des JA a dévoilé que *«12 plaintes sont actuellement en cours devant le procureur de la République de Nevers, pour un montant de dégâts et de remise en ordre estimé à 155 000 euros»*. Si le jeune responsable a dénoncé les quelques débordements qui se sont produits ce jour-là, du fait d'éléments incontrôlés, il n'en est pas moins qu'il a tenu à prévenir les pouvoirs publics contre une suite défavorable : *«Si condamnation il y a, possibilité de réplique sera !»* a-t-il averti, devant l'assistance dans laquelle avait pris place Patrice Joly, le président du Conseil départemental, et Nicolas Reigny, le sous-préfet de Clamecy, qui représentait l'État. Remettant aussi en cause les promesses non tenues du Président de la République en faveur d'un rééquilibrage vers l'élevage, le bureau des JA58 a aussi soulevé le lièvre des mesures en vigueur depuis le 1er janvier dernier: primes en baisse et délais de mises aux normes raccourcis... Comme autant de sujets qui agacent individuellement les jeunes agriculteurs mais qui les galvanisent aussi pour leurs futures actions collectives...

EMMANUEL COULOMBEIX



Alexandre Lorré a donné la parole à Clément Blandin, son secrétaire général, et à Angélique Grolleau, responsable des JA au Crédit agricole Centre Loire, qui sont venus présenter une nouvelle gamme d'outils, mis en place par les JA de la région Centre et la fédération interregionale de la Banque verte, afin d'aider les jeunes agriculteurs à analyser leurs coûts de production, leurs capacités d'installation et le pilotage économique de leurs exploitations. Baptisé JA'Prog, ce dispositif n'est pas encore ouvert à tous les adhérents des JA, mais plutôt à leurs représentants administrateurs et bientôt à leurs présidents cantonaux. La Nièvre est désormais associée à cette initiative.



Au moment des questions-réponses avec la salle, en fin d'AG, un vétérinaire en retraite de Corbigny, Dominique Boucomont, a souhaité prendre la parole afin d'attirer l'attention sur la mortalité des abeilles, à laquelle il s'intéresse en tant que président du Groupement de défense sanitaire des abeilles de Bourgogne. De façon assez habile et originale, il a débuté son intervention par la présentation d'un pot de miel dans lequel figurait une *«plante crucifère à fleurs blanches, ancêtre du colza»* dont il a expliqué qu'elle était arrivée *«grâce aux insectes pollinisateurs». «Nous avons encore besoin des gênes de cette plante pour améliorer la rusticité de votre colza et les besoins des insectes».*



Le thème du débat qui a suivi les rapports du bureau était «que fait l'agriculture pour préserver la ressource en eau ?» A la tribune, quatre intervenants se sont succédés pour apporter leur expertise sur le dossier : Florent Mitault (à droite), chef du service eau forêt biodiversité à la DDT ; Didier Guyon, irrigant et président de l'Admien ; Céline Beauvois, service qualité de l'eau et agronomie à la Chambre d'agriculture et enfin Mickaël Geloen, responsable de l'équipe grandes cultures de la Chambre d'agriculture.



Fabienne Cardot, 5ème adjointe à la mairie de Corbigny, est également responsable à la direction nationale d'EDF. Sous son impulsion, depuis quelques mois, une quarantaine d'agriculteurs de tout le département réfléchissent et travaillent à un projet de Société coopérative orientée sur la valorisation des énergies vertes.

Droit de réponse

En réponse au communiqué de la section bovine de la FDSEA : «Le Morvan aux mains des talibans verts»

À la demande de Patrice Joly, président du Parc naturel régional du Morvan, nous publions la réponse au point de vue de la section bovine de la FDSEA 58 paru dans notre édition N°1315 du 27 mars dernier.

La section bovine de la FDSEA de la Nièvre a mis en cause, dans un communiqué de presse mensonger et calomnieux, le Parc naturel régional du Morvan à propos de son engagement à défendre, sur son territoire, l'agriculture, et plus particulièrement l'élevage.
Il est inacceptable de laisser dire que les élus et salariés du Parc sont des «talibans verts» dont le seul objectif est de «supprimer» l'élevage du Morvan.
Qui peut penser que ces mêmes élus et salariés puissent, à ce point, souhaiter la disparition de l'agriculture en Morvan alors même que le fondement du classement du territoire en Parc naturel régional, repose également sur les paysages et les savoir-faire qu'ont su développer nos agriculteurs depuis près d'un siècle ! Comment peut-on faire croire, alors que le Parc défend, avec pugnacité, le Morvan et ses éleveurs auprès des instances régionales et européennes pour faire reconnaître les spécificités et les besoins de ce territoire, qu'il n'a d'autres vocations que de capter des fonds pour son propre et seul bénéfice !
Par son action, il vient d'obtenir, en accord avec les chambres départementales et régionale d'agriculture, 20 millions d'euros pour les éleveurs du Morvan, pour la période 2015-2020, et pour la mise en œuvre de Mesures Agri-environnementales, qui pourront bénéficier à de très nombreux agriculteurs du territoire (au minimum 300 exploitations). A l'issue de négociations, pendant lesquelles nous avons bien vu que la solidarité entre les territoires et filières agricoles était difficile à mettre en œuvre, le Morvan, massif aux spécificités et handicaps naturels reconnus, tire le meilleur parti de ce dispositif au bénéfice direct des agriculteurs grâce au projet soutenu par le Parc naturel régional du Morvan.
Oui, l'agriculture morvandelle souffre et certains agriculteurs plus que d'autres !
Il est de notre responsabilité de soutenir les éleveurs afin qu'ils puissent travailler sereinement dans leurs exploitations en tirant bénéfice de leur travail. Il est également de notre responsabilité d'interpeller les autorités nationales et européennes, et nous le faisons, souvent d'ailleurs en coopération avec les organisations professionnelles agricoles et en nous appuyant également sur les réseaux des Parcs afin que nos spécificités soient prises en compte le mieux possible, notamment dans la mise en œuvre des décisions européennes traduites dans la PAC.
Il n'est pas possible d'accepter que soit mis en doute le travail des élus et des salariés du Parc, traités de «militants pro-déclins rémunérés au frais du contribuable» alors même que leurs engagements sont salués et reconnus par la grande majorité des agriculteurs du territoire.
La section bovine de la FDSEA de la Nièvre, dont un certain nombre de membres participent aux diverses réunions de travail du Parc et bénéficient de son action, veut faire croire qu'elle n'a rien compris au travail patient et permanent que le Parc, par ses élus et ses salariés, accomplit au profit de l'économie agricole en général et des éleveurs en particulier.
Nous avons mieux à faire que d'être dans l'invective et le travestissement de la réalité. Nous avons à travailler au bénéfice de l'agriculture morvandelle. C'est la raison pour laquelle nous continuerons à travailler de manière ouverte avec ceux qui le souhaiteront.

Patrice Joly, président du Parc naturel régional du Morvan.

▶ Agenda

05/05 Visite de ferme bio à Rouy

Le Sedarb propose une visite de ferme en polyculture-élevage laitier bio, le mardi 5 mai, de 10 à 12h30, à l'EARL du Bon accueil, à Rouy. Programme : conduite de l'élevage laitier bio dans un objectif d'autonomie (implantation de méteils complexes et priaires temporaires à flore variée), séchage en grange pour améliorer la qualité du fourrage, autonomie énergétique (essais de semis direct, valorisation des haies et lisières de bois dans une chaudière à bois déchiqueté)... Contact : Aurélie Billon au 03 86 72 92 20 ou par mail à aurelie.billon@sedarb.org.

FDSEA de la Nièvre

Le service emploi poursuit son développement

Les membres de la section employeurs de la FDSEA de la Nièvre se sont réunis le 24 avril au Lycée agricole et viticole de Cosne sur Loire. A l'ordre du jour, l'activité du service et l'actualité de l'emploi agricole.

Après un tour de table et la présentation d'Amandine Leboucher, animatrice emploi et service de remplacement nouvellement recrutée par la FDSEA, les membres présents ont exposé leurs attentes vis-à-vis de la section employeurs. Une riche discussion sur les différentes méthodes de calcul du cout du travail a amorcé la réunion. Les préoccupations liées à la non prise en compte des actifs salariés dans la nouvelle PAC ont également été abordées. Il a été rappelé l'impact important, sur les exploitations employeuses de main d'œuvre, de la diminution des aides, pénalisant l'emploi agricole. En cette période de chômage endémique et alors que les employeurs d'autres secteurs d'activité sont traités en «héros» lorsqu'ils recrutent, le sort réservé aux employeurs agricoles est tout autre.
La réunion s'est poursuivit par la présentation du groupement d'employeurs départemental (GED) par son animatrice, Marianne Save. Cette structure permet à ses adhérents de bénéficier d'un salarié, embauché par le GED, en se déchargeant des tracasseries administratives. Le développement de l'emploi partagé est une des pistes privilégiée par la FDSEA pour répondre aux besoins de main d'œuvre des exploitants agricoles. Clément Villain, juriste de la FDSEA 58, précise qu'au delà du recours au GED, le service emploi est en mesure d'accompagner la création de groupement d'employeurs entre agriculteurs en proposant des prestations sur mesure.
L'activité du service emploi a ensuite été présentée. Désormais, la FDSEA de la Nièvre propose une gamme complète de prestations à destination des employeurs (paie, rédaction de contrats de travail, rupture de contrat…). Les prises de contacts et le volume des prestations déjà effectuées sont encourageant quant au développement du service. Cette réunion a également été l'occasion de présenter l'actualité sociale récente avec un focus sur le passage du Droit Individuel à Formation (DIF) au Compte Personnel de Formation (CPF) ainsi qu'un retour sur les évolutions impactant les stagiaires en entreprises.

Perspectives de développement.

Afin de répondre aux besoins de main d'œuvre des employeurs sur certain bassins d'emploi en tension, la FDSEA a présenté son projet d'action courte qualifiante (ACQ), en polyculture élevage sur le bassin d'emploi de Corbigny. Cette ACQ s'articule autour des besoins des employeurs en les plaçant au centre du dispositif. Ainsi, les employeurs participeront à l'élaboration du programme de formation en fonction des compétences qu'ils recherchent lors de leurs recrutements. De plus, le stagiaire ne sera pas imposé à l'exploitant, c'est le maitre de stage qui choisira, parmi les candidats, le stagiaire qu'il souhaite former. Si vous avez des besoins de main d'œuvre et que vous souhaitez participer à ce projet, n'hésitez pas contacter le service emploi de la FDSEA 58.
Le service emploi propose également une offre de formation sur des problématiques récurrentes des employeurs agricoles. Ainsi, plusieurs cessions de formation sur la méthodologie de la rédaction du document unique d'évaluation des risques (DUER) vous sont proposées. Deux autres formations pour acquérir les bases en droit du travail et en management sont également disponibles. N'hésitez pas à nous contacter si vous souhaitez participer à ces formations. Nous sommes également à votre écoute pour toute suggestion de nouvelles formations répondant à vos besoins.

CV et AL, FDSEA 58

Point de vue

Discrimination agricole

Laurent CORNU, président de la section employeurs de la FDSEA, revient sur la mise en œuvre de la nouvelle PAC et sur l'impact discriminant de cette réforme sur les exploitations employeuses de main d'œuvre.



A l'heure ou notre société reconnait l'égalité pour tous (mariage…), l'évolution du statut animal (doués de sensibilité), le secteur agricole est discriminé à un stade encore jamais atteint par nos dirigeants politiques.
L'actif agricole qui n'a pas forcément le statut d'agriculteur, devient un sous homme. Prenons le cas d'une exploitation agricole de polyculture élevage (céréales, bovins, ovins…), autonome en fourrages (herbe, paille, protéines). Travailler seul est un handicap ayant des répercussions sur les performances techniques, la manipulation d'animaux, l'organisation des chantiers, la vie sociale. Travailler au minimum à deux améliore beaucoup de paramètres. Il faut pour cela avoir un outil de travail d'une certaine dimension économique pour faire vivre ces deux UTH. Suivant le statut de ces deux UTH, vous pouvez subir une discrimination économique insoutenable : soit vous êtes deux exploitants associés, soit vous êtes un exploitant avec un salarié ou aide familial ou conjoint collaborateur. Difficile de faire partie de cette deuxième catégorie. L'UTH salariée travaillant avec l'exploitant est devenu un sous homme, il n'apporte pas la transparence des 52 premiers hectares, un deuxième plafonnement des ABA, un deuxième plafonnement de l'ICHN, un deuxième plafonnement des MAE, un deuxième plafonnement du PMBE et au niveau fiscal ne fait pas bénéficier des seuils de chiffres d'affaires concernant les plus-value, le seuil de prix de revient, le seuil de la DFI, de la DPA…
Et si l'UTH est salariée, l'exploitant doit redoubler de vigilance administrativement : feuille de paie, déclaration trimestriel des salaires, congés personnel de formation, document unique d'évaluation des risques, fiches pénibilités pour bientôt, réglementation et droit du travail…..et coût du travail.
Nous sommes dirigés par des hommes qui sont instruits certes, mais dont je fais le constat qu'ils ont perdu une qualité essentielle : le bons sens.
J'adresse ce message à nos hauts fonctionnaires, élus à la tête de nos institutions (Europe, Etat, Région) de redescendre sur terre ! Arrêtez vos idéologies et ayez une vision à long terme de stratégie économique et sociale de l'agriculture. **Laurent Cornu**

► Agenda

06/05 AG Salers de Bourgogne à Marigny l'Église

L'association Salers de Bourgogne tiendra son assemblée générale le 6 mai à Marigny-l'Eglise (58140), à partir de 10h. Ordre du jour : renouvellement du conseil d'administration, compte-rendu des travaux 2014, présentation des comptes, projets 2015, intervention du HBS en présence de Bruno Faure et du technicien Olivier Tournadre, intervention de Arandu Bohy, vétérinaire, sur l'alimentation du bétail, présence d'un engraisseur intéressé par l'achat de broutards salers, questions diverses, visite d'élevage chez Gilles Bourgeois avec l'appui du HBS.

► Formations

4/05 Devenir employeur: les bases

La FDSEA organise une formation «devenir employeur: les bases» le lundi 4 mai de 9h30 à 17h30, à la Chambre d'agriculture de Nevers. A l'ordre du jour : règlementation du travail ; contrat de travail; bulletin de paie …Contact : Maëla GUEGAN au 03 86 93 40 96 ou par mail à fdsea58@wanadoo.fr

Mai MAEC Morvan

Les dates des trois formations du mois de mars sur les MAEC dans le Morvan ayant fait salles combles et les échéances des déclarations PAC ayant été reportées au mois de juin, la Chambre d'agriculture de la Nièvre a décidé de programmer 4 nouvelles sessions au mois de mai. Ces formations d'une journée doivent permettre aux agriculteurs participant de comprendre toutes les mesures contenues dans les MAE et les contraintes qui en découleront. 15 places par session sont disponibles. Les rendez-vous sont fixés le 13 mai à la mairie de Lormes, le 19 mai à la Communauté de communes à Luzy, le 20 mai à la Maison du Parc à Saint-Brisson et le 21 mai à Saint-Honoré-les-Bains (de 9h à 17h30). Renseignements et inscriptions auprès de Christophe Bossaron à la Chambre d'agriculture au 03 86 93 40 39.

Assemblée générale de Capri-Nièvre

Regain d'activités mais difficultés financières

La coopérative des éleveurs de chèvres (et de vaches laitières) de la Nièvre, Capri-Nièvre, tenait son assemblée générale lundi 27 avril chez Julie Maillault à Montigny-sur-Canne. L'occasion de faire le bilan de l'année 2014 dans la filière et d'évaluer les freins pour l'avenir, des éleveurs et de leur structure.



L'AG de Capri-Nièvre s'est tenue lundi après-midi chez Julie Maillault à Montigny-sur-Canne.

Comme l'hôte de l'après-midi, Julie Maillault, il y a de la place dans la filière caprine nivernaise pour des jeunes porteurs de projets qui veulent réussir. Deux installations ont été réalisées dans le département, l'an dernier, à la fois en production laitière et en transformation fromagère. En proportion de l'installation agricole, ce n'est pas si mal, même deux installations paraissent un nombre limité par rapport aux 13 porteurs de projets qui sont venus rencontrer Christian Étienne, l'animateur de Capri-Nièvre, l'an dernier. *«Ce serait déjà bien d'arriver à conserver l'existant, ce qui implique un gros travail avec les cédants, plutôt que de créer des activités de toutes pièces»* a souligné le technicien durant l'AG de la coopérative, lundi, à Montigny-sur-Canne, où 8 producteurs caprins avaient fait le déplacement, sur 21 adhérents et 35 éleveurs dénombrés dans la Nièvre. *«Nous ne sommes pas là pour casser les porteurs de projets. J'en vois régulièrement mais un premier tri est nécessaire pour eux comme pour nous et leurs partenaires. Pour certains, c'est un choc de venir découvrir une ferme caprine. Il y en a qui atterrissent, qui ne se plaisent pas dans leur vie, qui veulent tout changer et qui pensent aux chèvres mais ce sont parfois des cas à risques. C'est à la Chambre d'agriculture de faire ce travail mais, dans la Nièvre, la Chambre confie cette tache à Capri-Nièvre»* a-t-il rappelé, détaillant un à un les éléments du rapport d'activité de la structure, lu par Marion Passard, sa présidente. *«Tout le monde ne gagne pas sa vie avec les caprins, dans la Nièvre, c'est à dire être capable de rembourser les emprunts et de vivre avec une activité vivable»* a insisté Christian Étienne, repris dans une même analyse par Jean-Philippe Bonnefoy, le président du Centre fromager de Bourgogne (qui découle de la Chambre régionale de Bourgogne) : *«un projet, çà se prépare ! En général, bien préparé, çà se passe bien, dès lors que le candidat est dans un état d'esprit d'aller chercher l'information»*. A contre-courant de cet exemple où une jeune éleveuse de Saône-et-Loire a un jour décidé de tout plaquer en laissant ses chèvres sur l'exploitation, *«ce qui est un problème de notre filière par rapport à toute la profession, il y a aussi des jeunes qui réussissent bien!»* L'exemple de Julie Maillault a été cité, et pas seulement par courtoisie : *«on voit bien qu'ici, il y a de beaux animaux, une fromagerie, une salle de traite, un magasin»*, selon l'animateur de Capri-Nièvre.

Accompagnements et partenariats

D'ailleurs, la conjoncture est plus que favorable. Selon Marion Passard, *«après deux années difficiles, où le prix du lait avait chuté, le prix des matières premières flambé, la tendance s'inverse… Nous sommes sortis du creux de la vague. Chez les fermiers, le fromage de qualité trouve acquéreurs, le niveau de stock est nul mais les exploitations ont du mal à être compétitives, le niveau de production en moyenne reste inférieur à la moyenne nationale, et la valorisation moyenne. Il nous faudra un jour aborder cette politique des prix des fermiers où le prix constaté peut aller d'1,20 euros à 2 euros pour un crottin»*. Reste que l'accompagnement des éleveurs spécialisés en lait et/ou en fromages de chèvres (ndlr : près de la moitié de l'activité de Capri-Nièvre est centrée sur le suivi de production du lait) nécessite beaucoup de temps et des références techniques propres au format des fermes de la région. *«Nous constatons un regain d'activités, que nous ciblons sur les activités facturables»* a noté l'animateur. D'une part, l'appui technique, hors production laitière, se développe : 12 exploitations ont fait appel à lui pour l'alimentation, la technique fromagère, l'étude financière pour restructurer ou améliorer l'exploitation… Capri-Nièvre, en partenariat avec le GDS 58, dévoile aussi *«un bilan satisfaisant»* en matière d'autocontrôles grâce au financement du Conseil départemental (ndlr : 68 lots de 5 fromages analysés, dont 34 de chèvres, 24 de vaches et 3 de brebis). La structure se rapproche aussi de producteurs fromagers de l'Aube, qui sont isolés dans leur département pour le suivi technique. Des rapprochements avec les CFPPA de Château-Chinon et Challuy sont en cours pour intervenir dans le parcours de formation des élèves. Deux conventions, l'une avec la Chambre régionale, l'autre avec France Agrimer, sont aussi signées pour récupérer les actions collectives régionales de l'une et la réalisation d'une action sur le coût de production, pour l'autre. Outre l'action syndicale et la priorité à l'installation/transmission, Capri-Nièvre a donc décidément besoin d'être, elle aussi, accompagnée financièrement. En proie à des difficultés financières depuis plusieurs mois, la structure va déposer un dossier *«entreprise en difficulté»*, la semaine prochaine, auprès de la Direction départementale des impôts. *«Capri-Nièvre ne peut à elle-seule supporter financièrement l'activité globale de la filière lait du département»* estime Marion Passard. Le résultat 2014 laisse apparaître un déficit de 9500 euros. Le prévisionnel 2015 a été conçu dans ce but, *«qui n'est pas pessimiste»* selon Christian Étienne : *«le regain d'activité, les soutiens qu'on espère plus nombreux, les 3 ou 4 élevages en production laitière qu'on attend, les interventions dans les CFPPA et des pistes avec le Conseil départemental sur les espaces-tests agricoles nous laissent bon espoir»*.

EMMANUEL COULOMBEIX



Tour Nivernais Morvan 2ème partenariat pour le Crédit agricole

Le 15 avril, Jean-François Bernard et Dominique Thibault, vice-président de CACL, ont signé une convention de partenariat, pour la deuxième année consécutive, entre la banque verte et l'épreuve sportive qui aura lieu en juin prochain à travers la campagne nivernaise. A cette occasion, chaque caisse locale des communes d'arrivée d'étapes proposera des animations particulières, entre découverte de producteurs locaux, des talents musicaux, sportifs, artistiques ou associatifs et jeux pour les enfants... Ce sera notamment le cas à Saint-Amand en Puisaye, Clamecy, Moulins-Engilbert, La Machine et Marzy. CACL invite donc un très large public, en juin, à déguster les «Étapes du Crédit agricole», ce nouveau projet alliant sport, fête et découverte du territoire. Les personnes intéressées sont invitées à se rapprocher de leur caisse locale pour s'inscrire.

PAC 2015

Télédéclaration : c'est parti !

A quelques jours du début des télédéclarations, le préfet de l'Yonne a rappelé dans un point presse quels étaient les enjeux de la nouvelle PAC et les conséquences pour la ferme Yonne



Jean-Christophe Moraud, préfet de l'Yonne

Dotée d'un budget préservé de l'ordre de 9,1 milliards € par an, la nouvelle PAC entrera pleinement en application cette année et sera le cadre commun de l'agriculture européenne jusqu'en 2020. Convergence de l'aide directe de base, paiement redistributif, taux renforcé pour les aides couplées en faveur de l'élevage…, les leviers mobilisés et l'introduction de nouvelles règles, ne seront pas sans conséquence pour la ferme Yonne, département le plus céréalier de toute la Bourgogne, comme l'a rappelé le préfet Moraud : *«situé en zone intermédiaire, le département a un potentiel de développement de nouvelles productions assez limité et plébiscite la rotation blé/orge/colza. Et donc, la redistribution se traduira à terme par une baisse des DPB de l'ordre de 16 % en 2020. A l'inverse, cette érosion que va connaître le département va plutôt profiter à un département comme la Saône et Loire, très orienté vers l'élevage sur prairie et aux structures plus petites…»* Un contexte pouvant être anxiogène pour les agriculteurs icaunais reconnaît le préfet : *«nous sommes dans une économie de plus en plus ouverte, y compris dans le champs agricole et agroalimentaire et de moins en moins régulé par la puissance publique, avec une vraie volatilité des prix de marché, dans des proportions que l'on ne connaît pas, dans d'autres secteurs économiques…»*

Un objectif : sécuriser les paiements

Pour autant, la réforme de la PAC, *«dont l'ampleur est sans précédent…»* et les négociations engagées, ont permis, selon Jean-Christophe Moraud, d'aboutir *«même si personne ne le dit «mezza voce», à un bon niveau de PAC, à 56,6 milliards €, avec seulement 2% d'érosion, alors que la part de la PAC dans le budget communautaire régresse de 5 points, passant de 42 à 37 % en fin de période…»* Tout en reconnaissant à côté de ce point positif, *«quelques points négatifs, parmi lesquels une certaine complexification des choses, il ne faut pas le nier !»*

Le préfet n'a eu de cesse de le répéter dans son discours : *«tout doit être fait, la main dans la main, avec le monde agricole, pour sécuriser les paiements !»* Et pour éviter tout hiatus pouvant conduire à des refus d'apurements, il y aura bien des contrôles cette année, tout en veillant, *«et cela n'a pas toujours été le cas, à ce qu'il n'y ait pas redondance et qu'ils puissent se coordonner, afin d'éviter que dans une même période, une exploitation soit contrôlée successivement par l'Agence de Services et de Paiement, les services vétérinaires, l'Onema, etc…»* L'ouverture de la campagne PAC s'accompagne d'ailleurs cette année de visites *«pédagogiques»* sur les exploitations, pour des *«contrôles à blanc»*, avec un triple objectif : montrer les types et modalités des contrôles réalisées, expliquer les suites éventuelles et les possibilités de recours des agriculteurs, démystifier ces mêmes contrôles, appréhendés souvent avec difficulté par la profession. Une première journée pédagogique s'est déroulée la semaine dernière chez un éleveur de l'avallonnais, à laquelle ont participé 120 agriculteurs, pour des échanges jugés par les services de l'administration, comme *«francs et agréables»*. Reste à faire en sorte que la campagne de télédéclaration qui s'amorce le soit aussi… !

DOMINIQUE BERNERD

La PAC en quelques chiffres :

La France est le 3ème contributeur net, derrière l'Allemagne et le Royaume Uni Et la 2ème bénéficiaire des dépenses européennes, derrière la Pologne et devant l'Espagne
Enveloppe budgétaire de la PAC 2014/2020 accordée à la France : 56,6 milliards €
Budget annuel : 9 milliards €, dont 7,7 milliards au titre du 1er pilier (aides directes) et 1,4 milliard au titre du 2ème pilier (développement rural)
Exportations agricoles et agroalimentaires 2014 : s57 milliards €
Excédent des échanges : 9,2 milliards €
Aides PAC pour le département de l'Yonne en 2014 : 116 millions €
Baisse annoncée d'ici 2020 : 16 % Estimation moyenne des diminutions d'aides pour 75 % des exploitations icaunaises : 8600 €/an
Pour 2400 €/an d'augmentation estimée, à destination des 25 % restantes

«Faire les contrôles de façon intelligente…»

A quatre jours du début des télédéclarations, pouvez-vous dire formellement que tout est bien calé ?
Préfet Moraud : *«Il n'y a plus de points majeurs, seulement des questions de réglage. Les arbitrages sont pris à l'échelon national, sur un certain nombre de situations validées par l'union Européenne. C'est sur que lorsque vous appliquez cette grille de lecture à certaines réalités, vous allez avoir des questions particulières qui vont surgir, mais ce sont des réglages, même si ça peut être agaçant… La question des GAEC a été réglée en février, celle concernant les DPB vient de l'être, c'était les points les plus lourds.»*

Les futurs contrôles ont-ils vocation à être plus pédagogiques que répressifs ?
«Non ! J'ai un objectif qui est celui de sécuriser les paiements et faire en sorte qu'il n'y ait pas de défaillances relevées en cas de contrôle et éviter un refus d'apurement. Le contrôle est réglementaire, nécessaire et indispensable, dès lort que nous avons la première politique publique européenne, elle doit faire l'objet de contrôles et d'évaluations… Il y aura bien des contrôles cette année, même en cette période transition, on va essayer de les faire de façon intelligente, mais ça ne veut pas dire qu'il n'y en aura pas…»

Édito

La PAC : le sujet est pour nous syndicalistes quasi permanent depuis de longs mois. Si nous nous sommes acharnés sur le sujet depuis bientôt deux ans, ce n'est pas pour le plaisir de mettre notre grain de sel dans une réforme, pour le plaisir de dire que nous avons infléchi quelques lignes. C'est parce que derrière les règles, il y a une réalité concrète, celle de notre quotidien, de notre métier, celle de notre revenu, une réalité économique et humaine. On ne peut tolérer un tel niveau d'incertitude, une telle légèreté, sur un sujet d'une telle importance.
L'agriculture est diverse sur le territoire français, aucune réforme de la PAC ne peut être faite simplement si l'on veut tenir compte de ces différentes facettes. Notre objectif n'est pas de venir encore compliquer les choses, mais nous devons néanmoins rappeler nos contraintes et nos attentes, personne d'autre ne le fera pour nous.
Et si nous nous accrochons aussi fort sur le sujet, c'est parce que les *"aides PAC"* pour bien des exploitations de l'Yonne et de Bourgogne constituent le revenu. Il ne s'agit pas de diminuer un pourboire, une gratification supplémentaire que l'on nous aurait attribués gracieusement depuis trop longtemps. Nous respectons les règles que la PAC impose en matière de traçabilité, d'environnement, de respect de la biodiversité et le résultat est une production d'une qualité sanitaire exceptionnelle. Nous produisons les aliments les plus sûrs au monde. Mais cette qualité a un prix. Pour que le consommateur puisse acheter nos produits et que nous agriculteurs puissions vivre de notre métier, les aides de la PAC nous sont aujourd'hui encore nécessaires. Alors, de manière un peu trop simpliste, on nous parle de rééquilibrage entre *"gros céréaliers"* et *"petits éleveurs"*. Dans l'Yonne, nous cherchons encore qui va y gagner !!!
Pour faire face, chacun choisira sa voie. Nous croyons en une approche collective. Ce sera le thème que nous proposerons de débattre lors de notre Assemblée Générale, car il nous faudra bien *"voir plus loin que la PAC"* ! Rendez-vous le jeudi 21 mai à Jussy.

Le Bureau de la FDSEA 89

▶ Agenda

21/05 AG du Syndicat Betteravier de l'Yonne

L'assemblée générale du Syndicat Betteravier de l'Yonne, se déroulera jeudi 21 mai, à partir de 9 h, Ferme de la Margottière, à Vallery Avec la participation d'Alain Jeanroy, Directeur général de la Confédération Générale des Planteurs de Betteraves et Dominique Dutartre, Président d'ARD (Agro-industries Recherches et Développements)

29/05 Reprise des marchés à la ferme

Une nouvelle saison commence, pour les producteurs du réseau Bienvenue à la ferme, qui ouvrent les portes de leurs exploitations pour les premiers marchés printaniers de l'année. Ainsi, de mai à septembre, la famille Boname, à Villiers/Tholon, Didier Bonnemain à Montacher-Villegardin et Christine Busson à Fouchères, accueilleront à tour de rôle, une quinzaine d'agriculteurs du réseau, afin de vous proposer le meilleur des produits fermiers icaunais, dans un cadre authentique.
Premier marché à la ferme de l'année : vendredi 29 mai, de 16 h à 20 h, chez la Famille Boname, à Villiers-sur-Tholon

Foire de Sens du 30 avril au 4 mai

La Chambre d'agriculture met le vignoble icaunais à l'honneur sur le pôle agricole et rural de la Foire de Sens pour cette édition 2015. Vous y retrouverez également l'ensemble des animations : la ferme de Flo, la MFR de Villevallier, le Lucée La Brosse et les Jardins de la Croisière, le Lycée de Sainte-Colombe, ainsi que les agriculteurs du réseau Bienvenue à la Ferme. L'espace vert du pôle sera réalisé par les élèves paysagistes et horticulteurs de la MFR de Gron

MCEA

Un rôle majeur auprès des agriculteurs et collectivités

Créée en 1998, sous l'égide de la Chambre d'agriculture de l'Yonne, la Mission de Coordination des Epandages en Agriculture (MCEA) s'est fixée pour objectif d'accompagne les agriculteurs et collectivités pour tout ce qui concerne la filière épandage


L'agriculture est le premier destinataire des boues d'épandage dans le département

Suivis agronomiques des boues d'épuration de collectivité ou effluents industriels, expertises, conseils techniques aux petites collectivités, information auprès des différents acteurs de la filière épandage… Autant de missions que s'est donnée la MCEA depuis sa création, il y a une quinzaine d'années, sous l'égide de la Chambre d'agriculture de l'Yonne. Son champs d'actions est multiple : effluents d'élevage et vinicoles, boues de stations d'épuration de collectivités et industrielles, matières de vidange, effluents industriels, composts de déchets verts et d'ordures ménagères, digestats de méthanisation… Outre la Chambre d'agriculture et le Conseil départemental, les membres de l'association sont issus de collectivités, communes, syndicats agricoles, OPA, associations et acteurs de la filière.

La MCEA intervient notamment auprès des agriculteurs, pour des conseils de tous ordres : utilisation des boues, valeurs agronomiques, réglementation autour de l'épandage, recherche de boues ou compost… Elle joue un rôle de conseil également auprès des producteurs de boues que sont les collectivités, en les informant sur la mise en place de plans d'épandage, le stockage de boues, ou les projets de méthanisation.

Toujours pas de logiciel opérationnel

Peu d'évolution en 2014, par rapport à l'année précédente, en ce qui concerne la destination des boues dans le département. Premier utilisateur : l'agriculture, avec 33% des boues, suivie du secteur vidangeur (22%) et du compostage (21%). A noter : un taux de non-conformité des boues en agriculture, de l'ordre de 17%, du fait essentiellement de communes sans plan d'épandage ou sans suivi. Même si la non-conformité ne porte pas sur la qualité des boues utilisées, le président de la Chambre d'agriculture, Etienne Henriot, tire la sonnette d'alarme : *« même si la responsabilité incombe au producteur de boues, l'agriculteur devrait théoriquement les refuser car en cas de contrôle terrain, c'est la conditionnalité de la PAC qui s'applique…»*
Concernant le suivi agronomique 2014, 48 bilans d'épandage ont été réalisés, dont 5 pour des aires de paillage, 3 pour des industries agroalimentaires (Lincet, Sicavyl, Yoplait), ainsi que pour 40 communes. Elles sont au total 65 communes sur le département, à réaliser un épandage régulier des boues.

Jusqu'à l'été 2013, la MCEA et la DDT utilisaient le logiciel Sigemop, pour cartographier les épandages de boues de stations d'épuration. Remplacé à cette date par le logiciel Sillage dans le but de vérifier la conformité réglementaire des épandages, celui-ci n'est toujours pas opérationnel. En tous les cas, une formation incluant la prise en main et l'utilisation du logiciel est d'ores et déjà inscrite aux perspectives 2015…
Suite du feuilleton peut-être, l'an prochain !

DOMINIQUE BERNERD

110 Bourgogne

La culture du chanvre relancée

En partenariat avec la chanvière Eurochanvre, 110 Bourgogne relance pour la récolte 2015, la culture du chanvre dans le département de l'Yonne

Un historique rattache la culture du chanvre au département de l'Yonne, notamment au travers du partenariat mené il y a quelques années, avec les Chevriers de l'Est, sous l'égide de la précédente mandature de la Chambre d'agriculture de l'Yonne. Une expérience qui s'était soldée pour une quinzaine de producteurs par des stocks de paille non récupérés, patientant depuis sous les hangars. Ne souhaitant pas se réengager dans le dossier, la Chambre d'agriculture a fait appel au groupe SeineYonne qui, fort de ses relations avec la coopérative Interval, propriétaire de la chanvrière Eurochanvre, a décidé de relancer la culture du chanvre dans l'Yonne et le nord de la Côte d'Or, via 110 Bourgogne. Après avoir dans un premier temps racheté en juin dernier, les stocks de paille existants, la coopérative a proposé d'élargir à un plus grand nombre, la production de chanvre dans le département. A ce jour, une trentaine de producteurs se sont engagés, pour une surface totale de 340 ha, répartis majoritairement dans l'Auxerrois et le Tonnerrois, ainsi que dans le Châtillonnais pour ce qui est de la Côte d'Or. La contractualisation mise en place proposant des prix mini garantis pour la paille et des prix de campagne pour la partie chènevis

Une récolte en un seul passage

Responsable du secteur *«Nouvelles filières»* au sein de 110 Bourgogne, Eric Ducornet est catégorique : *«la volonté forte de la Direction ainsi que de la Chambre d'agriculture, n'est en aucun cas de concurrencer la Chanvrière de l'Aube, déjà présente sur le département avec 300 ha engagés. Certains de nos nouveaux producteurs sont d'ailleurs déjà en contrat avec eux et nous ont sollicité, faute de quotas suffisants…»* Principal atout pour Eurochanvre : des relations privilégiées avec la plasturgie automobile, offrant ainsi un débouché supplémentaire pour le chanvre, incorporé dans les portières et tableaux de bord des voitures, pour un ensemble plus léger, plus résistant et biodégradable. Afin de proposer un service clé en main à ses adhérents, la coopérative a fait le choix de faire tourner au moment de la récolte, par le biais d'une Entreprise de Travaux Agricoles, une moissonneuse-batteuse spécialement équipée d'un bec Kemper et d'un bloc hacheur, permettant en un seul passage de conditionner la paille en brins de 60 cm, tout en récoltant le chènevis. Une technique qui la différencie des autres chanvrières. Comme le fait de presser en balles carrées pour optimiser le transport. Les chantiers de récolte s'échelonneront de 15 jours à 3 semaines selon la météo, commençant dans l'Auxerrois, pour se terminer dans le Châtillonnais.

DOMINIQUE BERNERD



Groupama PVL

Balade Gourmande au cœur de l'Yonne

Groupama Paris Val de Loire organise le 7 juin prochain une balade gourmande de 12 km au cœur des coteaux de l'Auxerrois, au profit de l'association «*Petits Princes*»

Depuis plusieurs années, la Caisse régionale Groupama Paris Val de Loire se mobilise autour de l'opération *«le rêve en marche»*, destinée à collecter des fonds au profit de l'association Petits Princes. Plusieurs randonnées sont ainsi organisées dans le périmètre de la Caisse et les droits d'accès entièrement reversés à l'association. Une nouveauté cette année, avec la mise en place d'une Balade Gourmande qui se déroulera dimanche 7 juin, sur un parcours de 12 km, autour de Saint-Bris et Irancy. Un programme alléchant, dans des paysages d'exception, pour ce qui s'annonce déjà comme un moment de partage et de convivialité.
Tous les participants se retrouveront aux Caves de Bailly pour le petit-déjeuner, avant de s'élancer à la découverte du circuit. Plusieurs créneaux possibles pour un départ s'échelonnant entre 9 h 30 et 10 h 30. Après une première étape à Saint-Bris-le-Vineux, pour l'entrée froide arrosée des crus du village, cap sur le village d'Irancy, où sera servi le plat chaud accompagné des rouges de l'appellation et des environs, précédé d'un apéritif à l'aligoté de Chitry. Un peu de fromage… ? Il vous attend au cœur du vignoble, avant le retour à Bailly, pour quelques douceurs sucrées méritées.
La marche se veut familiale et le parcours a été conçu pour être ouvert à tous. L'an passé pas moins de 300 personnes avaient répondu à l'appel et participé aux trois randonnées mises en place pour l'occasion dans tout le département. On attend cette année 500 personnes. Ils sont près d'une cinquantaine, élus et collaborateurs de la Caisse régionale, à avoir donné de leur temps et travaillé d'arrache pied depuis février pour préparer au mieux cette marche.

Le bulletin d'inscription est à retrouver sur le site www.balade-gourmande.com ou au dos du flyer édité pour l'occasion, disponible dans les agences Groupama ainsi que chez les 18 partenaires de l'opération. Rendez-vous également sur la page facebook : www.facebook.com/pages/Balade-Gourmande-au-coeur-de-lYonne
Inscription : 20 € par adulte et gratuit pour les enfants de moins de 11 ans. Pour chaque adulte inscrit, 5 € seront reversés à l'association Petits Princes. Attention ! Date limite d'inscription : 20 mai

DOMINIQUE BERNERD



Un parcours familial, ouvert à tous, dimanche 7 juin, au cœur des coteaux auxerrois

Marcher pour que les rêves se réalisent…

Créée en 1987, l'Association Petits Princes réalise les rêves d'enfants et adolescents gravement malades, atteints de cancers, leucémies et certaines maladies génétiques. En vivant ses passions et en réalisant ses rêves, l'enfant trouve ainsi une énergie supplémentaire pour se battre contre la maladie. Les bénévoles de l'association peuvent organiser plusieurs rêves pour un même enfant, autour de ses passions, en fonction de ses traitements et hospitalisations. Tous sont préparée et réalisés, avec l'accord des équipes soignantes des 150 services hospitaliers collaborant avec l'association Petits Princes, dans la France entière. Depuis 1987, ce sont ainsi plus de 5300 rêves qui ont pu être réalisés, pour plus de 2500 enfants et adolescents malades. Plus d'informations sur le site www.petitsprinces.com et auprès de l'association Petits Princes : 66 avenue du Maine 75014 Paris - Tél 01 43 35 49 00

JA 89

Une nouvelle formation, pour aider à l'installation

En collaboration avec les organismes professionnels agricoles, Jeunes Agriculteurs de l'Yonne a mis en place une nouvelle formation gratuite à destination des jeunes installés et en cours d'installation

La nouvelle formation mise en place s'intitule *«Gestion des risques en agriculture : sécuriser mon exploitation»*. La thématique est jugée indispensable aux jeunes chefs d'entreprise, pour mettre en place des systèmes d'exploitation viables, vivables et transmissibles. Devant l'amplification des risques climatiques, sanitaires, économiques et environnementaux, l'exploitant doit plus que jamais, sécuriser ses productions, ses résultats, mais aussi et surtout, son outil de production, à commencer par lui, sa famille et ses salariés. Objectif de la nouvelle formation mise en place : identifier les risques et analyser les solutions possibles, pour anticiper et agir. Les risques sont multiples et variés. Qu'ils soient humains : *«accident, maladie traitement, manipulation des animaux, phytos…»*, économiques : *«marchés, volatilité des prix, contractualisation…»*, réglementaires : *«responsabilité civile et pénale, contrôle des machines, des registres, aspects fiscaux et sociaux…»*, sanitaires et environnementaux : *«crise sanitaire, épidémie, état de l'eau, des sols…»*, ou bien encore matériels ou climatiques.



Une formation complémentaire

Florian Goux est actuellement en cours d'installation et rejoindra l'exploitation familiale située en Tonnerrois sur les Plateaux de Bourgogne, d'ici la fin de l'année, succédant à l'un de ses oncles partant en retraite. Il fait partie des premiers stagiaires à avoir participé à la session inaugurale de cette nouvelle formation et s'en félicite encore aujourd'hui : *«je venais d'effectuer mon stage «21 heures» et j'ai découvert cette formation qui n'est pas là pour concurrencer ce qui existait jusqu'alors, mais qui vient en complément, nous permettant entre autres d'y rencontrer des personnes habituées du terrain et qui parlent de choses concrètes, quelque soient les différents risques abordés…»* Chambre d'agriculture, MSA, Groupama, Cer France, Crédit Agricole…, autant d'organismes présents, qu'il est toujours possible de contacter par la suite : *«même si la formation est très condensée, on repart avec des noms, des téléphones et ça, c'est important…»*
Parmi les sujets abordés, il en est un qui a particulièrement intéressé Florian : *«celui du coût de production, évoqué par le représentant du CER France Yonne, qui a particulièrement insisté sur l'importance à bien travailler en amont sur ce thème, évitant ainsi de naviguer à vue et d'avoir une meilleure vision du système. Surtout dans le cas d'un protocole d'installation…»*
D'autres sessions sont prévues d'ici la fin de l'année, mais les dates restent à déterminer. Pour tout renseignement : Jeunes Agriculteurs 89, tél 03 86 46 93 19

DOMINIQUE BERNERD

▸ Agenda

10/05 Fête des Saints de Glace à Vareilles
La commune de Vareilles (en Pays d'Othe, à 15 km à l'est de Sens) et ses habitants, organisent dimanche 10 mai, la 19ème édition de la "*Grande Fête du Jardin et des Jardiniers de l'Yonne*", sur la place du village. Vous pourrez y trouver : plantes vivaces et annuelles, plants de légumes bio rares et anciens, mobilier et ornement de jardin, conseils en jardinage, les "Croqueurs de pommes", l'Association des Jardiniers de France… Également un vide greniers "*spécial jardins*", des épouvantails, des musiciens, un stand d'échanges de plants et de rencontres d'amateurs… cette année, participez à la grande "TEUF" ! (Tenue Excessivement et Ultra Fleurie).
La restauration sur place, sera assurée par la buvette de la Fête des Saints de Glace : "*Les Potirons*", par le café du village et par des producteurs (foies gras, fromages, cidre du pays d'Othe, miel, etc…)

21/05 Assemblée Générale de la FDSEA 89
L'Assemblée Générale de la FDSEA de l'Yonne se déroulera jeudi 21 mai de 14 h30 à 18 h, à la Salle des Fêtes de Jussy (rue de la tournelle). partie à huis-clos, de 14h à 16h, suivie de l'ouverture officielle de l'AG, autour d'un débat sur le thème : *"Voir plus loin que la PAC, l'avenir de l'agriculture nous appartient!"*, avec la participation de Gérard Tubery, président de la FOP

Exposition à Vézelay
Jean-Pierre Arlix (aquarelles) et Robert Meneghin (céramiques), exposent leurs œuvres de concert à la Maison Jules-Roy, à Vézelay, djusqu'au 14 mai. Exposition ouverte du mercredi au dimanche, de 14 h à 18 h. Le lundi, de 14 h à 17 h. Fermé le mardi. Entrée libre

20 ans de croisière !
Les Jardins de la Croisière fêtent cette année leurs 20 ans. L'occasion d'une expo photo qui se tient jusqu'au 16 mai, pour découvrir un jardin… pas comme les autres ! Visible au Maquis de Vareilles, 2 rue de l'Érable à Vareilles

Modification horaires d'ouverture DDT 89
la Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations et la Direction Départementale des territoires pour son service environnement, situées 3, rue Jehan Pinard à Auxerrre, seront ouverts :
Lundi, mardi et jeudi, de 8 h 45 à 11 h 45 et de 14 h à 16 h
Mercredi et vendredi, de 8 h 45 à 11 h 45
Durant les plages de fermeture, les usagers pourront adresser leurs demandes :
Pour la DDCSPP : Envoyer un courriel : ddcspp@yonne.gouv.fr
Pour la DDT Service Environnement : Envoyer un courriel : ddt-se@yonne.gouv.fr - Tél 03 86 72 70 00

▸Formations

Réaliser ma télédéclaration en intégrant les nouveautés de la PAC

Comme chaque année, la Chambre d'agriculture propose de vous accompagner dans votre télédéclaration. Simplifiez-vous la tâche avec une télédéclaration guidée étape par étape, cohérente et sécurisée, où les nouveautés de la PAC 2015 vous seront présentées
Places restantes : Gron (30 avril et 28 mai), Venoy (29 mai et 1er juin), Avallon (2 juin)
Contact : Valérie Rousseau, 03 86 94 22 22
Programmes, tarifs et conditions de vente sur demande

Je crée ou j'entre dans une société : je réussis mon projet d'association

La création d'une société ou l'arrivée d'un nouvel associé, amènent de nouveaux questionnements. Comment s'organiser au mieux pour satisfaire tous les associés? Cette formation de 2 jours vous aidera à préparer sereinement votre installation en société en prenant en compte les aspects relationnels et juridiques
Dates : 5 et 12 juin, à Auxerre
Public : Agriculteur (trice), ayant le projet de créer ou d'intégrer une société
Contact : Cyrille Fournier, 03 86 94 22 10, Chambre d'agriculture de l'Yonne
Programmes, tarifs et conditions de vente sur demande

Les MAEC "Systèmes" : une opportunité à saisir ? (Grandes cultures et monogastriques)

La Chambre d'agriculture de l'Yonne vous propose une formation de 2,5 jours les 12 mai, 4 juin et 9 juin, afin de vous accompagner dans la lecture du cahier des charges des MAEC "systèmes" monogastrique et grandes cultures et l'évaluation de la faisabilité technique du déploiement de ce cahier des charges sur votre exploitation.
Lieu : Maillot
Public : Agriculteurs céréaliers et/ou possédant un élevage de monogastriques
Contact : Emilie Riberolles 03 86 64 33 05
Programmes, tarifs et conditions de vente sur demande
Programmes, tarifs et conditions de vente sur demande

Œnotourisme

Un projet de création de Pass découverte

Pour la 2ème année consécutive, Yonne Tourisme a réuni les prestataires icaunais labellisés Vignobles & Découvertes, pour une journée d'échanges et d'informations autour du label



Plus de 10 000 caves sont ouvertes à la visite et à la dégustation, dans toute la France

Après Saint-Bris l'an passé, c'est dans le cadre du Château de Béru que s'est déroulée cette 2ème édition, qui aura été l'occasion de présenter aux participants les actions d'animation et de promotion mises en place et celles à venir, comme la création prochaine d'un Pass découverte à l'attention des visiteurs.
Créé en 2009 par les ministres en charge du tourisme et de l'agriculture, le label Vignobles & Découvertes est attribué pour une durée de trois ans, par Atout France, aux destinations touristiques et viticoles nationales, proposant une offre de services et visites de qualité. Hébergements, restaurants, visites de caves et dégustation, musées, évènements…, les produits sélectionnés sont multiples et permettent aux visiteurs sensibles à l'univers du vin, de faciliter l'organisation de leur séjour en leur garantissant des prestations et un accueil de qualité.

A ce jour, plus d'une cinquantaine de destinations ont été labellisées Vignobles & Découvertes en France, dont quatre en Bourgogne, parmi lesquelles, les vignobles de Chablis et de l'Auxerrois. Plus de 90 professionnels icaunais sont réunis à ce jour autour de ce label.

Un public au fort pouvoir d'achat

Les chiffres nationaux sont éloquents : l'an passé, près de 12 millions de touristes ont sillonné l'hexagone autour du thème de l'œnotourisme, pour 10 000 caves ouvertes à la dégustation et une dépense moyenne par séjour de 203 €. Si la clientèle française reste majoritaire, avec 61 % des visiteurs, belges, anglais, néerlandais et allemands sont de plus en plus nombreux à se passionner pour l'univers du vin. Un public majoritairement quadragénaire et de catégorie socio professionnelle supérieure, qui se caractérise par un fort pouvoir d'achat et privilégiant les hébergements marchands. Des visiteurs qui se répartissent en quatre types de catégorie : les «*classiques*» (24%), à la recherche d'histoire, de culture et de gastronomie, les «*experts*» (16%), en quête d'informations sur le process du vin, les «*explorateurs*» (20%), à la recherche des secrets des vins, des initiations etc., les «*épicuriens*», (40%), amateurs de sensations, plaisirs et gastronomie.

Vers la création d'un Pass découverte

Selon une enquête de Bourgogne Tourisme, les étrangers représentent 40 % de la clientèle œnotouristique bourguignonne, dont la moitié, en provenance de Belgique. Les franciliens représentant à eux seuls 20 % des visiteurs. Près de 80 % des séjours s'effectuent en hébergements marchands, pour une durée moyenne de 6,7 nuitées. Age moyen des visiteurs : 48 ans, composés à 36 % de cadres et professions libérales. Dépense moyenne par séjour : 228 €, le vin étant pour 38 % d'entre eux, la raison déterminante de leur venue en Bourgogne. Cet engouement fort pour l'œnotourisme démontre toute l'importance à qualifier l'offre sur le territoire, avec pour enjeu, de conquérir un public plus large et notamment les familles.

Tout au long de l'année, des actions de communication et promotion du label ont été menées par les équipes de Yonne Tourisme : participation à des AG de prestataires touristiques, à des salons et évènements publics, comme le salon de l'agriculture, réception de journalistes spécialisés… Une opération qui sera renouvelée fin juin, avec la venue de journalistes belges et l'organisation d'un voyage de presse sur le thème de l'œnotourisme à l'automne prochain. En projet également, la création d'un «*Pass découverte*» à l'attention des visiteurs, pour augmenter la lisibilité du label et favoriser leur itinérance sur les vignobles de l'auxerrois et du chablisien. Des réflexions sont en cours pour en déterminer la forme et les remises accordées. L'objectif étant bien de fidéliser la clientèle et provoquer l'acte d'achat par des tarifs préférentiels, tout au long de leur séjour icaunais.

DOMINIQUE BERNERD

CerFrance Yonne

Bientôt le tout numérique

Déclaration Sociale Nominative, passage progressif au tout numérique dans l'échange de données, gestion des évolutions réglementaires en matière agricole… Autant de challenges en 2015 pour le CerFrance Yonne, qui vient de tenir son assemblée générale

Un chantier important en 2015, pour l'Association de Gestion et de Comptabilité de l'Yonne : le déploiement progressif des Échanges de Données Informatiques (EDI), dans le cadre de la finalisation des mutations informatiques et du passage au tout numérique. Avec, a rappelé son directeur, Laurent Beurienne, lors de l'assemblée générale de l'association, qui s'est déroulée le 22 avril dernier sous la présidence d'Eric Coquille, «*la possibilité d'intégration d'écritures en automatique depuis votre banque et notamment les écritures de paie, sans opération de saisie par nos comptables…*»
Les échanges avec des tiers, au premier rang desquels bien sur, les services fiscaux, «*imposant désormais de ne travailler qu'en numérique pour déclarer, ainsi que, de plus en plus, pour procéder à des règlements. C'est pour nous, une vraie mutation !*»

Les délais s'améliorent

L'exercice 2014 se traduit pour CerFrance Yonne par un peu plus de 4408 dossiers réalisés, répartis entre le secteur Artisans/Commerçants/Services pour 27 % et la filière agri/viticole pour 73 %. Les retards constatés dans les délais des travaux comptables concernant l'activité agricole, depuis l'installation en 2011 d'un nouveau logiciel, ne seront-ils bientôt plus qu'un mauvais souvenir…? Pour preuve le nombre de liasses fiscales produites au 31 décembre de l'exercice : 1650 contre un peu plus de 800 il y a trois ans. Si les délais sont aujourd'hui satisfaisants, un effort est à apporter en matière de conseil et accompagnement : «*il y a encore des marges de progrès à réaliser et cela fera partie de nos priorités pour 2015…*»
Concernant l'accompagnement des agriculteurs, 2280 carnets économiques ont été réalisés en 2014, ainsi que 1750 rencontres annuelles et 1863 PV d'Assemblées Générales Ordinaires : «*il faut savoir qu'aujourd'hui, près de 65 % de l'activité agricole est faite sous forme sociétaire et il ne reste qu'un tiers des structures, sous forme d'entreprise individuelle…*» En parallèle, ont été effectuées plus de 2200 missions ponctuelles (études économiques, prestations qualité environnement, actes de société, bilans patrimoniaux, prestations de droit social…) : «*il y a dix ans, près de 85 % étaient des contrats de travail, aujourd'hui, on constate malheureusement, un net équilibre entre contrats et ruptures conventionnelles ou procédures de licenciement…*»
Le service employeurs a pour sa part, enregistré une croissance régulière ces dernières années, avec une activité fiche de paie qui a augmenté de 77 % en cinq ans, pour passer à 2400 fiches éditées tous les mois, pour 830 clients employeurs : «*si on constate encore cette année, une petite évolution à la hausse du nombre de fiches de paie, on constate aussi une baisse du nombre d'employeurs. C'est aussi un reflet de l'économie générale, les intentions pour 2015 semblant confirmer cette tendance…*»

DOMINIQUE BERNERD

Agriculture biologique

«Maître chez soi»

L'assemblée générale du Sedarb a été l'occasion de rappeler certains fondamentaux de la bio.



Le président Bernard Krempp évoque une démarche de «reconquête» du métier d'agriculteur, qui favorise l'autonomie des exploitations.

L'agriculture biologique est une *«valeur sûre»* selon Bernard Krempp, président du Service d'écodéveloppement agrobiologique et rural de Bourgogne (Sedarb) qui a tenu son assemblée générale à Darcey (21) le 22 avril. En plus des enjeux environnementaux, le Côte d'orien cite la problématique des charges opérationnelles de plus en plus élevées dans ses arguments : *«rien que pour cet aspect, l'agriculture biologique est intéressante. Pourquoi vouloir absolument atteindre un niveau de rendement ou de chargement élevé, si l'on est obligé d'acheter une grande partie de sa production avec des fertilisants ? Mieux vaut privilégier la fertilité naturelle des sols, travailler avec le potentiel de son propre terroir. Nous aboutissons alors, dans ce cas, à un maximum d'autonomie sur les exploitations. C'est pour cela que je parle d'indépendance et de reconquête de notre métier. Un agriculteur en quelque sorte rester maître chez lui»*. Bernard Krempp utilise bien d'autres exemples plaidant en faveur du bio, comme celui de la qualité des produits : *«quand une production n'est pas forcée, l'aspect qualitatif est bien meilleur, il ne faut surtout pas l'oublier»*.

Exigeant techniquement

Favoriser au maximum le potentiel de ses sols nécessite des rotations adaptées et une technique de haut niveau. Une conversion exige un certain nombre d'acquisitions techniques brisant les habitudes. *«Ce sont des heures et des heures de formations, aussi bien en salle que sur le terrain»* ne cache pas Bernard Krempp. Celui-ci embraye sur un sujet qui lui est cher : la politique d'accompagnement des agriculteurs, toujours aussi déficiente : *«elle est de moins en moins en phase, surtout avec l'augmentation des surfaces bio. La Bourgogne comptera près de 50 000 hectares cette année, c'est une belle progression mais les soutiens ne suivent malheureusement pas. Le Sedarb n'est pas le seul concerné par cette déficience qui touche tous les acteurs de la bio dont les Chambres d'agriculture»*. L'intervention de Jacques Rebillard, de la commission agricole du Conseil régional, s'est voulue constructive auprès des agrobiologistes, mais n'a pas visiblement totalement rassuré : *«la Région fait ce qu'elle peut mais on voit bien que les équilibres budgétaires sont de plus en plus difficiles à tenir et le budget de la bio n'en ressort pas grandi»* réagit Bernard Krempp qui poursuit : *«tout le monde se plaint de cette réalité... De plus, une grande partie des critères de financement vont être couplés au plan Feader : c'est là aussi une déception car l'instruction des dossiers de financements est compliquée»*. Le Sedarb se dit d'autant plus inquiet que la demande du terrain grandit. *«Nous l'avons vu aujourd'hui avec les intervenants de notre assemblée. La bio peut répondre à de nombreux enjeux d'actualité, notamment à ceux de la reconquête de la qualité de l'eau. Cette voie est de mieux en mieux acceptée par les décideurs et les élus politiques. Il est dommage qu'il y ait tant de freins...»* termine le président.

AURÉLIEN GENEST

Près de 50 000 hectares bio

Le Sedarb a publié les principaux chiffres de l'année 2014 . Quarante-quatre reconversions ont été recensées l'an passé en Bourgogne, pour une surface de 3 366 ha supplémentaires. Le nombre d'exploitations bio passe ainsi à 944 , soit 4,6% des fermes bourguignonnes et une surface totale de 49 308 hectares.

Réforme des régions

Les services de l'État en pleine «*préfiguration*»

La réforme des régions produit ses effets aussi sur les services régionaux de l'État qui doivent préfigurer leur nouvelle organisation dans la future grande région Bourgogne-Franche-Comté. Un comité de l'administration inter-régionale (CAIR) s'est réuni à Dijon le 24 avril.

La nouvelle Région Bourgogne-Franche-Comté n'est pas seulement une affaire de région, c'est une affaire d'État et depuis plusieurs mois déjà les services de l'État des deux régions se rencontrent régulièrement à l'occasion des comités de l'administration inter-régionale (CAIR). Les préfets des deux régions et des huit départements, les dix directeurs régionaux de l'État, les deux recteurs d'académie, les deux directeurs régionaux des finances publiques, ceux de l'agence régionale de santé (ARS) et les secrétaires généraux pour les affaires régionales, travaillent de concert au sein de ce CAIR, à la préfiguration de la représentation des services de l'État dans la future grande région.

Dialogue, concertation, transparence

Le comité s'est déjà réuni quatre fois et là pas de jaloux, un coup à Dijon, un coup à Besançon. Le conseil des ministres du 22 avril vient de nommer préfet *«préfigurateur»* le préfet de la région Bourgogne ; comme directeur général d'ARS préfigurateur, celui de l'ARS de Bourgogne et pour faire bonne mesure, le recteur de l'académie de Besançon, chancelier des Universités, comme recteur coordonateur.
Aux préfigurateurs la tâche, avec les équipes régionales, de mener à bien la réforme de l'organisation territoriale de l'État. Dialogue, concertation... tels sont les maîtres mots d'une mission que le préfet préfigurateur Éric Delzant, considère comme *«un grand défi... mais un défi nécessaire»*. Cette réforme devant déboucher à terme *«sur plus d'efficience et de proximité des services de l'État, notamment au plan départemental»*. L'objectif est défini, mais la route pour y parvenir reste à tracer.
Éric Delzant a particulièrement insisté sur la co-construction en marche depuis plusieurs mois et sur le fait que *«tout n'est pas écrit d'avance»*. Au 30 juin, après de multiples concertations le préfet préfigurateur rendra sa copie au Premier ministre, un rapport commun préfigurant la future organisation des services de l'État. *«L'équilibre territorial est au cœur de la réforme, il n'est pas question d'appauvrir un territoire au profit d'un autre»*, *«aucun scénario n'est pré-établi»*, *«dialogue et transparence en ce qui concerne les personnels»*... Le CAIR a dégagé une bel unité de ton. Tout devrait donc aller pour le mieux dans la meilleure des configurations qui sera définie. C'est en tout cas ce que les représentants et serviteurs de l'Etat promettent. La nouvelle organisation sera mise en place au 1er janvier 2016 et dont la finalisation pourrait aller jusqu'en 2018.
Pour le préfet préfigurateur Éric Delzant : *«le travail de fond commence maintenant, on entre dans le dur, dans le respect des principes d'efficience et d'équilibre des territoires»*, en se gardant de *«l'hyperconcentration»*. Il s'agit plutôt de *«ré-inventer une façon de fonctionner en région sur plusieurs implantations»*.

AMK

Les services régionaux de l'État en chiffres

Les directions régionales comptent 1632 agents.
Les ARS, rectorat et finances publiques (hors enseignants) 1300 agents.
En tout, il s'agit donc de redéployer un peu moins de 3000 agents pour les deux régions, sans faire trop de vagues et sur la base du volontariat.

Méthanisation

Bien réfléchir avant de s'engager...

L'Ademe a organisé le 23 avril dernier une journée de réflexion sur la méthanisation. Entre retours d'expériences et bilans économiques, la méthanisation confirme son fort potentiel de développement, tout en révélant aussi l'importance d'une réflexion initiale très approfondie en amont des projets.



Philippe Abrahams, de la SCEA La Pierre qui Vire, Simon Beck du Gaec Val Maury et Jean-Michel Fèvre de la SARL Fèvre, se sont livrés au jeu du retour d'expérience pour un bilan plutôt satisfaisant.

La méthanisation reste une usine à gaz, au propre comme au figuré. Produire du méthane s'avère une technique facile à comprendre (car un digesteur cela s'apparente à une grosse panse de vache) mais plus difficile à mettre en oeuvre, pour obtenir la meilleure efficience possible en termes d'efficacité et de rentabilité d'une installation le plus souvent très coûteuse. Les premiers méthaniseurs installés en Bourgogne commencent à produire suffisamment de références pour que l'on puisse faire le point de la situation et en tirer les premiers enseignements. C'est ce que l'Ademe, en partenariat avec le Conseil régional, a entrepris le 23 avril dernier, en dressant un état des lieux de la méthanisation.

Un développement maîtrisé

«C'est un sujet qui doit mobiliser les énergies et qui doit avant tout faire réfléchir» annonçait d'emblée François Patriat, en ouverture de la journée. La suite montrera toute la pertinence du propos, car il faut effectivement bien réfléchir avant de se lancer dans un projet d'une telle envergure. La déclinaison bourguignonne du plan énergie-climat prévoit une quarantaine de méthaniseurs en 2020 dans la région. Au rythme du développement actuel des projets c'est faisable. La Bourgogne compte dix installations en fonctionnement, huit projets en construction et une trentaine en préparation. La Côte d'Or et l'Yonne concentrant l'essentiel des programmes. Sur ces dix installations une seule valorise le biogaz directement dans une chaudière, les neuf autres ont une installation de co-génération pour la production d'électricité et de chaleur.

Bertrand Aucordonnier, de l'Ademe, insiste aussi sur la nécessité d'acquérir des références et d'assurer un suivi technique rapproché pour encourager et soutenir le développement de cette filière encore fragile. Les Chambres d'agriculture et l'Ademe veillent ainsi au grain, afin que les projets s'inscrivent eux aussi dans la durée.

Dans le mix-énergétique, la méthanisation a des atouts forts. Les matières méthanisables sont *«produites»* localement et donc accessibles. Un méthaniseur digère différentes proportions de matières qui peuvent être extrêmement diversifiées. Les plus courantes sont : les effluents d'élevage (53%), les cultures intermédiaires et à vocation énergétique (11,3%), les résidus agricoles (1,8%) et les déchets (restauration, bio-déchets, industries agroalimentaires, eaux usées...) pour 33%.

Un bilan économique très variable

Cette grande diversité engendre des systèmes de fonctionnement très différents et des variabilités importantes en termes d'efficacité énergétique et donc de rentabilité des installations. L'entretien du matériel, la casse éventuelle, les arrêts de production pour réparation, la maintenance des systèmes... peuvent sensiblement alourdir la facture et entamer la rentabilité prévue. C'est à cela qu'il faut aussi réfléchir, remarquent les intervenants. Roland Zimmerman de Cer-France Yonne s'intéresse plus particulièrement à l'économie des projets de méthanisation. Le bilan économique est complexe à dresser car aucun projet ne se ressemble, mais les sommes engagées (jusqu'à deux millions d'euros d'investissement) obligent à la plus grande prudence. *«Les mauvaises surprises sont nombreuses, il faut donc se donner des marges de sécurité»* par rapport aux délais de paiement des factures EDF (jusqu'à Six mois de différé), à la casse imprévue et aux pertes de production... L'étude technique est importante, mais il faut aussi intégrer la gestion des risques. Car le porteur de projet peut se trouver confronter à toutes sortes d'imprévus... qu'il vaut mieux prévoir dès le départ.

Ne pas minimiser les charges de fonctionnement

A ce jeu-là, certains gagnent et d'autres perdent. Les bilans peuvent parfois se lire en négatif, même si, pour beaucoup, la rentabilité est au bout de l'aventure. Tout repose sur le dimensionnement du projet et l'évaluation des charges de fonctionnement. Entre les achats de matières premières éventuels, la note d'électricité à payer, la maintenance, les assurances, les analyses... on arrive précise Roland Zimmerman en moyenne à 50 000 €/an sur une base de 100kw produits. Avec 28% de différence entre le moins coûteux et le plus coûteux.

Les agriculteurs engagés sont lucides par rapport aux enjeux et aux risques. Philippe Abrahams, de la SCEA La Pierre qui Vire, porteur d'un petit projet totalement intégré à l'exploitation laitière et fromagère bio, énonce sans arrière-pensée *«je re-signe tout de suite»*, tant son installation comble ses attentes. Satisfaction aussi pour Simon Beck, du Gaec Val Maury, qui s'est aperçu que son système serait encore plus performant avec deux silos supplémentaires (en construction). Seule vraie difficulté relevée par Jean-Michel Fèvre, de la SARL Fèvre, la difficulté à organiser les chantiers de cultures, autant pour alimenter le digestat que pour l'épandre. C'est «*un casse-tête*», mais pour le reste la satisfaction est là.

ANNE-MARIE KLEIN

Une «*vieille recette*»

La méthanisation ce n'est qu'une vieille recette modernisée. Les plus anciens systèmes remontent à la fin du XIXème siècle. La technique a connu un fort développement dans les années 1930, avec les digesteurs de gaz de fumier et lors de la seconde guerre mondiale. On a compté jusqu'à 1000 installations en France. Le pétrole peu cher a précipité l'abandon de la méthanisation. Dans les années 1970, le premier choc pétrolier a donné un regain d'intérêt au procédé, mais les années 80 ont tout balayé, retour au tout pétrole et coût d'arrêt du fait de la perte des soutiens publics, le tout sanctionné par une perte de la maîtrise technique du sujet. Il faudra attendre la construction d'un mix-énergétique au plan national pour que l'on encourage à nouveau la méthanisation. L'augmentation de l'effet de serre et la perspective de la diminution rapide des ressources fossiles sous la pression démographique, amène maintenant les Pouvoirs publics et l'Europe à soutenir le développement des installations de méthanisation, qu'elles soient individuelles ou collectives. La France fait cependant figure de petit Poucet face à des locomotives comme l'Allemagne notamment ou d'autres pays européens, qui font nettement mieux que nous et depuis longtemps.

Séminaire Jeunes Maraîchers 2015

Cap vers l'Allemagne !

Chaque année, la section Jeunes Maraîchers de Légumes de France (Association spécialisée de la FNSEA) organise un séminaire à l'étranger, c'est l'Allemagne qui a été retenue comme destination.

Le séminaire des Jeunes Maraîchers de Légumes de France, organisé chaque année représente à un temps de découverte professionnelle qui contribue à l'ouverture d'esprit et à la compréhension des enjeux de la profession. Mais la confrontation des expériences et des pratiques donne également aux maraîchers des outils de réflexion utiles dans la conduite de leur entreprise et dans la construction de projets collectifs et individuels.

Après Israël en 2013 et la Californie en 2014, choisis pour étudier respectivement les systèmes de gestion de l'eau et les modes de commercialisation, c'est l'Allemagne qui a été retenue pour l'édition 2015. Les jeunes maraîchers ont privilégié cette destination afin d'étudier la question de la main-d'œuvre dans les entreprises de production de légumes (notamment dans le contexte de l'introduction d'un salaire minimum), ainsi que les facteurs de développement des surfaces de production. Le séminaire se déroulera du 14 au 18 septembre, période la plus propice pour voir un maximum de cultures et de stades de cultures.

La démarche est portée par la section Jeunes Maraîchers de Légumes de France, mais le séminaire est ouvert à tous les producteurs de légumes quel que soit leur âge ! Seule condition, il faut être adhérent à Légumes de France (rapprochez-vous de votre FDSEA ou de votre syndicat local pour savoir si ils sont adhérent à Légumes de France).

Les inscriptions se font jusqu'au 10 mai pour les personnes souhaitant souscrire une assurance annulation et jusqu'au 5 juin pour les autres.

Renseignements : www.legumes-defrance.fr Rubrique : Evénements/Le Séminaire jeunes maraîchers) ou 01.53.83.48.08.

Promouvoir la location des terres agricoles

Le statut du fermage, instauré par le Parlement à l'unanimité, le 13 avril 1946, est l'un des outils destinés à contribuer au développement de la production agricole. Il s'agit alors de répondre aux besoins des populations et de faire de l'agriculture un des atouts de l'économie française.
Lorsque l'on possède des biens agricoles « immeubles », terres, bâtiments, il est tout à fait possible d'envisager de mettre les biens en location. Comme pour les locaux d'habitation ou commerciaux, la loi précise et impose un certain nombre de clauses permettant de garantir, au propriétaire foncier comme au fermier exploitant, une sécurité lorsque les biens sont loués : durée du bail, paiement du fermage, renouvellement du bail, reprise du bien …etc.
Ce contrat de location, appelé bail rural, est valable qu'il soit écrit, notarié ou verbal dès lorsqu'un immeuble rural est mis à disposition d'un exploitant à des fins d'exploitation agricole moyennant contrepartie. Il sera alors soumis à l'ensemble des règles appelées « statut du fermage », figurant dans le code rural. Le propriétaire bailleur et le fermier devront respecter l'ensemble de ces règles, impératives, tout au long de la location. Huit thématiques permettent de faire le point sur les droits et obligations du propriétaire foncier (bailleur) et du fermier (preneur).

8 vérités sur le statut du fermage

1 La liberté « encadrée » du fermage et sa révision

Si le prix de la location est négocié entre les parties, il doit cependant ne pas être inférieur ni supérieur aux montants fixés dans un arrêté préfectoral départemental pris après avis des représentants des propriétaires et des fermiers. Ces montants sont révisés périodiquement. Si le montant du fermage est supérieur ou inférieur à plus de 10% des minima et maxima fixés par l'arrêté préfectoral, le bailleur ou le preneur pourra saisir la juridiction compétente (tribunal paritaire des baux ruraux) pour demander la révision du prix du fermage, la troisième année du bail.
Par ailleurs, le prix du bail peut être révisé lors du renouvellement du bail. Rien n'empêche les parties de réviser le montant du loyer lors du renouvellement du prix du bail, toujours dans le cadre des fourchettes prévues par l'arrêté préfectoral en vigueur. Si elles sont en désaccord sur une ou les conditions du bail renouvelé, elles pourront saisir la juridiction compétente pour déterminer un nouveau montant de loyer par exemple.

2 Il existe des baux renouvelables et des baux à durée déterminée

Lorsque les biens sont loués à un exploitant agricole, la durée minimum de la location est de neuf ans, mais il peut être d'une durée plus longue. C'est la loi qui fixe cette durée minimum.
Elle permet d'offrir une vision à moyen terme à l'exploitant qui aura ainsi la possibilité d'investir pour réaliser son projet professionnel et de valoriser le fonds loué.
A échéance de la durée initiale du bail, le locataire, appelé preneur, a un droit au renouvellement du bail qui est tacite, c'est-à-dire qu'en l'absence d'opposition du bailleur le bail se renouvelle de lui-même, par périodes de neuf ans. Cela ne veut pas dire que le propriétaire ne peut pas s'opposer au renouvellement ! (voir question n°4)
Le statut du fermage permet aussi de conclure des baux d'au moins 25 ans qui ne se renouvellent pas à leur échéance si les parties l'ont expressément prévu à la signature du bail.

3 Le bail à ferme confère des droits au propriétaire et au fermier

Les investissements en agriculture sont lourds et le retour sur investissement est long.
Le locataire qui jouit des biens du bailleur a des fins professionnelles bénéficie d'une sécurité pour ne pas que son exploitation soit mise en péril du jour au lendemain.
Le bail rural est protecteur pour le fermier ET le propriétaire. Chacun a des droits et des devoirs. Le législateur veille scrupuleusement à respecter cet équilibre lorsqu'il est amené à modifier le statut du fermage. Le locataire ne peut évidemment pas jouir et disposer du bien comme le ferait un propriétaire.

4 La reprise du bien loué obéit à certaines règles, la résiliation du bail également

Le propriétaire peut reprendre le bien loué par bail de 9 ans ou de 18 ans à son expiration s'il souhaite l'exploiter ou le faire exploiter par un membre de sa famille. Il peut aussi reprendre une parcelle en vue d'y construire une maison d'habitation à des fins personnelles ou familiales.



Le propriétaire peut obtenir la résiliation du bail lorsque son fermier :
- compromet la bonne exploitation du fonds (mauvais entretien des biens loués) ;
- cède son bail.

Le propriétaire peut ne pas renouveler ou limiter le renouvellement du bail du preneur qui a atteint ou qui va atteindre l'âge de la retraite.
Un formalisme conditionne l'exercice des droits du bailleur. Renseignez-vous auprès d'un juriste.

5 Les impayés sont sanctionnés

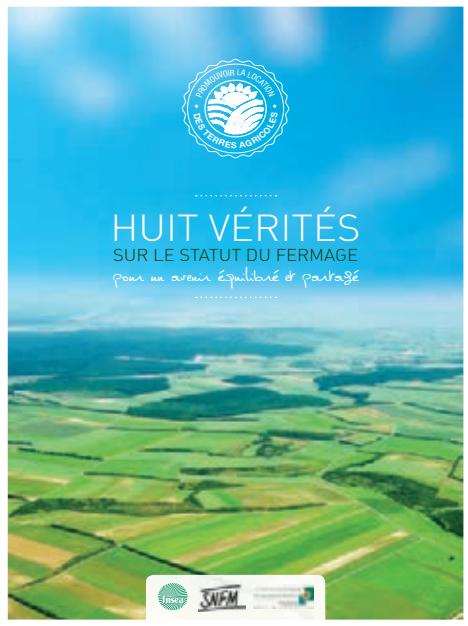
Le montant du fermage est réglé généralement en une ou deux échéances, fonction des usages de la région. Rien n'empêche les parties de convenir d'un terme différent. Le fermier se doit de régler son fermage en temps et en heure. Le défaut de paiement injustifié, constaté après deux mises en demeure restées infructueuses, entraînera la résiliation judiciaire du bail.

6 Les améliorations apportées au fonds sont indemnisées. Les dégradations aussi

Les améliorations et travaux conséquents sur le fonds loué doivent être autorisés par le propriétaire. A défaut, le preneur ne pourra pas demander d'indemnités lors de la fin du bail.
Si le fermier a obtenu l'accord du propriétaire, il sera, généralement, indemnisé de la valeur des travaux déduction faite d'un amortissement dont la durée varie en fonction de la nature des travaux. Si le fermier dégrade le fonds, le propriétaire sera en mesure de lui demander réparation. Pour éviter tout litige, il est indispensable de dresser un état des lieux complet et détaillé avant l'entrée en jouissance du preneur. Un état des lieux bien fait lors de l'entrée du preneur, permet de clarifier la situation lors de sa sortie.

7 Une juridiction spécialisée composée de propriétaires et de fermiers règle les litiges

Le législateur a mis en place une juridiction spécialisée lorsqu'un propriétaire et un fermier ne trouvent pas d'accord amiable à la résolution d'un différend qui les oppose. Chacun peut alors saisir le tribunal paritaire des baux ruraux, qui est du ressort du tribunal d'instance. Un juge professionnel du tribunal d'instance est accompagné de deux juges assesseurs élus représentant les bailleurs ainsi que de deux juges assesseurs élus représentant les preneurs de baux ruraux. La



connaissance du terrain et l'expertise des assesseurs est précieuse pour le magistrat professionnel. Mais l'intérêt de cette juridiction repose sur l'étape de conciliation obligatoire devant le juge. Bailleur et preneur pourront alors trouver un terrain d'entente dans une négociation, avec l'appui du juge et des assesseurs, pour trouver une issue au conflit avant d'entrer dans la phase contentieuse à proprement parler.
Les délais de jugement varient en fonction de la charge du tribunal. Les parties ont la possibilité de faire appel de la décision auprès de la Cour d'appel puis, si elles sont toujours en désaccord, de faire un pourvoi auprès de la Cour de cassation. La procédure peut alors devenir longue et coûteuse si aucun terrain d'entente n'est trouvé entre temps. Les cas de conflits restent, heureusement, relativement rares !

8 Le bail verbal est soumis au statut du fermage

Un bail verbal est un contrat de mise à disposition de terres et ou bâtiments agricoles, moyennant contrepartie financière, qui n'est pas formalisé par écrit.
Les parties s'accordent sur les parcelles et sur le montant du fermage par oral. Le statut du fermage de droit commun s'applique automatiquement à cette location : encadrement du loyer, durée de neuf ans, droit au renouvellement, conditions du congé, résiliation…
Ces règles sont consignées dans le bail type départemental, prévu par arrêté préfectoral.
En cas de litige, les parties doivent s'y référer. Les parties ont également la possibilité de faire enregistrer le bail verbal auprès de la recette des impôts, ce qui permet de lui donner une date certaine.

Si vous rencontrez une difficulté dans l'application d'un contrat de bail à ferme, adressez-vous au juriste de votre FDSEA

Renouvelez vos vaches nées avant le 1er janvier 2002

La date de naissance doit désormais être un critère de choix pour valoriser les vaches

Pour tourner de façon définitive la page de l'ESB :
L'ensemble des acteurs de la filière, réuni au sein d'Interbev, incite les éleveurs à prendre en compte l'âge comme l'un des critères de choix de renouvellement des vaches.
Il est donc nécessaire de valoriser prioritairement en viande les vaches nées avant le 1er janvier 2002, l'objectif étant de réduire la période pendant laquelle la France aura recours au test de dépistage sur les animaux « sains ».

Contexte : une diminution des risques > un allègement des tests ESB

Les mesures mises en œuvre pour lutter contre l'ESB ont porté leurs fruits. En France, la forme classique de cette maladie, liée à l'utilisation des anciennes farines animales, est désormais éradiquée. Cette situation sanitaire favorable permet d'envisager raisonnablement l'allégement des dispositifs pris au regard de la santé publique :

▪ L'Organisation Mondiale de la Santé Animale (OIE) devrait reconnaître le statut de « pays à risque négligeable » de la France, dans le courant de l'année.
C'est le statut le plus favorable. Il est ainsi appliqué, par exemple, aux pays qui n'ont jamais connu l'ESB.

▪ En France, depuis le 1er janvier 2015, parmi les animaux « sains » présentés à l'abattoir, seuls ceux nés avant le 1er janvier 2002 sont désormais soumis au test de dépistage ESB (et non plus tous les bovins âgés de plus de 72 mois). Cette décision a pour conséquence de diviser par dix le nombre de tests qui devraient chuter de 700 000 à environ 70 000 par an.

Quelles opportunités pour la filière ?

▪ Un regain de compétitivité pour la filière bovine française car les charges liées à la lutte contre l'ESB vont se réduire ;
▪ Une réouverture possible de nombreux marchés à l'export.

Le maintien des tests pour les bovins nés avant le 1er janvier 2002 n'est pas sans conséquences pour la filière bovine…

Au rythme actuel des abattages des animaux nés avant le 1er janvier 2002 (5 000 par mois), il faudra maintenir un dispositif de dépistage pendant encore de nombreuses années.
Il est à craindre que cette situation engendre de nombreuses difficultés tout au long de la filière.

1. Des difficultés d'organisation et de logistique

Le faible nombre d'animaux concernés par le dépistage, qui se réduira au cours du temps, pose des problèmes pratiques de réalisation et de logistique.
Alors que des laboratoires d'analyse ont d'ores et déjà cessé de réaliser ces tests, certains font part de leur projet de concentrer sur une seule journée la collecte et l'analyse des échantillons, et d'autres encore envisagent de supprimer les équipes de nuit, allongeant d'autant le délai libératoire des carcasses testées et de leurs sous-produits. Les abattoirs eux-mêmes doivent s'adapter à l'organisation de leur laboratoire, sans pouvoir le mettre en concurrence.

2. Un surenchérissement des coûts tout au long de la filière aval

Le coût unitaire d'acheminement des échantillons vers les laboratoires est d'ores et déjà réévalué, car les coûts fixes (véhicule, personnel) portent sur un moindre nombre d'échantillons. De même, le coût unitaire des analyses en laboratoire devrait également suivre une tendance haussière.

Ce surenchérissement des coûts risque à terme d'être reporté sur les livreurs d'animaux.

3. Le risque d'une image injustement entachée de la filière bovine française et d'un impact sur les marchés internationaux…

Comment faire comprendre sur les marchés internationaux que la France est sortie victorieuse de la lutte contre l'ESB, et poursuit sur son territoire les tests de dépistage de l'ESB sur les bovins nés avant le 1er janvier 2002 ? Cette subtilité n'est absolument pas perceptible à l'échelle d'un pays tiers qui maintient un embargo ESB pour les imports d'animaux vivants ou de viandes bovines françaises depuis des dizaines d'années.

BOVINS interbev INTERPROFESSION BÉTAIL & VIANDE

INTERBEV est l'Association Nationale Interprofessionnelle du Bétail et des Viandes, fondée en 1979 à l'initiative des organisations représentatives de la filière bétail et viandes. Elle reflète la volonté des professionnels des secteurs bovin, ovin, équin et caprin de proposer aux consommateurs des produits sains, de qualité et identifiés tout au long de la filière. Elle fédère et valorise les intérêts communs de l'élevage, des activités artisanales, industrielles et commerciales de ce secteur qui constitue l'une des premières activités économiques de notre territoire.
En savoir plus : www.la-viande.fr / www.interbev.fr

CAVB

Continuer de maîtriser sa croissance

Le 17 avril à Beaune, la Confédération des appellations et vignerons de Bourgogne (CAVB) faisait le tour des dossiers régionaux concernant la viticulture. La fin des droits de plantation approche, remplacés par des autorisations qui seront mises en place au 1er janvier 2016. La gestion du potentiel de production - et donc les grands équilibres macro-économiques des marchés des vins – est en jeu.

Les chiffres viennent juste de tomber. La Bourgogne a bien officiellement fait le plein en 2014. La récolte s'élève même à 1,6 millions d'hl dont 31 000 hl de VCI en appellations blanches. *«C'est un gros bond en avant»* analysait Séverin Barioz, directeur. *«C'est 400 000 hl de plus que les récoltes "compliquées" de 2012 et 2013. On doit l'expertiser»*, rajoutait le président, Jean-Michel Aubinel. Aucun des deux ne cachait que le changement de logiciel fin d'été dernier a perturbé les statistiques de récolte, mais doit bien à terme *«fluidifier»* le travail de suivi des ODG.

Autre *«cœur de métier»* de la CAVB, le contrôle interne mutualisé entre ODG (à l'exception de Chablis) a permis d'auditer 6 535 ha en 2014 et 189 cuveries en 2015 *«dans de bonnes conditions»*, se félicitait Jérôme Chevalier, président de la commission. Il expliquait qu'une réflexion est en cours sur les *«Formations dégustations»* pour *«reprendre»* tous les dégustateurs qui avaient été *«retirés»* des listes suite aux tests d'Icone en 2012. Depuis la fusion avec l'organisme de contrôle des vins du Beaujolais (Cibas), Siqocert a aussi constitué un groupe de travail pour la mise en cohérence et l'harmonisation des plans de contrôle, afin de les simplifier.

Flavescence : *«il faudra assumer»*

Le président de la commission Technique, Jean-Luc Goisot était justement retenu par un contrôle des Fraudes et ne pouvait donc pas détaillé ce qui a constitué *«le gros dossier de l'année»* une fois encore : la lutte contre la flavescence dorée. La responsable Technique CAVB, Marion Sauquère saluait la mobilisation des professionnels pour la prospection, l'arrachage des pieds infestés, les traitements différenciés et les plantations de plants traités à l'eau chaude. Le tout ayant permis de contenir les foyers. Ainsi le nombre de cas positifs (31) est *«en baisse»*.

Jean-Michel Aubinel faisait alors un point sur le plan de lutte 2015. *«Avec le Sral, nous – en collaboration avec la Fredon et les Chambres d'agriculture - sommes à une virgule d'être d'accord sur l'arrêté»* préfectoral. Car le préfet de Région – qui est celui de Côte d'Or aussi - pourrait prendre un arrêté régional cohérent sur les trois départements cette année. Mais, de *«petites différences»* d'évaluation des risques subsistent encore. *«Nous pensons qu'aujourd'hui, on peut s'autoriser à prendre des risques supplémentaires»*, expliquait-il. La CAVB aimerait en effet réduire les traitements à un rayon de cinq cents mètres autour des pieds isolés, contre un kilomètre préfèrerait le Sral. *«On se rappelle tous que la flavescence a fait couler beaucoup d'encres et nous sommes obligé de tenir compte aussi de notre image auprès des consommateurs»*, ajoutait Jean-Michel Aubinel. La sous-préfète de Beaune se contentant de répondre : *«il faudra l'assumer»* par la suite, sans prendre position.

La Côte de Nuits manque à l'appel

Comme Thierry Nouvel *«s'est réorienté professionnellement»*, lui qui était responsable de la commission Communication, c'est à la *«cheville»* de la Fête des Grands Vins de Bourgogne, Michel Prunier, que revenait le soin de présenter *«la montée en puissance»* (1 000 entrées supplémentaires) de ce salon dont le budget est *«à l'équilibre»* avec 4 000 entrées payantes sur 7 000 au final. *«La CAVB a besoin de la mobilisation de tous les ODG et des vins de la Côte de Nuits aussi»* puisque cet événement se passe durant le week-end *«médiatisé»* de la vente aux enchères des Hospices de Beaune, glissait Jean-Michel Aubinel.

VCI : pour les vins rouges aussi

D'ailleurs, l'ODG Beaune a fait savoir vouloir s'inscrire dans le dispositif des volumes complémentaires individuels pour ses blancs. Les VCI viennent également d'être ouverts aux appellations rouges, annonçait Philippe Charlopin. Cependant, il complétait : *«le VCI en rouges ne semble pas forcément opportun en pinot noir par rapport à des aspects qualitatifs» «mais ce sont les ODG qui décideront»*, concluait-il pour la Commission Douanes & Fraudes. La CAVB continue également de réclamer la possibilité de conditionner les VCI en blancs *«pour des aspects qualitatifs»* toujours. Les services des Fraudes sont réticents pour d'autres raisons. Mais pour l'heure, le travail est informatique avec la dématérialisation des DRM qui pourrait aboutir *«en 2016 ou 2017»* à une plateforme web unique : CAVB-Douanes.

Travailler avec les autres

Une saisie 100 % sur Internet qui se profile également pour les TESA sur le site web de la MSA. Ces contrats vendanges seront peut-être bientôt rendus obligatoires pour les Domaines dépassant 20 000 €/an de charges sociales, prévenait Nicolas Rossignol. Lui qui préside la commission Main d'œuvre a peur que les *«petits exploitants»* n'en n'aient pas tous les compétences.

Sur l'emploi, comme sur les dossiers Contrat à tâche ou compte pénibilité, Eric Tesson, de la CNAOC, invitait alors les élus de la CAVB à *«travailler avec les fédérations départementales FDSEA»* pour que leurs réseaux défendent les Hommes sur certains dossiers au national.

Opulence, faux reflet bourguignon

«D'autres filières agricoles ont l'habitude», remarquait dans la continuité Aubert Lefas, lorsqu'il s'agit de demander des prises en charges d'impayés de cotisations. Le président de la commission Accompagnement remerciait alors la MSA et le BIVB pour le dialogue avec les *«vignerons en difficulté»* (197 dossiers). *«La viticulture Bourguignonne n'est pas homogène. Son image opulente n'est pas du tout le reflet de la réalité»*. Des difficultés existent que ce soit en raison de difficultés économiques ou climatiques. Les épisodes de grêle sont en grande partie responsables, avec 80 % de pertes en volume dans certaines AOC. Une expérimentation de filets anti-grêle prend place *«mais ne couvrira pas toute la Bourgogne et encore moins les régionales»*, prévenait-il. Il donnait la parole à Thiébault Huber, président de l'Arelfa Bourgogne, puisque les générateurs *«anti-grêle»* sont efficaces sur de grandes surfaces *«mais pas à 100 %»*, reconnaissait-il humblement. Dix sept générateurs – soit un total de cinquante – seront en place pour la prochaine campagne.

Loi Santé : *«le pire évité»*

Le président de la CAVB concluait sur les autres dossiers *«politiques»*. Avec la CNAOC et relayé par Vin & Société, la profession a *«évité le pire»* sur la loi Santé qui aurait pu durcir les messages de santé obligatoires sur les étiquettes. Le sénateur, Jérôme Durain ajoutait que la *«loi Macron permettra de préciser la philosophie entre communication et promotion»* dans le cadre de la loi Evin, conservée elle à l'identique.

Ce qui n'est pas le cas du périmètre des régions. Tour à tour, Jacques Rebillard pour la future région Bourgogne-Franche-Comté maintenant officielle et le nouveau Draaf Bourgogne, Vincent Favrichon évoquaient *«la gouvernance globale des filières et le rôle du syndicalisme dedans»* qui aura aussi *«des conséquences sur les Chambres régionales d'Agriculture»*. Réponse de Jean-Michel Aubinel : *«Sur la régionalisation, on reste prudent car la viticulture fera valoir ses spécificités»*. La CAVB pourrait en effet se retrouver en porte-à-faux entre Jura (Bassin viticole) et Beaujolais…

Autorisations de plantation : création d'un syndicat vin sans IG

Eric Tesson (CNAOC) et Stéphane Meunier (INAO) présentaient le nouveau système Européen des autorisations de plantation, effectif au 1er janvier 2016. Cette nouvelle gestion du potentiel de production viticole Européen est mise en place jusqu'en 2030, avec un rapport à mi-parcours. *«On a encore des bugs. Par exemple, les autorisations ne sont pas fléchées…»* alors qu'avant les droits avaient une destination finale (AOC/IGP/VSIG). De plus, les autorisations ne seront plus cessibles car ce sont désormais des autorisations individuelles.

Des contingents de plantation ont été demandés par chaque État Membre. La Bourgogne a demandé le maximum de 1 % de croissance et créera bientôt un syndicat de vins sans IG (VSIG). La CAVB aura ainsi *«toujours une vision globale»* de la production, se réjouissait Jean-Michel Aubinel. Une centaine d'hl de VSIG sont déjà produits en Bourgogne. Chaque nouvelle demande d'autorisation de plantation devra respecter un certain nombre de critères d'éligibilité. *«Une demande de plantation ne doit pas comporter un risque important de détournement de notoriété d'AOP/IGP»*. Mais les textes de la Commission Européenne ne sont *«pas clairs»* à ce sujet. Des précisions sont attendues rapidement…

«Il faut se souvenir d'où on vient» et du combat contre la libéralisation, rappelait Jean-Michel Aubinel. La CAVB promettait d'informer des évolutions ses adhérents. En attendant, chacun est *«invité à vérifier ses CVI et notamment ses droits en portefeuille»*, concluait-il, car des erreurs peuvent exister, même si la DGDDI (Douanes) travaille à *«fiabiliser»* les données informatiques des casiers viticoles individuels.

CÉDRIC MICHELIN

ETS
BRISARD
BERNARD et FILS
constructions métalliques
BATIMENTS AGRICOLES
Devis Gratuit
Route de Gray - Mantoche, B.P. 17
70101 GRAY CEDEX
03 84 65 25 98
Fax 03 84 65 19 47

Maladies du feuillage du blé

Maximiser l'efficience des traitements fongicides

Le climat en cours est chaotique : il fait sec, il pleut, il fait chaud, il fait froid. Toutes les conditions sont réunies pour provoquer des contaminations des feuilles émergentes par la septoriose. L'objectif de la protection est d'assurer un état sanitaire le meilleur possible des deux derniers étages foliaires le plus longtemps possible. Afin de procurer la meilleure efficience aux fongicides appliqués, les conditions d'application sont déterminantes.



La réussite d'un traitement fongicide contre les maladies du feuillage, en particulier la septoriose, dépend avant tout de la bonne adéquation entre la date de traitement (stade de la maladie / stade de la plante), le produit et la dose. Tout aussi importantes sont les conditions climatiques au cours de l'application, voire juste avant et juste après. Pour les fongicides à mode d'action systémique (triazoles, SDHI, …) une forte hygrométrie favorise la dilatation des cires épicuticulaires et donc le passage des molécules à travers la cuticule. Par ailleurs, une température comprise entre 12 et 20°C permet d'accélérer les réactions biochimiques, le transport de sève et donc la circulation de ces molécules dans la plante.

Pour des traitements avec des produits de contact (Chlorothalonil), une forte hygrométrie permet d'augmenter le temps d'évaporation des gouttes sur les feuilles. Enfin, il est recommandé de traiter aux périodes de vent nul (en particulier tôt le matin). En effet, un vent fort provoque un phénomène de dérive du produit qui n'atteint pas la cible désirée. Afin d'assurer une bonne couverture de la cible, il a longtemps été conseillé de traiter avec des volumes de bouillie de 150-200 L/ha. Aujourd'hui, la réduction de ces volumes autour de 50 à 70 l/ha (on parle alors de bas volumes), pour une dose donnée, constitue une étape supplémentaire pour rendre les produits encore plus efficients. Cette technique de traitement permet de réduire la consommation en eau mais aussi, et surtout, entraîne un gain de temps considérable. Ce gain de temps offre à l'agriculteur davantage de fenêtres climatiques optimales en termes de température, de vent et surtout d'hygrométrie pour intervenir sur ses parcelles. Il va sans dire que calibre des buses, pression, vitesse d'avancement doivent être adaptés à ces bas volumes. Le fongicide étant mélangé à un plus faible volume d'eau, il est par conséquent plus concentré dans les gouttelettes de bouillie, ce qui augmenterait son efficacité. De par cet effet concentration, est-ce qu'une diminution des doses de produit serait alors envisageable sans que l'efficacité ne soit amoindrie par rapport à un traitement à haut volume ? Pas si simple comme l'ont montré les résultats des 51 essais réalisés entre 2010 et 2013 dans le nord de la France. Principales conclusions :

- Quelque soit le nombre de traitements, il faut d'abord ajuster la dépense fongicide globale à la nuisibilité attendue
- Pour une dépense fongicide globale donnée, la stratégie de fractionnement avec des doses réduites fréquentes (par exemple à la sortie de chaque feuille) est surtout intéressante pour des nuisibilités supérieures à 15-20 q/ha. Veiller à bien alterner des matières actives différentes au cours du cycle de traitement afin de ne pas favoriser les risques de résistance.
- L'adjuvantation de la bouillie avec engrais à caractéristiques humectantes et mouillant n'a d'intérêt que pour les fortes nuisibilités des maladies et pour les doses faibles.

Pour approfondir ces questions sur écrans géants en plein champ, ARVALIS – Institut du végétal, et ses partenaires Chambres départementales d'agriculture de Bourgogne, Dijon Céréales, SeineYonne, Bourgogne du Sud et le Cetiom, vous convie au Colloque au champ qu'il organise le 21 mai 2015 à Til Châtel (21).

Renseignements et inscription auprès de c.moreau@arvalisinstitutduvegetal.fr ou au 03 80 28 81 85. Entrée 25€ / personne (avec documentation et pique nique).

Luc PELCE
ARVALIS – Institut du végétal



fendt.fr
FENDT

Nouveau Fendt 700 Vario
Le Visionnaire
Rapport poids puissance inédit !
Particulièrement compacts et performants, les 700 Vario Stage 4 redéfinissent à eux seuls la notion même de polyvalence. D'une efficacité déconcertante dans les travaux nécessitant de la puissance, ils se révèlent incontournables dans les applications de menutention et de transport. Mais ce qui surprend le plus, c'est la cabine VisioPlus avec son pare-brise incurvé. Visiblement, vous êtes bien chez Fendt.
ETS BOUCHERON
89 Lézinnes 03 86 75 63 22
et son agent : BSA 89 Cussy les Forges 03 86 33 11 24
ETS DE BRUIN
89 Cerisiers 03 86 96 20 08 - 89 Charny 03 86 63 09 13
58 Chateauneuf Val de Bargis 03 86 59 31 26
et ses agents :
OUANNE AGRI 89 Ouanne 03 86 47 65 87
AGRITECH 18 St. Germain du Puy 02 48 30 84 11
VALAGRI
21 Brazey en Plaine 03 80 32 00 60 - 21 Renève 03 80 55 09 78
71 Ciel 03 85 91 05 80
www.valagri.fr
AGCO Your Agriculture Company
FENDT est une marque déposée d'AGCO Corporation
PLUS D'INFOS

Reproduction en élevage ovin

Inséminer les brebis sans hormone
après détection automatisée des chevauchements

Lorsque les traitements hormonaux sont interdits en petits ruminants, la détection des chaleurs associée à une synchronisation par un effet mâle représente une alternative pour inséminer.

Traditionnellement, les éleveurs ovins ont recours à des traitements hormonaux visant à synchroniser les cycles des femelles, pour inséminer l'ensemble du lot à un moment prédéterminé, sans contrôle des chaleurs. *«Cependant, leur utilisation successive (notamment la PMSG) et une insémination unique à heure fixe, ont fait apparaître des problèmes de sub-fertilité lié au développement d'anticorps anti-PMSG»*, notent les auteurs de l'étude.

Chez les petits ruminants, lorsque les traitements hormonaux sont interdits, la détection des chaleurs associée à une synchronisation des brebis par un effet mâle représente une alternative pour inséminer les femelles. *«Nous avons ainsi effectué, grâce à un détecteur électronique de chevauchements, des inséminations animales sans hormone, après induction et synchronisation de l'œstrus des brebis par un effet bélier»*.


Photo: S. Leitenberger

Les brebis inséminées entre 10 et 30 heures après le début des chaleurs ont une meilleure réussite à l'IA.

Des taux de réussite variables

L'expérimentation a été menée sur des brebis Mérinos d'Arles pendant deux années consécutives. L'effet mâle a été réalisé pendant quinze jours en introduisant, le jour du démarrage du protocole, des béliers vasectomisés et équipés de détecteur électronique de chevauchements, dans le troupeau de brebis préalablement séparées des mâles depuis au moins deux mois.

La première année, la proportion de brebis non-cycliques avant le jour d'introduction des béliers était faible (34,4 %). Parmi elles, 65,7 % ont répondu à l'effet bélier soit 22,6 % des 399 brebis du lot. Sur la période de 15 jours d'effet mâle, 8,6 chevauchements en moyenne par brebis ont été enregistrés. *«La durée des chaleurs a été en moyenne de 13 h 10 minutes. Au total, sur les trois jours d'insémination, 73 brebis ont été inséminées. Les taux de réussite à l'IA ont varié entre 17 et 58 %, avec une moyenne de 37 %. Les brebis inséminées entre 10 et 30 heures après le début des chaleurs ont eu une meilleure réussite à l'IA que celles inséminées plus de 30 heures après»*, poursuivent les auteurs.

La seconde année, la proportion de brebis non-cycliques était de 67,3 %. Parmi elles, 88,9 % ont répondu à l'effet bélier soit 59,9 % des 351 brebis du lot. La moyenne des chevauchements enregistrés sur les quinze jours d'effet mâle a été de 24,9 pour une durée moyenne des chaleurs de 6 h 41 minutes. Durant les trois jours d'IA, 51 brebis ont été inséminées. En moyenne, le taux de réussite à l'IA s'est élevé à 64,7 % (40 à 80 %).

Résultats encourageants

Ces deux premières expériences sur l'insémination ovine sans hormone, combinant l'effet mâle et l'utilisation du détecteur de chevauchement sont encourageantes. *«D'un point de vue technique, l'IA sans synchronisation hormonale, en associant l'effet mâle au détecteur électronique de chevauchements, permet d'obtenir de bons résultats de fertilité (60 à 70 %) lorsque les brebis sont inséminées dans l'intervalle 10 - 30 heures après le début des chaleurs»*. Afin d'optimiser le nombre de brebis inséminées et de vulgariser cette pratique en élevages, il est nécessaire d'ajuster le moment de l'IA au moment d'apparition des chaleurs.

C. Delisle

Source : Rencontres Recherches Ruminants 2014 (3 R)

NOMBRE DE BREBIS GESTANTES APRES (INSEMINATION) IA, DETERMINE PAR ECHOGRAPHIE, EN FONCTION DE L'INTERVALLE ENTRE LE DEBUT DES CHALEURS ET L'IA

	2013	2014
< 10 h	2/2	0/1
Entre 10 et 30 h	21/36	33/45
> 30 h	4/35	0/5
Total	36,9 %	64,7 %

Source : 3 R

La chronique ovine

Mode d'emploi de l'effet bélier

En lutte naturelle de printemps, les taux de fertilité restent inférieurs à ceux obtenus en automne. Et une contre performance n'est pas à exclure. En effet, les brebis sont au repos sexuel et ce sont les béliers qui déclenchent les ovulations par un effet mâle. Et seules les brebis adultes des races dites «désaisonnées» y répondent, c'est-à-dire les races rustiques et prolifiques auxquelles s'ajoutent l'Ile de France, le Berrichon du Cher et la Charmoise. D'autre part, les brebis répondent d'autant mieux à cet effet mâle qu'elles sont mises à la reproduction chaque année à la même date.

Un tri rigoureux

Pour mettre toutes les chances de son côté, le tri des femelles est primordial. Seules les femelles potentiellement fertiles, c'est-à-dire pleines à l'issue de la lutte précedente sont sélectionnées. Les brebis taries depuis moins d'un mois ainsi que les agnelles ne sont pas mises à la reproduction. Les brebis et les béliers sont soigneusement préparés à la lutte (flushing, parage….) et le ratio mâle/femelles est de l'ordre d'un pour 20 à 25 brebis. La durée de la lutte est de 35 jours minimum si des béliers vasectomisés sont introduits dans le lot 14 jours avant les reproducteurs. Elle est de 3 cycles dans le cas contraire.



Les 15 premiers jours, les béliers déclenchent les ovulations

Enfin, un changement de régime alimentaire ou des manipulations pendant la lutte ou dans les trois semaines qui suivent est procris car les fœtus ne sont fixés dans l'utérus qu'une vingtaine de jours après la fécondation.

Réseau de références ovin de Bourgogne et Laurence Sagot, Institut de l'Élevage/ CIIRPO

▶ Rendez-vous

06/05 Assemblée générale de l'association Salers de Bourgogne

L'association Salers de Bourgogne tiendra son assemblée générale le 6 mai prochain à Marigny-l'église 58140 Marigny-la-ville a partir de 10h. Au programme : renouvellement du conseil d'administration, compte rendu des travaux 2014, présentation des comptes, projets 2015, intervention du HBS avec la présence de M. Bruno Faure et du technicien Olivier Tournadre, intervention de M. Bohy Arnaud, vétérinaire, sur l'alimentation du bétail, présence d'un engraisseur intéressé par l'achat de broutards salers, questions diverses et visite d'élevage organisée chez M. Gilles Bourgeois avec l'appui du HBS. Tous les éleveurs de Bourgogne possédant des salers ou intéressés par la race sont les bienvenus, sans obligation d'adhésion.
Pour une bonne organisation merci de confirmer votre présence quelques jours avant. Contact : jpmauguin@hotmail.fr

22/05 Foire aux culards à Moulins-Engilbert (58)

Le Comité des foires de Moulins-Engilbert organise sa foire aux culards en collaboration avec la Sicafome, vendredi 22 mai au marché au cadran.
Date limite d'inscription fixée au 7 mai avec un engagement de 10 euros par bovin au 03 86 84 28 75.
Programme : Réception des animaux de 4h30 à 6h, délibérations du jury de 6h30 à 8h, vente au cadran à partir de 8h.
Un règlement intérieur est disponible sur demande.
Une nouveauté cette année : la possibilité de se restaurer sur place autour d'un menu charolais.

Crowfunding

Le financement participatif arrive dans le milieu agricole

Miimosa.com représente le premier site de financement participatif exclusivement dédié à l'agriculture. Des projets ont d'ores et déjà été financés par ce biais. Zoom sur l'un d'eux.



Photo : S. Jacquinot

Sylvie Jacquinot a fait appel au financement participatif pour collecter l'argent nécessaire à son projet d'installation en élevage caprin. Elle a collecté 15 000 euros de cette manière.

Le crowfunding ou financement participatif, représente une nouvelle alternative. Il permet aux investisseurs de soutenir financièrement et collectivement des projets qui les séduisent. Le premier site miimosa.com, exclusivement dédié aux acteurs du monde agricole et agroalimentaire, a été lancé en octobre dernier.

Le principe est simple : il consiste à expliquer en quelques mots et photos le projet, définir la somme dont on a besoin et la durée de la collecte (90 jours maximum). Les internautes désirant soutenir le projet peuvent ainsi faire des dons. Ils reçoivent en contrepartie un don en nature de l'exploitation porteuse du projet (visite d'exploitation, adoption d'une bête, bouteille de vin, caissette de viandes…). *«Le marché français du crowdfunding est en plein essor. Il est passé de 80 millions d'euros en 2013 à 150 en 2014»*, note Florian Breton, fondateur et président du site.

Une chèvrerie et une fromagerie

«Après avoir travaillé une douzaine d'années en tant qu'enseignante et directrice d'école en Normandie, j'ai souhaité changer de cap et revenir à mes premières aspirations : l'élevage de chèvres. L'année dernière, je me suis lancée et ai suivi une formation, un BPREA, en Haute-Marne, ma région d'origine. Durant mon stage, j'ai rencontré un éleveur de volailles proche de la retraite qui, aujourd'hui, me loue les bâtiments dans lesquels, je me suis installée», se souvient Sylvie Jacquinot, éleveuse de chèvres à Saint-Loup-sur-Aujon. En 2014, l'exploitante achète ses premières chevrettes et contacte les banques pour financer son projet comprenant un atelier de transformation à la ferme.

«Après avoir essuyé plusieurs refus de prêts bancaires, étant une femme seule et de plus, non issue du milieu agricole, une amie m'a parlé du site de financement participatif, Miimosa. J'ai eu besoin d'un temps de réflexion. Il n'est pas facile de se mettre en avant», poursuit Sylvie Jacquinot. Une fois la décision prise, l'éleveuse a réalisé une vidéo pour expliquer son projet aux internautes. *«Au départ, je souhaitais demander le financement pour une chèvrerie et une fromagerie. Mais suite aux refus des banques, l'éleveur qui me loue actuellement les bâtiments a accepté de me louer deux salles de son abattoir, ce qui réduisait mon besoin de financement à 25 000 euros. J'ai alors décidé de ne solliciter que 12 000 euros, qui, ajoutés à un peu d'apports personnels, me permettait déjà de me lancer, même si les contributions n'atteignaient que 60 % de la somme»*.

Une expérience humaine

La mise en ligne de la demande s'est effectuée entre Noël et le jour de l'An, moment peu propice. L'éleveuse a alors fait en sorte qu'un média parle de son projet chaque semaine. D'autre part, les derniers jours de collecte ont coïncidé avec le salon de l'agriculture et un reportage sur l'exploitation, diffusé sur TF1. Les contributions ont alors décollé pour finalement atteindre la somme nécessaire et même au-delà (15 000 euros) au bout des 60 jours impartis à la collecte. 227 personnes ont contribué à ce projet. *«Le plus difficile a été de trouver les contreparties. Pour cela, j'ai pu compter sur le soutien de Florian Breton, qui m'a accompagné tout au long de cette démarche. De cette aventure, je retiens une extraordinaire expérience humaine avec la rencontre de gens qui ont cru en mon projet»*, ajoute Sylvie Jacquinot.

CYRIELLE DELISLE

miimosa.com

«En cinq mois, le montant moyen des projets à financer est de 6 000 euros pour une participation moyenne de l'ordre de 92 euros, montant deux fois plus élevé que la moyenne du marché du financement participatif, en général. Le projet peut être porté par une personne physique ou morale, une chambre d'agriculture peut par exemple lancer une collecte pour aider des agriculteurs après une catastrophe naturelle», note Florian Breton, dont l'objectif est de financer 1 000 projets d'ici 2017. ***«On accompagne les porteurs de projet, on personnalise leur démarche. Ils perçoivent le financement dès lors que 60 % de l'objectif est atteint. Le cas échéant, les contributeurs sont remboursés. Miimosa prend une commission de 12% si le projet atteint entre 60 et 74 % de son objectif, 10% entre 75 et 99% et 8% si l'objectif est atteint ou dépassé».***

DÉCHAUMEURS
petites ou grandes
LARGEURS?



Terrano FX 3 mètres


Joker RT 12 mètres

Avec Horsch, vous avez le choix !



Transformez votre futur avec HORSCH

Vos concessionnaires exclusifs

BOUCHERON SAS
Lézinnes 03 86 75 63 22
BSA Cussy les Forges 03 86 33 11 24

EUROPAGRI
St Clément 03 86 83 02 01
Brienon 03 86 43 07 90

MANIÈRE SARL
Verrey/Salmaise 03 80 35 80 66

DAFP
Toucy 03 86 44 00 77
Venoy 03 86 44 00 19
Sementron 03 86 44 24 16

MALECOT POIRIER Agri
Varennes-Vauzelles 03 86 71 62 90
St. Hilaire en Morvan 03 86 76 16 87

Démonstration aux Ets Huygen

La preuve par le terrain

Les Ets Huygen ont organisé à Béon le 17 avril dernier avec les Ets Malecot Poirier Agri, concessionnaire dont ils sont agents depuis 2006, une journée de présentation au travail de la gamme Deutz-Fahr. Gérard Huygen et les équipes de la concession de St Loup ambitionnaient de faire découvrir et essayer les différents types de transmissions proposées par le constructeur allemand. La majeure partie de la gamme était présentée : de la série 5 à la série 7 en passant par la série 6, de 95 à 263 cv. Les visiteurs pouvaient essayer un 6190 CS au labour, un 7230 TTV et un 6190 TTV au déchaumage.



Développant 193 cv, le plus puissant des 8 modèles que compte la série est doté de la nouvelle transmission CShift, boite robotisée disponible sur les tracteurs de 150 à 210 cv à transmission ZF T7200 IRS. Cette boite permet de gérer les 6 gammes simplement à l'aide de la poignée, sans recourir à l'embrayage ou à un quelconque levier. Pour effectuer les changements de gamme (de 1 à 6), il suffit de pousser ou de tirer la poignée en appuyant simultanément sur le bouton d'autorisation situé à l'arrière. Dans les passages à la vitesse supérieure ou les rétrogradages, les rapports en Powershift s'adaptent automatiquement grâce au speed-matching. La série 6 est également disponible avec la transmission RS semi-powershift entièrement robotisée, proposant quatre rapports sous charge et six gammes robotisées. L'opérateur peut ainsi passer, dans les deux directions, les 24 vitesses (40 avec l'option super-réducteur), sans utiliser la pédale d'embrayage, depuis le nouvel accoudoir multifonction PowerComS.

Le 7230 TTV de 222 cv (avec Power Boost) est le modèle médian de cette série 7, complétée par le 7210 et 7250, le plus puissant avec ses 263 cv. Ils sont dotés du moteur Deutz 6,1 l, six cylindres et de la transmission à variation continue TTV. La Série 7 TTV utilise deux gammes de travail (Transport et Heavy Duty), avec la possibilité de sélectionner trois modes de fonctionnement distincts : Manuel, PTO et Auto. L'hydraulique est composée d'une pompe Load Sensing de 120 l/min (en option de 160 l/min) qui alimente le système principal, à laquelle s'ajoute une seconde pompe de 44 l/min, réservée à la direction hydrostatique et aux circuits auxiliaires. Le Load Sensing adapte en continu la puissance hydraulique distribuée à la charge, en réduisant au minimum les dissipations de puissance (et par conséquent les consommations) et assurant longévité aux composants hydrauliques.

Enfin, la série 5 est motorisée par un moteur Deutz 4 cylindres de 3,6 l répondant aux normes antipollution, grâce à un EGR externe et à un DOC. Quatre modèles composent cette série de 99 à 127 cv. Ces tracteurs arborent la transmission TTV, mécanique Profiline ou à 3 rapports Powershift.

Sarl Lucas

La nouvelle base de Vassy-Etaule officiellement inaugurée

La concession Massey Ferguson de Cruzy le Chatel étend son service de proximité avec l'inauguration les 16 et 17 avril derniers d'une nouvelle base dans l'avallonnais, à Vassy-Etaule. Avec Leuglay et Nuits sur Armançon, la Sarl Lucas dispose maintenant de 4 points pour couvrir son secteur qui s'étend du tonnerrois, au chatillonnais et dorénavant à l'avallonnais. A la veille de fêter ses 30 ans de partenariat avec Massey Ferguson (voir encadré), la Sarl Lucas avait convié les agriculteurs, les élus et les fournisseurs à l'inauguration de leur nouvelle installation de la route de Tonnerre. Lors des discours inauguraux, Olivier Rauscent, maire de Vassy a salué, le dynamisme des chefs d'entreprise qui viennent remplir la zone de Vassy et l'élargissement de l'offre en agro-équipement sur Avallon. Jacques Baloup, ancien conseiller général et ami de la famille Lucas, a retracé les 10 ans passés chez Magoni avec Alain Lucas et s'est réjoui du développement de l'entreprise. Enfin, Xavier Courtois, conseiller départemental du canton, a félicité la Sarl Lucas pour son implantation et rappelé que les élus sont *«solidaires du monde agricole et des emplois que ce secteur génère»*. Les personnes présentes ont ainsi découvert un bâtiment de 550 m² sur 4600 m² de terrain. Un atelier et un magasin libre-service ont été aménagés depuis l'ouverture en novembre dernier. Actuellement, deux commerciaux, un mécanicien et Emmanuel Lucas, présent deux jours par semaine composent l'effectif de cette base. Outre Massey Ferguson, la base de Vassy Etaule distribue Berthoud, Supertino, Fella, Sky Agriculture, Kverneland,… pour ne citer que les principales marques.



La Sarl Lucas en quelques dates :

- **-1976 :** Alain Lucas et son épouse Louisette rachètent à l'entreprise Magoni, le bâtiment de Cruzy le Chatel. Ils développent Same et Lamborghini.
- **-1986 :** Emmanuel arrive dans l'entreprise qui devient concessionnaire MF.
- **-1991 :** rachat de la succursale de Nuits sur Armançon et naissance de la Sarl Lucas et Fils
- **-1998 :** inauguration d'une nouvelle base à Leuglay
- **-2003 :** Fabienne, l'épouse d'Emmanuel entre dans l'entreprise comme responsable de Nuits.
- **-2004 :** passation de pouvoir. Alain prend sa retraite et reste salarié de l'entreprise. Emmanuel devient PDG.
- **-2008 :** Louisette part à son tour à la retraite.

▶ Des professionnels à votre service

L'Eleveur Bourguignon
PILE DE CLÔTURE
9 V. 130 A
Saline en lot de 4
13,48 €HT l'unité
12, Rue de la Coopérative - 21320 Pouilly en Auxois

Tôles couvertures
Tôle bardage
Tôle imitation tuile
Fer - Grillage
Panneaux de clôture
Cuve - Remorque
BECKER Frères Le PRO de la tôle
58310 ARQUIAN - 03 86 39 70 94 - sarlbecker@orange.fr
58800 CORBIGNY - 03 86 20 19 66 - becker.freres@orange.fr

Entrepreneur agricole
RECHERCHE TRAVAUX MOISSONS
sur région bourgogne
Coupes spéciales colza, maïs, tournesol.
FLORENT PROMMER 21 Fontangy - 06 81 32 69 56
eta.prommer@gmail.com

Prestataire de découpe
Bœuf
Veau
Agneau
Porc
Mise sous vide
Mise en carton
Étiquettage réglementaire
Livraison possible
Atelier découpe agréé CE
sarl JL Pugeault
6 rue Lavoisier - Beaune (21) 03 80 24 08 27
pugeault.jean-luc@sfr.fr 06 25 94 65 16

Vous souhaitez figurer dans cette rubrique ? 03 80 78 90 35

Journées commerciales du groupe Buchez

Ça a commencé par Nevers

La base de Nevers a ouvert le bal des journées commerciales du groupe Buchez du 17 au 19 avril dernier, le site a suivi la semaine dernière et le siège de Corbigny terminera dans quelques jours. Neuf jours au total durant lesquels les agriculteurs sont invités à découvrir une large exposition de matériels : Fendt, Kuhn, Lely Welger,… pour ne citer que les principales. Le libre-service Campa de 400 m² proposait également de nombreuses offres les pièces, fournitures d'élevage et équipements d'atelier. Mais au-delà du côté commercial de ces journées, c'est aussi l'occasion pour les équipes de la concession et les représentants des constructeurs de rencontrer leurs clients dans une ambiance différente du reste de l'année, notamment le dimanche où le public se déplace nombreux et bien souvent en famille.



Bovins

Gros bovins vifs *(prix moyen en kg carcasse)* — *Les marchés en Sud-Est Centre*

Marchés	cat.	Sancoins 22/04 au 28/04/2015	Bourg-en-Bresse 28/04/2015	St Christophe-en B. 22/04/2015	National 22/04 au 28/04/15
Vaches viande (V)	U		NC	4,02 €	4,03 €
	R	3,65 €	3,70 €	3,74 €	3,65 €
	O	-	3,35 €	-	3,26 €
Vaches mixte (M)	R	-	NC	-	3,30 €
	O	3,20 €	3,20 €	-	3,18 €
Vaches lait (L)	O	-	NC	-	2,76 €
	P	2,60 €	2,65 €	-	2,54 €
Génisses VML	U	4,10 €	4,25 €	4,60 €	4,27 €
	R	3,85 €	3,85 €	3,96 €	3,72 €
	O	-	3,25 €	-	3,09 €
Taureaux VML	URO	-	2,70 €	2,90 €	2,72 €

VML : *type viande , mixte et lait*

Tendances locales

Sicafome (prix moyen au kg vif) — Marché de Moulins-Engilbert du 28/04/2015

Broutards 6-12 mois	E	U	R	
-200 kg	-	-	3,39	
200-250 kg	-	-	3,24	
250-300 kg	-	3,38	3,08	
300-350 kg	-	3,02	2,75	
350-400 kg	-	2,86	2,75	
400-450 kg	-	2,78	-	
450-500 kg	-	2,55	-	
Laitonnes 6-12 mois	E	U	R	
200-250 kg	-	2,68	2,46	
250-300 kg	-	2,76	-	
300-350 kg	-	2,53	2,45	
350-400 kg	-	2,47	2,33	
Taurillons 12-18 mois	E	U	R	
300-350 kg	-	-	-	
350-400 kg	-	-	-	
400-450 kg	-	-	-	
450-500 kg	-	-	-	
500-600 kg	-	2,74	-	
600 kg et +	-	-	-	
Génisses 12-24 mois	E	U	R	
300-350 kg	-	-	-	
350-400 kg	-	-	-	
400-450 kg	-	2,35	-	
450 kg et +	-	-	-	
Taureaux	E	U	R	
+500 kg	-	-	-	
Vaches	E	U	R	O
- 5 ans	-	2,14	1,95	-
5 -10 ans	-	2,05	1,83	-
+10 ans	-	1,85	1,71	1,57
Génisses	E	U	R	
24-36 mois	-	2,28	2,02	-

Bovins : 1417
Apports satisfaisants. 89% de vendus.

Broutards : globalement, les cours sont à peu près maintenus. On retient toujours la très forte demande dans les sujets corrspondants aux besoins du Maghreb. Dans les sujets plus lourds, la préférence s'oriente désormais vers les sujets herbés.

Laitonnes-Génisses : Offre toujours importante permettant aux acheteurs de faire le tri. Tarifs reconduits dans les meilleures et en légère baisse dans les médiocres.

Génisses 2 ans, Taureaux : Cours maintenus.

Vaches et Génisses de 3 ans : Cours à nouveau en baisse sous la pression des difficultés dans le gras.

Taureaux : Sans changement.

Divers :
2 broutards culards 278 kg : 1050 € (3,78). Laitonnes formées 287 à 302 kg : 1280 à 1370 € (4,24 à 4,77). Génisses 3 ans formées 446 à 536 kg : 2140 à 2350 € (4,38 à 4,80)

NB : nos cotations sont établies à partir de poids bruts (sans déduction de jeûn).

Sicagemac (prix au kg vif) — Marché de Corbigny du 27/04

Bovins (311)		
Broutard	Prix moy. *(animal)*	Prix moy. *(kg)*
235 à 340 kg	630 - 960	2,67 - 3,20
390 à 510 kg	1020 - 1270	2,48 - 2,77
410 à 465 kg	-	-
Taurillons d'herbe		
300 à 440 kg	-	-
Laitonnes		
245 à 330 kg	630 - 860	2,42 - 2,76
350 à 420 kg	8140 - 940	2,21 - 2,50
Génisses		
405 à 435 kg (16-24mois)	880 -1000	2,17 - 2,30
505 à 735 kg (24-36mois)	1300 - 1650	2,25 - 2,77
Taureaux		
815 à 1110 kg	1290 - 1820	1,57 - 1,64
Vaches		
Vaches légères	710 - 1100	
Vaches entre deux	1110 - 1400	
Vaches lourdes	1420 - 1740	

En mâles, des apports restreints cette semaine permettent de tenir les tarifs pour l'ensemble de la catégorie avec seulement 2 invendus.
En femelles, les sorties restent importantes et de qualité correcte entrainant une vente suivie sans variation de tarifs.
Pour les vaches, la pression des abattoirs sur l'écoulement du gras pénalise la vente des vaches maigres, accompagnée d'une baisse des tarifs.

Divers : Une laitonne de mai 2014 pesant 410 kg vedue 1900€ soit 4,63 € du kg vif.
Une génisse de février 2013 pesant 484 kg vendue 2100€ soit 4,34 € du kg vif;

Bovins gras : 14
Morosité persistante en bêtes grasses entrainant des invendus.

Prochain marché bovins le lundi 4 mai 2015 aux horaires habituels.

SA des Grivelles (prix au kg vif) -Tel. 02 46 65 01 79 — Marché de Sancoins (18) du 29/04/2015

Broutards	U	R
200 à 250 kg	3,30	3,00
250 à 300 kg	3,09	nc
300 à 350 kg	3,02	2,78
350 à 400 kg	nc	nc
400 à 450 kg	2,72	2,55
Laitonnes	U	R
150 à 200 kg	nc	nc
200 à 250 kg	2,65	nc
250 à 300 kg	2,65	2,36
300 à 350 kg	2,52	2,25
350 à 400 kg	nc	nc
Génisse		
(24-36 mois)	2,40	2,10
Vaches		
- 5 ans	2,10	1,96
de 5 à 10 ans	1,93	1,80
+ 10 ans	-	1,77

Broutards, Laitonnes :
La présentation des broutards est plus hétérogène, les veaux légers inférieurs à 10 mois continuent à se commercialiser correctement, la vente est plus difficile dans les autres catégories, dans les laitonnes y il a beaucoup d'invendus, essentiellement la marchandise destinée à l'Italie trouve preneur.

Vaches-Génisses : commerce plus difficile en toutes catégories plus particulièrement en génisses.

Broutards *(6 à 12 mois, prix au kg vif)* — *Marché de Bourg-en-Bresse du 28/04/2015*

Cat.	U	R	O
Charolais			
Mâles légers de 250 à 300 kg	3,20 €	2,90 €	-
Mâles moyens de 300 à 350 kg	2,90 €	2,70 €	-
Mâles lourds de 350 à 400 kg	2,75 €	2,55 €	-
Femelles légères de 250 à 300 kg	2,65 €	2,35 €	-
Femelles moyennes de 300 à 350 kg	2,50 €	2,25 €	-
Femelles lourdes de 350 à 400 kg	2,50 €	2,25 €	-
Croisés charolais			
Mâles légers de 250 à 300 kg	3,05 €	2,75 €	-
Mâles moyens de 300 à 350 kg	2,80 €	2,55 €	-
Mâles lourds de 350 à 400 kg	2,65 €	2,40 €	-
Femelles légères de 250 à 300 kg	2,50 €	2,25 €	-
Femelles moyennes de 300 à 350 kg	2,40 €	2,15 €	-
Femelles lourdes de 350 à 400 kg	2,35 €	2,15 €	-

Tendance : Moins d'apports, toujours bonne demande dans les mâles et vente très calme en femelles.

Bovins

Bovins destinés à l'engraissement *(prix au kg vif départ exploit.)* — *Cotations Dijon 20/04/15 au 26/04/2015*

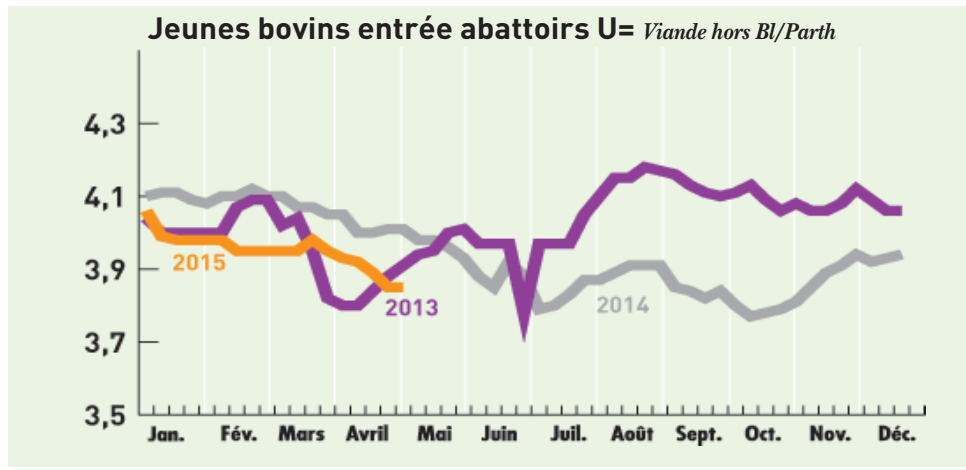
	E	U	R
Mâles 6-12 mois			
250 kg	-	-	-
300 kg	-	2,90 €	-
350 kg	-	2,71 €	-
400 kg	-	2,65 €	-
Mâles 12-24 mois			
450 kg		2,48 €	-
500 kg	-	2,32 €	-
Femelles 6-12 mois			
270 kg	-	2,46 €	-
Femelles 12-24 mois			
400 kg	-	2,28 €	-

Tendance :
Plus difficiles en femelles.

Gros bovins morts entrée abattoir *(en euros/kg net, frais de transport inclus)* — *Cotations Bassin Centre-Est du 20/04/15 au 26/04/15*

	E	U=	R=	R-	O+	O=	P+
Jeunes Bovins 12 à 24 mois							
Viande hors Bl/Parth	-	3,83 €	3,64 €	-			
Races mixte		-	3,45 €	3,43 €	3,41 €	-	
Races lait					-	3,26 €	
Bœufs	E	U=	R=	R-			
Races à viande	-	-					
Races mixte	-						
Races lait							P=
				3,60 €			
		3,99 €	3,91 €	3,86 €			
	-	-	4,39 €	-			
Races mixte	-	-	-	3,40 €	3,36 €	-	-
Races lait				-	2,95 €	2,87 €	2,83 €
Génisses	U=	U-	R+	R=	O=	P+	
Mixte lait	-	-	-	-	-	-	
Viande +350 kg	4,62 €	4,40 €	4,15 €	3,96 €			

Tendance : la commission de cotation ne s'est pas prononcée sur les prix. application des prix réseau par franceagrimer, conformément à la réglementation, suite à un refus de cotation des membres de la commission.



Gros bovins morts entrée abattoir *(en euros/kg net, frais de transport inclus)* — *Cotations du Bassin Grand Sud du 20/04/15 au 26/04/15*

	U+	U=	R+	R=	O+	O=	P+	P=
Jeunes Bovins 12 à 24 mois								
Viande hors Bl/Parth	4,00 €							
Vaches								
				3,94 €	3,46 €	3,39 €		-
						-	2,84 €	2,79 €
	U=	U-	R+	R=	O+			
Viande mixte lait	-	-	-	-	-	-		
Viande +350 kg	4,87 €	4,60 €	4,25 €	4,03 €				

SUSPENSION DES COTATIONS DEMANDEE PAR LA FNB.
Les responsables professionnels de la FNB siégeant aux Commissions de Cotations ont réitéré auprès de FranceAgriMer leur demande de suspendre les cotations "Gros Bovin Entrée Abattoir"

Tendances SEM. 18 / 2015

Bovins de boucherie

L'ambiance commerciale est morose et peu commune à cette période de l'année, ce qui n'augure rien de bon pour les mois à venir. Les tarifs plafonnent dans les femelles haut de gamme ou Labels. La tension est nettement plus sensible dans les Charolaises viandées ou les allaitantes de choix secondaire qui se retrouve une nouvelle fois sous la pression des abatteurs. En réformes laitières, la réduction saisonnière de l'offre permet une raffermissent des prix pour les vaches Frisonnes et Montbéliardes. En jeunes bovins, l'activité commerciale demeure difficile et très inquiétante. ■

Bovins d'embouche et d'élevage

Le mauvais commerce dans la viande assombrit le tableau et tous les opérateurs s'accordent à dire que le prix du maigre n'est plus en accord avec une valorisation dans la viande. Les tarifs se tassent pour suivre le prix de la viande y compris pour les Charolaises, lourdes ou avec du gabarit. Le tri est marqué dans le cheptel plus commun à repousser plus tardivement sur l'été. ■

Broutards

Les volumes restent abondants pour la saison avec des éleveurs qui vendent leurs broutards d'automne, plutôt que de les repousser sur l'automne prochain. Les tarifs restent fermes dans les mâles de moins de 300kg convenant à la Turquie. L'activité commerciale est également fluide pour les bons broutards Charolais, Limousins de 350 à 400kg. Dans les femelles, la faiblesse des besoins du marché espagnol entraine un commerce laborieux avec une dégradation significative des prix dans la moyenne marchandise. ■

Veaux d'élevage et d'engraissement

Les difficultés d'écoulement dans le domaine de la viande de veau entrainent des retards d'enlèvements et une stabilité prix dans les veaux Frisons. La vente reste en revanche assez régulière dans les bons veaux Montbéliards. Les Abondances et les croisés laitiers ordinaires se calent sur le prix des veaux mixtes ou laitiers en fonction de leur qualité. Dans les veaux de race pure, les acheteurs accentuent la pression dans les sujets ordinaires avec un peu de disponibilité avec les vêlages de printemps. Dans les bons croisés mixtes lourds, frais et viandés, les cours sont stables. ■

Laurent Chupin

Commentaire FNB de la situation et des perspectives de marché gros bovins finis (au 20 avril) :
«Au regard des incohérences que présentent les cotations par rapport à un marché particulièrement actif, les représentants de la Fédération Nationale Bovine demandent la suspension des cotations des Gros Bovins Entrée Abattoirs».

Commentaire FNB de la situation et des perspectives de marché bovins maigres (au 20 avril) :
«Cours facilement reconduits sauf en femelles lourdes.»

Ovins

Sicafome *(prix moyen au kg vif)* — *Marché de Moulins-Engilbert du 27/04/2015*

Agneaux (252)	E *(mini-maxi)*	U *(mini-maxi)*	R *(mini-maxi)*
Gras (-38 kg)	-	**2,68 - 3,00**	-
Gras (38-44 kg)	-	-	-
Gras (44-50 kg)	-	**2,74 - 3,33**	-
Gras (+50 kg)	-	**1,97 - 2,46**	-
Laitons (32-38 kg)	-	**3,41 - 3,68**	**3,38 - 3,46**
Laitons (38-44 kg)	-	**3,30 - 3,74**	**2,99 - 3,30**
Laitons (+44 kg)	-	**3,19 - 3,41**	**3,09 - 3,20**
Brebis (60)	U *(mini-maxi)*	R *(mini-maxi)*	O *(mini-maxi)*
(-60 kg)	**1,26 - 1,78**	**1,05 - 1,27**	**0,56 - 1,14**
(+60 kg)	**1,24 - 1,67**	**0,93 - 1,29**	-
Divers			
Béliers:	-		
Agneaux maigres : 87 à 105 €	**2,38 - 3,09**		
Caprins : 22 à 32 €	**0,58 - 2,06**	-	
Boucs :			

Ovins : 635

Apports satisfaisants pour la saison. 98% de vendus.

AGNEAUX LAITONS : L'offre s'intensifie. Les besoins restent importants. Toutefois, il est nécesssaire de réajuster les tarifs après les sommets enregistrés au moment des fêtes de Pâques.

BREBIS : Vente active et totale à des cours facilement reconduits en supérieures. Léger tassement dans les trop grasses.

BÉLIERS- CAPRINS : Demande suivie.

Effectifs : Agneaux: 396 - Brebis : 219 Béliers : 8 - Caprins : 11. Divers : 1.

Prochain marché : le lundi 11 mai 2015 (pesée 6h30 - vente 9h00).

Sicagemac *(prix au kg vif)* — *Marché de Corbigny du 20/03*

Ovins : 52	Prix moy. *(animal)*	Prix moy. *(kg)*
Agneaux maigres	-	-
Agneaux gras	**105 - 145**	**2,36 - 3,19**
Brebis	**23 - 95**	**0,80 - 1,46**
Béliers	**90 - 112**	-

Fermeté des tarifs avec seulement deux invendus.

Le prochain marché aura lieu le lundi 04 mai, aux mêmes horaires.

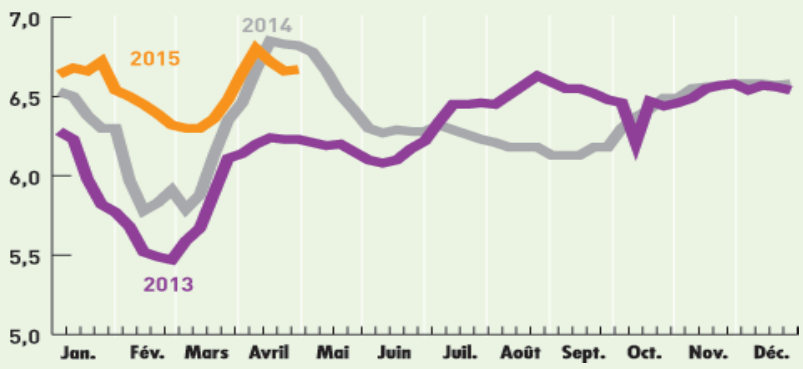
prix entrée abattoir, HT exprimé en euros/kg de carcasse (5e quartier inclus) — *Cotations zone Sud - FranceAgriMer 20/04/15 au 26/04/2015*

	Poids	U	R	O
Couvert	13 -16 kg	-	**6,75 €**	**6,32 €**
Couvert	16-19 kg	**6,98 €**	**6,66 €**	**6,33 €**
Gras	13 -16 kg	-	-	-
Gras	16-19 kg	-	**5,94 €**	**5,88 €**

prix moyens pondéré, entrée abattoir HT exprimé en euros/kg de carcasse (5e quartier inclus) — *Cotations FranceAgriMer 20/04/15 au 26/04/2015*

Prix moyen pondéré des agneaux	Moyenne agneaux Rungis	Prix moyen pondéré des brebis
6,67 €	**7,03 €**	**2,40 €**

Prix moyen pondéré des agneaux



Cotations régionales des agneaux et brebis de boucherie du 20/04/2015 au 26/04/2015

Prix «entrée-abattoir» HT exprimé en euro/kg de carcasse (5ème quartier inclus) frais de transport inclus

AGNEAUX		COTATIONS RÉGIONALES							
		ZONE NORD				ZONE SUD			
État engraissement	Conformation	de 13 à 16 kg	de 16 kg à 19 kg	de 19 kg à 22 kg	+ de 22 kg	de 13 à 16 kg	de 16 kg à 19 kg	de 19 kg à 22 kg	+ de 22 kg
2 (ciré)	U Var.	-	7,45 -0,03	7,39 -0,06	-	-	-	-	-
	R Var.	7,06 -0,04	7,01 -0,05	6,88 -0,08	-	6,83 0,02	6,87 0,06	-	-
	O Var.	6,18 -0,08	6,12 -0,10	6,04 -0,07	-	6,46 0,04	6,38 -0,07	-	-
3 (couverts)	U Var.	-	7,34 0,04	7,29 -0,03	6,55 0,01	-	6,98 -0,27	6,82 -0,16	-
	R Var.	7,04 -0,03	7,02 =	6,90 -0,03	6,17 0,06	6,75 0,05	6,66 -0,03	6,47 -0,06	5,94 -0,22
	O Var.	6,62 0,13	6,67 0,08	6,76 0,04	6,17 0,07	6,32 -0,01	6,33 -0,05	6,21 -0,07	-
4 (gras)	U Var.	-	-	-	-	-	-	-	-
	R Var.	-	-	5,54 -	-		5,94 -0,08	5,75 -0,10	-
	O Var.	-	5,58 0,01	-	-	-	5,88 -0,07	-	-

Zone nord : Marché très difficile en agneaux, prémisses d'une poursuite de la baisse toutes catégories. En brebis : marché équilibré, cours reconduits. **Zone sud :** Marché difficile en agneaux. Application du réseau.

Volailles

Poules de réformes Sud-Est ** (prix départ élevage €/kg) Cotations semaine 49 à 52

Nombre d'opérateurs consultés : * prix définitifs ** prix provisoires *** réformes prix non encore fixé

Semaine d'abattage	Nombre d'opérateurs	Nombre de poules vendues[1]	Prix moyen en €/kg[2]	Prix mininum en €/kg	prix maximum en €/kg	Nombre de réponses
49-50/2014		**204 700**	**0,21**	-	-	**6**
51-52/2014		**9470**	-	-	-	**6**

(1) Nombre total de poules de réforme dont la vente nous a été communiquée, y compris celles vendues sur contrat moyen ou long terme
(2) Prix moyen négocié à la semaine, pondéré par le nombre de poules vendues concernées. (ie non comprises les poules vendues sur contrat moyen ou long terme)

Bourg-en-Bresse du 19 janvier 2015

Animaux de basse-cour (volaille vivante) :

Volailles à bouillir : 5,00 à 6,00 euros/pièce
Canards de Barbarie mâles : 7,80 à 8,40 euros/pièce
Canards de Barbarie femelles : . . . 7,00 à 7,50 euros/pièce
Pigeons : 6,50 à 7,00 euros/paire
Pintades : 8,50 à 9,00 euros/pièce

Animaux de basse-cour (prix au kg vif) :

Poulets de Bresse (appellation contrôlée) : 4,00 à 4,50 au kg vif
Lapins : 4,00 à 4,50 au kg vif
Œufs : 2,50 à 3,00 la douzaine

Foin de Crau

(euros/ tonne HT - Hors transport) Récolte 2014

	Petites balles	Grosses balles
1ère coupe	170 €	150 à 170 €
2e coupe	160 à 170 €	150 à 160 €
3e coupe	160 à 170 €	150 à 160 €

Porcins

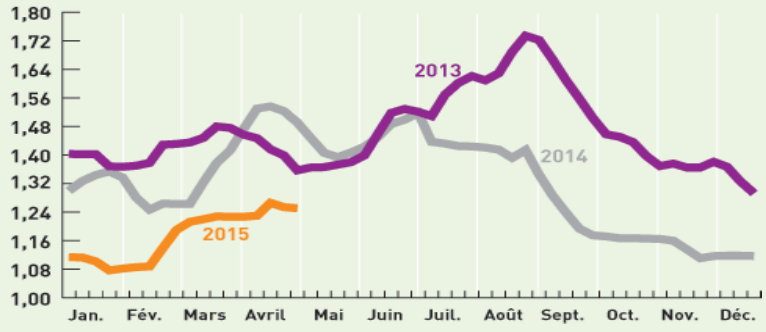
Porcs charcutiers cadran de Plérin (13361 porcs présentés) *Cotations du Lundi 27 avril 2015*

prix moyen (sur une base de 56 TMP) : **1,251 euros**

Porcs abattus en Rhône-Alpes *Cotations FranceAgriMer du 17/04 au 23/04/15*

1,49 €/kg/carcasse euros

Plérin du lundi



Veaux

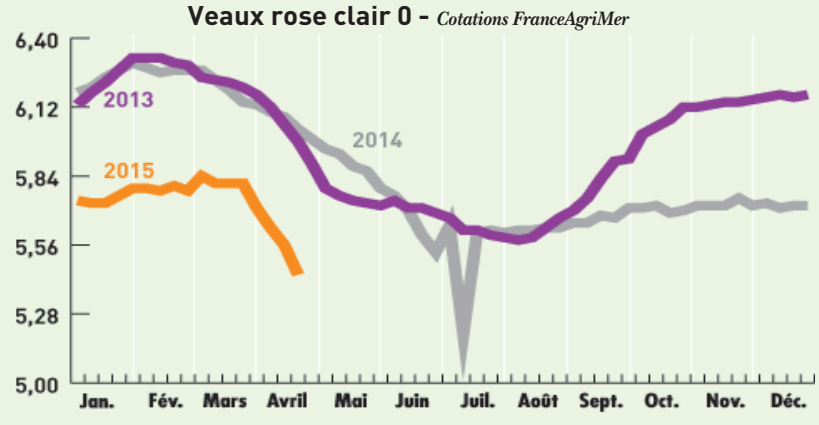
Veaux de boucherie *(kg net entrée abattoir)* — *Cotation nationale FranceAgriMer du 20/04/15 au 26/04/2015*

Cat.	Blanc	Rose clair	Rose	Rouge
E	-	**8,05 €**	-	-
U	-	**7,58 €**	**6,44 €**	-
O	-	**5,44 €**	**4,74 €**	**3,76 €**

Jeunes veaux *(prix mini-maxi en euros)* — *Marchés régionaux du 27/04/15 au 01/05/15*

	Apport	Mâles Croisement	Femelles Croisement	Mâles Montbéliards	Laitiers
St-Laurent-de-Chamousset *(veau d'engraissement 4-5 sem)*	**86**	**410-620 €**	**300-440 €**	**240-340 €**	-
St-Etienne *(veau 45 à 50 kg - Mixte/Mixte - Mixte/Viande)*		**255-315 €**	**215-265 €**	**130-160 €**	**70-90 €**
St-Etienne *(veau 50 à 60 kg - Mixte/Mixte - Mixte/Viande)*		**395-485 €**	**275-355 €**	**210-260 €**	**90-130 €**
St-Etienne *(veau conformation superieure moyenne)*		**540-630 €**	**400-460 €**	**260-310 €**	**130-160 €**
Bourg-en-Bresse *(veau 45-50 kg engrais)*	**714**	**210-340 €**	**170-250 €**	**90-185 €**	**55-85 €**

Veaux rose clair O - *Cotations FranceAgriMer*



Equins

(prix moyens, kg hors taxe, entrée abattoir) — *Cotations FranceAgriMer du 20/04/15 au 26/04/2015*

	Poulains	Chevaux légers	Chevaux lourds	Export kg vif
Extra	**2,45 €**	**2,34 €**	**1,45 €**	–
Bons	**2,17 €**	**1,86 €**		

Céréales

Marché du 28 avril 2015

N: Nominal; **C**: Camion; **TC**: Train Complet; **P**: Péniche; **A**: Acheteur; **V**: Vendeur; **OA**: Option Acheteur; **OV**: Option Vendeur. **BPMF**: blé panifiable meunerie française. Tous les prix s'entendent en négoce (et non en culture), stade de gros, départ hors-taxe.

BLÉ TENDRE	**RÉCOLTE 2014**			
Départ	**Spécifications**	**Échéance**	**€/t**	**Observations**
Sud Côte-d'Or	76/220/11 mini	avr.-juin	17 À 175	N C
	fourrager	avr.-juin	152	N C
Nord Côte-d'Or	76/220/11	avr.-juin	165	N C
	fourrager	avr.-juin	150 À 152	N C
Aube/Yonne	fourrager	avr.-juin	147	N C
ORGE FOURRAGÈRE	**RÉCOLTE 2014**			
Départ	**Spécifications**	**Échéance**	**€/t**	**Observations**
Aube/Yonne	sans limit. d'orgettes 63-64 kg/hl	avr.-juin	154	N C
Sud Côte-d'Or	62-63 kg/hl	avr.-juin	155	N C
Nord Côte-d'Or	62/63 kg/hl		inc.	C
AVOINE NOIRE	**RÉCOLTE 2014**			
Départ	**Spécifications**	**Échéance**	**€/t**	**Observations**
Côte-d'Or/Haute-Saone	50 kg/hl		inc.	C
Aube/Yonne	50 kg/hl		inc.	C
TRITICALE	**RÉCOLTE 2014**			
Départ	**Spécifications**	**Échéance**	**€/t**	**Observations**
Cote d'or-Haute Saône			inc.	C
MAÏS	**RÉCOLTE 2014**			
Départ	**Spécifications**	**Échéance**	**€/t**	**Observations**
Aube/Yonne/		avr.-juin	149	A C
		juin-juil.	151	A C
Sud Côte d'Or/Saône et Loire		avr.-juin	140	V C
POIS	**RÉCOLTE 2014**			
Départ	**Spécifications**	**Échéance**	**€/t**	**Observations**
Aube		mai-juin	208	N C
Yonne		mai-juin	207	N C
Cote d'Or		mai-juin	212	N C
FÉVEROLLES	**RÉCOLTE 2014**			
Départ	**Spécifications**	**Échéance**	**€/t**	**Observations**
Aube/	alim.animale	avr.-juin	225	N C

Matériel

Tracteur

TRACTEUR JOHN DEERE 6020 SE 4x4, 07/2003, 4500 h., dispo de suite
22 000 €
03 80 84 41 60 ou **06 77 11 67 69**

38 - Vds tract. Fiat 70-66, 2RM, 8655 H, 1985, TBE exo de TVA : 7000 euros.
✆ **06 73 39 97 45**

Travail sol

26 - Vds charrue Huard Master 120 3 corps versoirs neufs TBE.
✆ **06 23 62 14 18**

38 - Vds faucheuse Kuhn 700 euros - Andaineur Kuhn GA 230 : 650 euros - Pirouette 2 toupies GF22N : 250 euros.
✆ **06 72 79 84 79 42 HR**

89 - VENDS semoir Nodet GC 4 m. à disques, attelage automatique, traçage, état correct. (réf. 1802)
✆ **03 86 43 11 23**

Récolte

01 - Vds autochargeuse Pottinger Faro 6300, 63m3, chargement automatique 27 couteaux 2011, prix 37 000 Euros
✆ **06.61.57.23.23**

01 - Vds faneuse Kuhn GF 6301 MH + dérouleuse bottes foin et paille Flieg
✆ **04.79.87.68.55 après 20h30 ou 06.65.72.42.40**

01 - vds autochargeuse vrac Deutz Fhar K570 40 m3 en l'état 6500 €
✆ **06 70 54 91 74**

21 - RECHERCHE moissonneuses batteuses, - presses MD et presses à balles rondes Claas, John Deere, New Holland, Fahr, Welger, MF, Arobale, Krone (réf. 160D)
✆ **06 29 81 80 05**

26 - Vds faucheuse rotative Vicon DMP 3200 8 assiettes 2700 euros.
✆ **06 26 90 59 08 ou 04 75 45 30 28**

38 - Vds Faucheuse CLAAS 2650 DISCO PLUS de 2003 - a fauché 30 ha pa an - cause cessation
✆ **06 08 57 63 24**

42 - vds 2 andaineurs Krone 810 - 2 rotords - Fella 390 - tracteur Ford 4100 fourche avant cse cessation
✆ **06 75 39 54 15**

58 - VENDS cause cessation : - presse NH 648 bal 120 x 150, ficelle, - faneuse 4 toupies, relevage hydrolique, - faucheuse cond. Kuhn FC 202, - plateaux 6 m. Mazeron, - brabant 3 socs, TR65, - charrue 3 socs (réf. 18VB1)
✆ **06 81 67 26 54**

69 - Vds presse balle ronde 120x120 Hesston TBE, 2000 euros + vis à grain ensilage herbe.
✆ **04 78 44 51 59**

74 - Vds pirouette Deutz-Fahr Condimaster 5521 4 toupies 5,50 m, be, hivernage abritée.
✆ **06 84 05 67 11**

Traitement

38 - Av pulvé Kuhn 800l cde elec 12m sem engrais Kuhn mds 735 roue étroi av 9,5 r 32 ar 23095 r 48 voile intercha
✆ **06 08 47 99 98**

Trav. publics

07 - Commune Ste Eulalie vend Tractopelle Massey H50 6500 heures 5500€ à débattre
✆ **04 75 38 81 05/ 06 84 23 73 14**

Agri. divers

01 - Vds charrue Gregoire Besson RB4, 414-160-90 - herse rotative Lely Terra 3m - rouleau packer et rouleau barre - semoir céréales Sulky Master 3m - semoir engrais Vicon PS04 - vibro Chartrain 5m - andaineur 3m50 le tout bon état
✆ **04.74.51.24.51**

07 - Vds Charrue 1 soc + Fendeuse à vis + Treuil + Remorque + Motofaucheuse + Motobineuse.
✆ **04 75 30 51 35**

21 - VENDS presse JD 580, balle Master, TBE, 9000, B piquets accacias 2 m. affutés (réf. 17VB6)
✆ **06 15 93 10 18 HR**

21 - VENDS tracteur Arès 550 RX (2001) 4 RM, 95 CV, avec chargeur Faucheux F 200 + pique botte + godet mutiservice + godet à terre, - tonne à eau, 2 000 l., - station carburant 2 500 l., double paroie et volucompteur, - cuve à fuel 2 000 l. métalique, - cellule à grains diam. 260 + vis de reprise 3,50 m., - 2 tondeuses à vaches, - électrificateurs à pile + piquets métalliiques, - bacs de pâturage galvas et plastiques, - filets 2 800 m. pour prise à bottes rondes, - vibroculteur 3 m. (réf. 170A)
✆ **03 80 49 24 73**

21 - VENDS tracteur Fendt 5S fourche mailleux, 2800 euros , 2 chars 4 T + 5 T, 300 euros et 400 euros, - Fourgon Mercedes 208, Sprinter, 3 000 euros, - treull 2,5 T triphase 150 euros, - compresseur Lacmé 250 l., 200 euros. Moine Pierre - 21360 Aubaine
✆ **03 80 61 40 11**

25 - Cherche benne Basculante entre 5 et 8 T prix raisonnable + vend châssis benne Brimont 6 T, tbé.
✆ **06 24 13 17 37**

26 - Vds andaineur KS85DN Deutz-Fahr 2.80, bineuse Su.prefer 4rgs TBE, benne basculante Roche 3T5.
✆ **06 31 26 47 10**

30 - A ENCADRER Vds charrues nonstop 3- 4- 5 socs, cover-crops 24- 28- 32- 36- 40 dis, semoirs 2,5- 3- 4- 4,8 m, bennes 7- 8- 10- 12 T. Tél 04 66 24 26 11
✆ **04 66 24 26 11**

38 - Vds Soméca 715 moteur refait + 415 verger 7000 heures.
✆ **04 74 87 06 45 HR**

38 - 1-Pulvérisateur - 1-semoir à maïs - 1 semoir à grains - 1 semoir à engrais - 1 tonneau 1000 L. - 1 faneuse andaineur.
✆ **04 74 59 05 85**

38 - Vend tank à lait serap 2500 L cause capacité insuffisante 2 groupes de refroidissement.
✆ **06 87 14 80 65**

38 - Vd ZX 1,9 D 1e main BE, distribution faite récem. + vd ratelier BR + ratelier pour ptte botte + une tonne à eau sur pneus châssis fer + un semoir à engrais pas très grand + une remorque voiture porte-moto + une fendeuse 3 points peu servie + une tronçonneuse Sthil 08S + Achète une grosse ânesse sachant travailler attelée ou une double ponette.
✆ **06 87 84 57 39**

55 - Vends round baller JD 582 roto cup filet ficelle TBE 12.000 euros, faneuse Kuhn GF 7501 6 toupie, louve Legrain en fonction 2 stations 1 couloir contention Saterne.
✆ **06 07 89 07 42**

69 - Vds reducteur moteur évacuateur + 3 poulies Terrier-Borel lot 2S persage 30-50 cm Cover Crop 28 disques Quivogne + poste à souder semi-automatique.
✆ **06 60 97 83 90**

69 - Vds tracteurs 845X2, 5100 heures + plusieurs matériels agricoles. Prix à débattre.
✆ **04 74 70 01 40**

69 - Vds 2 cuves ciment 27 hl, Epoxy comme neuve, équipements inox, prix à débattre + 1 siège tracteur standard, servi 1 an, 80 euros.
✆ **06 88 56 69 49**

73 - Vends rotolabour M. Agrator, faucheuse cond. John Deere 324.
✆ **06 07 41 45 25**

74 - Vends tank à lait Japy 650 l, andaineur Fella 2,80 m, plateau fourrager 6 m.
✆ **06 18 23 13 48**

89 - VENDS 2 cellules Privé de 500 qx (réf. 1803)
✆ **06 85 28 17 60**

Elevage

07 - Vend Piquets Acacias 1,50m Tank lait compresseur neuf 700€
✆ **04 75 06 83 39**

21 - VENDS épandeur Gilibert 5 T., portes céréales, TBE (réf. 1701)
✆ **03 80 64 50 70**

26 - Vds épandeur compost 3t 1200 euros, chaîne fumier Miro + moteur 800 euros, aspirateur industriel 200 euros.
✆ **06 80 73 20 45**

Véhicule

Utilitaire

03 - cause cessation bétaillère Peugeot boxer turbo poids tr 4t760 tracteur JD 85CH 2004
✆ **04 70 42 02 43 ou 07 71 22 42 73**

69 - Vds C15, 7 cv, année 2000, 120 000 km, bon état.
✆ **06 13 90 56 28**

69 - Vds bétaillère Master 2,5 DCI, caisse alu neuve + pont - 87500 km, révisé et GTIE. Gauthier.
✆ **06 07 74 89 24**

Tourisme

38 - Recherche Renault 5,3 portes en version TS ou LS ou TL, entre année 1974 et 1979.
✆ **06 07 17 25 23**

38 - 38 Vds Kangoo 4x4 2005 TBE CT ok 136 000 Km 5 500 euros ou échange contre Berline
✆ **04 76 36 34 87 le soir**

38 - Kangoo II 1,5 DCI 75 Grand confort, ABS - Airbag, climatisation, direction assistée, fermeture centralisée, ordinateur de bord, porte latérale, radio CD, retro électrique, régulateur & limiteur de vitesse, télécommande au volant, vitres électriques, galerie, coffre boisé et aménagé par un professionnel. Parfait état, prix 7300 euros à débattre.
✆ **06 09 18 29 62**

Achat-Vente

Récolte

26 - Vds luzerne 1ère coupe balle ronde 120x120 et presse John Deere 336A.
✆ **06 83 48 29 67**

43 - Vds MAIS PL + MAIS épis, en bottes enrubannées, à partir de 53euros/T, liv assurée.
✆ **06 11 37 50 64**

Fourrage

38 - Achète paille BR ou BR faire offre départ au :
✆ **06 84 48 25 24**

58 - Vente foin sur pied 24 HA(1804)
✆ **06 56 81 09 87**

70 - Agri vend livre paille foin de qualité paiement comptant
✆ **06 86 08 38 02 ou 03 84 32 30 91**

Propriété

01 - Vds étang loisirs-pêche 8000 m2 source 8°C eau close-clos portail cabane empoiss. blanc et black 35000 euros
✆ **04.74.21.36.44**

89 - VENDS ferme restée 1950, longère dans petit hameau, 15 kms Chablis ou Nitry, surface 894 m2, prix à débattre (réf. 1801)
✆ **03 86 41 40 39**

Terrain

38 - Agriculteur rech. à louer parc avec eau ou exploitation à reprendre en totalité, limitrophe 38 nord isère, 01-73. Pas sérieux ou curieux s'abstenir.
✆ **06 73 18 40 85**

Divers

01 - vds fan kuhn 8 t 7601 UIS grains Acemo 10 M D 160 Broyeur Melan Acemo Charrue Kuhn 45
✆ **0474307512**

21 - VD Brabant Kver 3 socs TBE - Paille MD - Pneus occas : 18.4R34, 14.9R24, 15.5R38, 13.6R38 6 Taureau 4 ans HBC issu S.Berger. (1805)
✆ **06 17 06 24 93**

26 - Vds caravane Sterckeman Type 3.65 année 1980, 4 places + auvent. Bon état 350 euros à débattre.
✆ **06 70 43 57 67**

38 - Vend piquets 4 m traite 10/12 + asperseurs 1,5 m alu tourniquet + laiton = 500 m de tuyau diam. 63 percer/20m.
✆ **04 74 86 28 31**

38 - Vend remorque Duchene 11 T année 05, état neuf 25 m3 + échelle fourragère, prix 7900 HT.
✆ **06 60 37 56 70**

69 - Semis direct maïs tournesol, etc... 45 euros ha, Monosem NX2 neuf, engrais + micro + anti-limace. On se déplace.
✆ **06 61 52 27 99**

71 - Vends porte box à chevaux chêne, en 2 parties, H.230 cm (140 + 90), L.130 cm, TBE, prix : 200 euros.
✆ **06 17 36 09 03**

Location

Agricole

69 - Viticulteur cherche vigne en fermage en Moulin à Vent ou Fleurie.
✆ **06 52 92 69 49**

69 - Vends ou loue 1 ha de vignes A.O.C cru Chiroubles. Prévoir remise en état et taillage. Prix sacrifié 18000€ ou exonération de fermage durant 2 ans.
✆ **04 74 04 46 88 ou 04 74 71 10 20 après 20h**

Autre

68 - 22 - Loue appartement 10 mn de Dinan et plage 4-5 pars. 280 à 300 euros/sem.
✆ **02 96 27 92 71**

71 - Agriculteur corse, région Balagne (Île rousse/Calvi) loue app., 2 chambres, cuis., séj., tt confort,590 euros/sem. Famille Castellani.
✆ **06 23 76 76 34 H.R.**

Offre

Emploi

01 - Expl. agricole lait polyculture salarié agri exp. prof. souhaitée CDD tps plein 4 mois possibilité logt
✆ **06.35.28.33.16. hr**

19 - RECH associé Corrèze expl. laitière, vente dir. transformation.
✆ **06 74 95 13 88 ou 06 08 14 74 44**

21 - Domaine PERNOT BELICARD cherche ouvrier vigneron, sérieux, en CDI, conduite enjambeur occasionnelle, 35 h/ semaine à partir du 01/09/2015 (réf. 15VB1)
✆ **06 76 48 35 58**

21 - RECHERCHE salarié agricole pour exploitation polyculture-élevage, période juin à septembre, travaux moisson, paille et semis (réf. 17VB2)
✆ **06 24 83 40 73**

21 - RECHERCHE apprenti pour expl. polyculture-élevage ayant connaissances du métier (réf. 17VB3)
✆ **06 24 83 40 73**

38 - URGENT, le Comité Isérois des ELeveurs recherche un AGENT de TRAITE pour prélever des échantillons de lait lors des traites en élevage sur le secteur Belledonne – Aucun diplôme exigé – Connaissance milieu agricole appréciée – Domicile sur secteur – CDI Temps partiel – Voiture indispensable. Adresser candidature à
✆ **Nathalie DEGARDIN au 06 68 00 51 35 ou nathalie.degardin@isere-conseil-elevage.fr**

71 - Expl. en prod. de volailles vente directe recherche salarié H ou F pour trav. d'élevage et d'abattage à la ferme, couple de jeunes ayant un projet d'installation serait un plus, logt en loc. sur place.
✆ **06 74 36 37 01**

74 - Recherche ouvrier agricole pour l'alpage sachant traire les vaches.
✆ **04 50 47 77 19**

Service

38 - Dame 65 ans, active, sérieuse offre services divers dans une exploitation, ou famille contre hébergement indépendant, studio par exemple, pas sérieux s'abstenir.
✆ **06 81 79 65 91**

Demande

Emploi

71 - Jeune fille, 17 ans, cherche maître d'apprentissage, élevage bovins viande pour 2 ans. Pas sérieux s'abstenir.
✆ **06 30 41 21 77**

71 - Je suis actuellement en apprentissage CAPA PAUM. Mon contrat de travail finit le 30 août. Je suis à la recherche d'un futur maître d'apprentissage pour continuer en Brevet Professionnel Responsable d'EA sur deux ans (niveau 4) en polyculture élevage bovins allaitants. Je suis motivé et très intéressé par l'agriculture, je suis polyvalent. Je serai disponible à partir du 1er septembre mais me tiens dès à présent à votre disposition pour un entretien. Pellenard Clément, Rigny-sur-Arroux.
✆ **06 85 11 67 85**

71 - Je recherche un maître d'apprentissage à compter du 20 août dans une chèvrerie pour effectuer un Brevet Professionnel Responsable d'Exploitation Agricole au CFA site de Gueugnon pour une période de 2 ans. J'ai effectué un CAPA PAUM au sein du Gaec La chèvre de Russilly à Givry. J'ai des connaissances dans le domaine de la transformation fromagère, la vente et dans les divers travaux liés à l'EA. Je suis dynamique, polyvalente et intéressée par le travail que je fournis. Je me tiens à votre disposition pour une rencontre éventuelle puisque je dispose d'un véhicule personnel. Contact : Zins Lucie, Russilly, 71640 Givry.
✆ **06 45 79 50 55**

Animaux

Divers

74 - Vends taureau Abondance père Ardèchois mère Picotin ISU 131 lait +1112.
✆ **06 87 42 08 77**

74 - Mâles Abondanciers à vendre prix à négocier.
✆ **06 40 28 07 04**

Bovin

18 - Vends choix de TB reproducteurs charolais, HBC, de 14 à 16 mois, tous hivernés au pré et aptes à la saillie, avec toutes garanties sanitaires et livraison assurée, prix très raisonnables. J. et H. Bonnichon, 18170 Le Châtelet.
✆ **Tél. 02.48.56.21.49 ou 06.81.38.47.12 ou 06.07.91.98.08.**

21 - VENDS taureaux reproducteurs charolais HBC, adultes - 15 mois et taureau 2 ans sans cornes fils de Virgil. Laurent Choubley 21210 La Motte Ternant (réf. 09VB1)
✆ **06 76 65 35 98**

21 - Elevage charolais HBC, EARL Gabory Bruno VEND taureau adulte 5 ans, origine Cadoux, - taureaux 2 ans et 13 - 14 mois, IND IBR (réf. 1002)
✆ **06 87 43 40 33**

42 - Vds ou loue taureaux Holstein Noire Rouge et Montbéliard-TBO -
✆ **06.89.30.04.69**

42 - Elevage Lafay Pierron Catherine (St Germain Lespinasses) vds mâles reproducteurs Charolais 15 mois, origine Michaud (03) et Pichard (71)
✆ **06 71 21 84 56**

42 - Vds 3 génisses Montb. et 1 génisses Prim Holstein en lact et 1 veau de bouch.
✆ **06 65 76 09 03 ou 06 69 35 15 63**

42 - Vente en permanence génisses gestantes Prim Holstein
✆ **06 08 65 52 51 ou fax 04 77 27 82 58**

VISIONAUTE
www.agri-video-system.com


Romain Chabert 06 80 41 11 04
*Offre non cumulable avec les promotions et remises spéciales. Voir conditions sur notre site.

58 - Elevage reproducteur LIMOUSIN vend veaux de l'année HBL ou non, IND IBR. David Thoulé (réf. 030D)
✆ 06 10 09 65 69 ou 03 45 82 90 10

58 - Vends veaux reproducteurs charolais HBC. Gaec Deboux, Niault, 58110 Chougny.
✆ 06 26 01 58 72

58 - VD Veaux reproducteurs 12-15 mois HBC IBRA Gaec BEAUZON Préporché (1106)
✆ 03 86 84 21 53 ou 06 58 95 93 59

58 - VENDS 1 taureau 2 ans et 12 veaux 15 mois, HBC, prêt à saillir. EARL Touillon-Moiron (réf. 130B)
✆ 06 19 82 08 94

58 - VENDS repro. 1 et 2 ans, vêlage facile, prix raisonnable. GAEC Pautet - Savigny (réf. 1309)
✆ 06 09 40 50 63 - 06 13 33 44 38

58 - VENDS TBG veaux reproducteurs HBC, INDEM IBR, TGS. Livraison. GAEC de Selins - Bazolles (réf. 1408)
✆ 06 72 26 48 56 - 03 86 38 90 36

58 - VENDS taureaux charolais 2 et 3 ans et veaux reproducteurs. Guinot - Sermages (réf. 1604)
✆ 03 86 84 33 19 - 06 50 19 42 35

58 - VENDS gros veaux reproducteurs HBC et TGS, prêt à saillir. Charetier - Anlezy (réf. 1612)
✆ 03 86 60 23 29 - 06 37 43 86 56

58 - Elevage LIMOUSIN Vend taureaux 2 ans, type viande et élevage, IBR A (réf. 1702)
✆ 03 86 22 43 27

58 - VENDS taureaux 2 ans, - veaux reproducteurs dont un vêlage facile, le tout HBC, GS. Trinquet Gilles - Moulins Engilbert (réf. 17VB5)
✆ 06 84 04 06 89

58 - Elevage charolais HBC. EARL de Beaumont - Alligny en Morvan VEND taureaux 2 ans et 16 mois, ind. IBR. Livraison toutes distances (réf. 1706)
✆ 06 70 34 71 84

58 - VENDS taureaux 2 ans + gros veaux de l'année, charolais inscrits HBC, toutes garanties sanitaires (réf. 18VB2)
✆ 06 31 37 86 81

58 - Vds gros veaux repro, 16M, TGS, HBC, Vel fac, prix rais. GAEC Guillien Epiry 58800 (18VB3)
✆ 03 86 22 43 36 ou 06 82 51 97 32

58 - Vends taureau charollais culard 2 ans (18VB4)
✆ 03 86 50 21 31

63 - AV taureaux Salers 1 et 2 ans, cheptel trait IBR A.
✆ 06 74 24 56 42

69 - Elevage limousin vds gros veaux reproducteurs BO calme TGS, mère et père inscrits, prix raisonnable.
✆ 04 72 31 13 72 - 06 82 22 56 77

71 - Vds très bons taureaux repro. charolais 2 ans, HBC, IBR A, bonne origine.
✆ 06 07 57 55 40 ou 03 85 24 24 96 H.R.

71 - VENDS taureaux HBC, bonnes origines, viande et gabarit, sans complémentation au pré. GAEC Goulliard (réf. 150A)
✆ 03 85 79 40 98 - 06 74 09 49 89

71 - Vds taureaux et génisses 18 mois, HBC, garanties sanitaires et livraison, indem. IBR. Gaec Dufraigne 71190 La Tagnière.
✆ 06 07 69 80 55 06 07 31 03 42

71 - Elevage limousin vend vaches pleines, terme automne, et taureaux 18-24 mois, HBL ou non.
✆ 06 20 55 81 02

71 - Vds taureaux 2 ans charolais, TGS, bonnes origines + Normande fraîche de lait. Charolles.
✆ 06 14 82 52 05

71 - Vds 2 tx adultes Cyrano x Novotel (ivmat 116) et Bobino x New Jersey (ivmat 119) + gd choix de tx 2 ans et 15 mois, pères : Horace Capitaine Apolon Pinay + génisses pleines de Chic, IBR A. EARL Devillard Jacques, Champlecy.
✆ 06 18 54 64 88

71 - Elevage charolais VDS pour repro 4 taureaux 2 ans HBC DUFRAIGNE Daniel la Tagnière 71190 (1806)
✆ 06 83 49 18 19

74 - Eleveur Aubrac inscrit Upra vend 1 taureau 14 mois docile habitué attache bonnes origines.
✆ 06 75 50 92 59

Ovin

74 - Achète agneaux gras ou maigres, brebis pleines ou suitées, réformes, chèvres pleines ou en lait. Paiement comptant.
✆ 06 08 06 98 65.

Equin

26 - Vds 4 ânes 1 an gris provence très docile 150 euros à débattre.
✆ 04 75 03 05 02 (HR)

69 - Vds pouliche comtoise 2 ans prête à être dressée + jument comtoise 6 ans, très docile, licole.
✆ 07 85 53 46 73

70 - VDS ou échange étalon TC 6 ans, TB en monte au pré + 1 dizaine chevaux TC, juments portantes & pouliches
✆ 03 84 68 51 34

Volaille-Lapin

38 - Poules vivantes élevées en plein air : 2 euros 80 pièces, réservation vte le samedi matin.
✆ 06 08 88 10 83

Chien

88 - Vds 4 chiots Border Collie LOF pucé vaccin mère 250269802071844
✆ 03 29 65 68 71 ou 06 16 85 33 18

Chasse-Gibier

07 - Spécialiste Lapins de Garenne repris en parc, adaptation garantie, livraison, documentation.
✆ 06 82 28 12 19

38 - Perdrix grises rouges faisans couple trio.
✆ 06 86 15 64 89

PETITES ANNONCES 03 80 78 90 40

Les offres d'emploi de l'APECITA

AP003542 - NIEVRE
COORDINATEUR LEADER H/F
Parc naturel régional. Animer, accompagner la mise en oeuvre d'un programme leader. Niveau Master. Expérience en conduite de projets. qualités d'animation. Bonne connaissance des programmes européens. Cadre A FPT ou contractuel (CDD 3 ans renouvelable). Entrée en poste le 1er juillet 2015.

AP003583 - LORRAINE - MEURTHE ET MOSELLE
TECHNICIEN ENVIRONNEMENT H/F
Syndicat professionnel dans la santé des végétaux et la protection de l'environnement. Actions de sensibilisation à la réduction des produits phytosanitaires auprès des différents acteurs (collectivités...) Audit phytosanitaires, plan de gestion différencié. Suivis d'épidémiosurveillance. Connaissances en Enviro, Santé du végétal, Biodiversité Bac+2 paysagisme/horticole. CDD 12 mois, début juin.

AP003483 - DOUBS
TECHNICIEN OU INGENIEUR CONTRACTUEL H/F
Administration. Appui logistique et adaptation locale des plans d'urgences nationaux, concernant des maladies animales ou des parasites des cultures classés réglementairement et présentant un risque pour la santé des animaux ou des cultures locales. Cartographie des zones. BTS Agricoles. Ingénieur, master. Maîtrise du SIG souhaitée. CDD 6 mois. début du contrat 04/05/2015.

AP003496 - ALSACE
TECHNICIEN CHIMISTE H/F
Laboratoire en agronomie et environnement. Vous procédez à la réalisation de diverses analyses dans le suivi des protocoles définis. Vous contrôlez et respectez la conformité des normes d'hygiène et de qualité déterminées pour le laboratoire. Bac +2/3, vous avez déjà acquis 1ère expérience en laboratoire d'analyse et souhaitez valoriser vos qualités indispensables de rigueur, de qualité et de précision nécessaire à la fonction. CDI.

AP003532 - HAUTE-SAÔNE
INSTRUCTEUR DE DOSSIER PAC H/F
Instruction et gestion des dossiers de demande d'aides de la Politique Agricole Commune. Instruction des dossiers de déclaration des surfaces par photo-interprétation. Niveau bac mini et à l'aise avec l'informatique. Contrat de 2 mois en août-septembre, éventuellement prolongeable.

AP003549 - NORD EST FRANCE
CHAUFFEUR BROYEUR AUTOMOTEUR ALPACH H/F
Entreprise de travaux forestiers. Réaliser des plaquettes de bois. Il aura en charge le suivi de ses chantiers, l'entretien courant du matériel. Autonome et motivé, chantiers à la semaine dans tout le nord-est de la France. Permis VL exigé, permis E serait un plus. CDI à pourvoir dès que possible.

AP003617 - SECTEUR : RHÔNE ALPES NORD / NORD EST *(1 personne par région)*
TECHNICO COMMERCIAUX H/F
Créée par des hommes d'expérience en 2003, notre perpétuelle recherche de la qualité, nous a permis de devenir rapidement une des références en France et internationale pour la création et surtout pour l'entretien des terrains de golf et stades de foot. Consciente des enjeux économiques et environnementaux, nous proposons une gamme de produits innovants, conformes aux exigences techniques les plus pointues et adaptées à tout espace vert de qualité (golf, stades etc.). Nous privilégions des solutions structurelles et de longue durée. Des produits qui respectent l'environnement. Des choix qui permettent à nos clients d'améliorer durablement la qualité de leur gazon et son environnement, tout en limitant le nombre des apports annuels en eau, engrais et produits phytosanitaires. Nous proposons aux clients un soutien technique de proximité accompagné des services techniques à la carte. Cette combinaison de produit, services et soutien technique fait de notre entreprise un des rares acteurs dans le secteur à pouvoir proposer une offre « triple-play » d'une telle qualité. Développer et dynamiser les ventes de semences, engrais et produits phytosanitaires sur un secteur géographique déterminé. Responsabilités : Suivi technique de nos clients Golf / Stades Ligue 1 & Ligue 2. Prospection et développement du portefeuille client du secteur. Formation : Bac+2 ou équivalent exigé. Expérience : Souhaitée. Connaissances bureautiques : Office, Internet. Requis : Connaissances du monde agricole / EV. Permis : B - véhicule, exigé. CDI. Salaire mensuel brut: à négocier selon votre expérience. Lieu de Travail / Secteurs : Rhône Alpes Nord / Nord Est. Déplacements : France. Durée hebdomadaire de travail : Forfait jours. Avantages: Mutuelle et Prévoyance. Voiture de service.

AP003614 - HAUTE SAONE
TECHNICO COMMERCIAL H/F
Société qui conçoit, fabrique et commercialise des produits d'agrofourniture pour les professionnels des espaces verts et de l'agriculture. Vous proposez et fidélisez une clientèle de professionnels. Autonome, vous assurez le développement de votre secteur et travaillez en home office. Bac + 2 minimum ou une expérience significative dans le milieu agricole ou commerciale. Vous connaissez les spécificités du milieu rural. CDI.

AP003725 - JURA - SECTEUR ANNOIRE, ST AUBIN, TAVAUX, PARCEY, CHAUSSIN, CHAMBLAY
CHEF D'EQUIPE H/F
Groupement d'employeur. Castration du maïs semence. Capacité à encadrer équipe de 8 personnes et à remplir les documents administratifs demandés. Sérieux, ponctuel, rigoureux, bonne condition physique, respect mutuel, bon relationnel. Formation proposée. Capacité à s'adapter aux conditions météo. • CDD saisonnier. Période approximative et par intermittence du 25 juin à début août 2015. Possibilité travail samedi et/ou dimanche.

AP003709 - HAUT RHIN
TECHNICIEN DE LABORATOIRE H/F
Centre de recherche pour l'agroenvironnement. Préparation, réalisation, suivi et finalisation des essais. Envoi d'échantillons en analyse. Rédaction de rapport. Gestion du laboratoire. Entretien des laboratoires. Respect des procédures et des protocoles d'essais. Relationnel avec l'extérieur. DUT, BTS ou Licence en microbiologie ou biologie, Maîtrise des logiciels bureautiques. Permis B. CDD 6 mois. Entrée immédiate. 1900€/brut.

Pour obtenir les coordonnées des entreprises, contactez la délégation la plus proche :
Bureau de Colmar Tél. 03.89.22.24.87 • Bureau de Dijon Tél. 03.80.70.27.37
N'hésitez pas à consulter l'ensemble de nos offres d'emploi sur le site :
www.apecita.com dans la rubrique Emploi

ESPACE Affaires

Toutes les annonces de matériels et de services

Ets Monreysse matériel Agricole
15290 Omps
Tél. : 04 71 49 33 49
- **FENDT 415 V**, 2011, 3600h., relev. av, 4 pneus nfs, **70 000€ht**
- **FENDT 211 V**, 2011, 3500h., ch., relev. av + prise/for., **59 000€ht**
- **FENDT 310 V**, 4200h., ch., TMS, clim, **47 000€ht**
- **JOHN DEERE 6330** Premium, 2011, 2600h., suspen., **53 000€ht**
- **JOHN DEERE 6130**, 2011, 1100h., ch., suspension, **52 000€ht**
- **JOHN DEERE 6220**, 2005, 3500h., bâti MX, **28 000€ht**
- **CASE IH** PUMA 125, 2008, 3000h., suspension, **50 000€ht**
- Bol chargeur pailleur, **BVL VMIX 12**, 2011, **32 000€ht**

RECHERCHE pour EXPORT
- **Pelles TP**
 DAEWOO 130 – 140 – 160 – 170 – 225 – 310 – 340
 HITACHI 60 – 70 – 100 – 200. FH 150
 HYUNDAI 210 – 225. KOMATSU 340
 Chargeur CAT D5 ...
- **Moissonneuses Batteuses**
 NH 1540S – 8050 – 8060 – 8070 – 8080 – TC54 – TC56
 SOMECA M112 – M132. LAVERDA 3350 – 3450 – 3550
 DF1102. JD 955 – 1055
- **Tracteurs**
 MASSEYdu 100 au 600. FIAT du 100/90 au 160/90
 NHTM du 115 au 165 mécanique
- **Chargeurs** *CAT, VOLVO*
- **Tracteurs routiers** *MERCEDES, VOLVO*

AMG sarl - 06 26 22 26 98 - 06 16 63 60 69
amgsarl4@gmail.com

Mesurez instantanément l'humidité et la T° de vos ballots de paille et de foin


pailletest
GODE 00 33 3 23 66 20 05
www.gode.fr

La Maison de l'Eleveur
Tél. : 03 24 71 74 27 - Fax : 03 24 71 97 70 - 08400 Vouziers
Station 12000 litres
Sécurisée double paroi.


Protection antirouille + époxy
Avec pompe 72 litres
ou 36 mensualités de 187€** à taux 0*
* Prix HT - Offre soumise à conditions
Livraison gratuite en France métropolitaine

CABI CAILLOL
Tél. 05 63 56 44 37
www.cabi-caillol.com
CONTAINER DÉPLAÇABLE SUR PIEDS TÉLESCOPIQUES
Capacité environ 2m³, 4m³ à 6m³
Sortie latérale et centrale


UNISERVICE
BATIMENTS EN KIT
CHARPENTE - COUVERTURE - BARDAGE
ECONOMIQUE • ESTHETIQUE • DURABLE • SIMPLE
- POSSIBILITÉ DE MONTAGE
- GARANTIE DECENNALE
- ELEVAGE
- STOCKAGE
- PME-PMI
- CHEVAL

STRUCTURE GALVANISÉE
Zone Industrielle des Gravasses
12200 Villefranche-de-Rouergue - Tél. : 05 65 81 29 66
www.batiments-kit-uniservice.com

Elan
✆ 01 49 84 94 28
ROUE DE MÉTRAGE
Légère, pratique et facilement transportable


La roue de mesure vous permet en toutes circonstances et quelle que soit la nature du terrain, de mesurer toutes parcelles ou distances grâce à son compteur métrique, précis, avec remise à zéro à poussoir. Indispensable pour l'agriculteur et l'entrepreneur, elle permet de mesurer et contrôler aisément parcelles, bornages, chantiers.
111€ TTC FRANCO DE PORT
RÉF. 239417
BON DE COMMANDE
à faire parvenir, accompagné de votre règlement par chèque à l'ordre de : REUSSIR - ELAN
4/14 rue Ferrus - Hall B - 3ème étage
CS 41442 - 75683 PARIS Cedex 14
Elan ✆ 01 49 84 94 28

N° RÉFÉRENCE	QUANTITÉ	PRIX unitaire € TTC	PRIX total € TTC
239417		111,00	,
		,	,
TOTAL À PAYER € TTC - Franco de port			,

SOCIÉTÉ :
Adresse :
.....
Ville :
Code Postal : Tél. :
Livraison sous 8 jours et sous réserve des stocks disponibles. Conditions de vente disponibles sur demande. RCS Caen 388 308 637
EAS - Photos non contractuelles

Selon l'Arrêté du ministère de la Culture et de la Communication du 19 décembre 2014 modifiant l'arrêté du 21 décembre 2012 relatif au tarif annuel et aux modalités de publications des annonces judiciaires et légales, le tarif des annonces légales de Terres de Bourgogne est fixé pour l'année 2015 à 1,79 € HT le millimètre colonne pour les départements de la Côte d'Or et de la Nièvre et à 1,87 € HT le millimètre colonne pour le département de l'Yonne. Ce prix est établi selon les prescriptions et la présentation imposées par ledit arrêté sur la base du nombre de lignes de référence de 40 signes (espaces inclus), composées en corps 6,5 exprimé en point pica, soit une hauteur de 2,288 mm/ligne.

CÔTE D'OR

NOMINATION

KPMG

71 av. Antoine de Saint Exupéry
BP 851
76235 Bois Guillaume Cedex

SC PARTICIPATIONS

**Société par actions simplifiée
au capital de 405 000 €
Siège social : 4 rue du Morvan,
21000 Dijon
789 518 859 RCS Dijon**

Aux termes d'une délibération de l'Assemblée Générale en date du 17 mars 2015,

Monsieur Nicolas MOREL, domicilié au 3 rue Georges Ponsot, 70000 Vesoul, a été nommé en qualité de Commissaire aux Comptes titulaire, La société CABINET CHARBONNIER- PRETET, domicilié Rue du Petit Mont marin, Espace de la Motte, 70000 Vesoul, représentée par Monsieur Eric Charbonnier, a été nommé en qualité de Commissaire aux Comptes suppléant, pour une période de 6 exercices, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée qui sera appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos en 2020, et pour une mission complémentaire de contrôle des comptes des exercices clos le 31 décembre 2013 et le 31 décembre 2014.

AL211814099

TRANSFERT DE SIÈGE

SCI MARIE-LISA

Aux termes d'une délibération du 18 avril 2015, l'assemblée générale extraordinaire de la SCI MARIE-LISA, société civile immobilière au capital de 1 000 €, RCS Auxerre 443 461 900, a décidé de transférer son siège social du 9, rue du Pré de la Girarde, 89360 Carisey, au 22, Grande rue, 89700 Roffey, à compter de ce jour. Les statuts ont été modifiés en conséquence.

La Gérante

AL211814092

MIRABELLE 2010

**SCI au capital de 100 euros,
12 rue du village
21700 agencourt.
RCS Dijon 530610476.**

A compter A.G.E du 01-01-2015:

Transfert du siège social à : 8A rue de l'église, 21700 Arcenant.

Démission d'un co-gérant : Mme Hudelot Armelle.

Gérant maintenu : M. Brabant Franck 14 ruelle des plateaux 21700 Nuits-Saint-Georges. Statuts mis à jour. Formalités au RCS de dijon.

AL211814121

MODIFICATION DE CAPITAL

MEVERTIS

**SARL au capital de 200 €
7 rue du Bailly ZAE Cap Nord 21000 Dijon
801 320 326 RCS Dijon**

L'AGE du 28.10.14 a augmenté le capital d'une somme de 34 910 € en numéraire pour le porter à 35 110 €.

AL211814112

FLUIDEQ

**SARL au capital de 200 €
7 rue du Bailly ZAE Cap Nord 21000 Dijon
801 328 055 RCS Dijon**

L'AGE du 28.10.14 a augmenté le capital d'une somme de 77 210 € en numéraire pour le porter à 77 410 €.

AL211814113

CONVOCATION

CIALYN

Convocation en assemblée générale ordinaire de la Section Auxois Morvan

Les adhérents de la Coopérative Agricole Interdépartementale des Éleveurs de l'Aube, du Loiret, de l'Yonne et de la Nièvre - C.I.A.L.Y.N. - sont convoqués :

en Assemblée Générale Ordinaire de la section Auxois Morvan

aux date, heure et lieu suivants : **Lundi 18 Mai 2015 à 16 heures**

Salle Communale – 21320 Vandenesse en Auxois

Ordre du jour : Assemblée Générale Ordinaire de Section

- Présentation du rapport d'activité 2014,
- Présentation des comptes sociaux de l'exercice,
- Présentation des comptes consolidés de l'exercice,
- Rapports des Commissaires aux Comptes,
- Rapport du Conseil d'Administration,
- Election des Administrateurs de la section Auxois Morvan,
- Election des délégués à l'Assemblée Générale Plénière Ordinaire du 4 Juin 2015,
- Résolutions de l'Assemblée Générale Plénière Ordinaire.

Les adhérents de la coopérative peuvent prendre connaissance au siège de la coopérative de l'ensemble des documents relatifs à l'activité et aux comptes de l'exercice, quinze jours avant la date de l'Assemblée Générale.

Le conseil d'administration

AL211814066

C.L.C.O.

Convocation Assemblée Générale ordinaire

Les associés coopérateurs de la Société Coopérative Agricole **«C.L.C.O.»**

Coopérative Laitière de Côte d'Or sont convoqués à l'Assemblée Générale Ordinaire le **jeudi 7 mai 2015 à 10 heures à la salle des fêtes de Baigneux-les-Juifs** pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Approbation du procès-verbal de l'A.G.O. du 29 avril 2014
- Rapport du Conseil d'Administration
- Rapport financier
- Rapports du Commissaire aux Comptes
- Mise aux voix de ces rapports et quitus aux administrateurs
- Affectation du résultat
- Renouvellement du tiers sortant du Conseil d'Administration
- Constatation de la variation du capital social souscrit
- Renouvellement du mandat des commissaires aux comptes titulaire et suppléant
- Détermination du plafond des frais à engager pour le Conseil (article 30)
- Questions diverses

Les associés ont la faculté de prendre connaissance au siège social à partir du 15ème jour précédant l'Assemblée Générale, des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes, des comptes annuels et des résolutions proposées.

Le Conseil d'Administration.

AL211814105

SOCIETE COOPERATIVE AGRICOLE BRUNE EXPANSION

42, rue de Mulhouse - 21000 Dijon

Avis de convocations

Les sociétaires sont convoqués à l'Assemblée Générale Ordinaire qui aura lieu **le Mardi 19 Mai 2015 à 10 H 00, à la salle des fêtes de Frénois (21)**

Ordre du jour :

- Approbation du procès-verbal de l'AGO du 27/05/2014
- Rapport de gestion du Conseil d'Administration
- Rapport financier
- Rapports du Commissaire aux Comptes
- Mise aux voix de ces rapports, approbation des comptes et quitus aux administrateurs
- Affectation du résultat
- Constatation de la variation du capital social
- Renouvellement du tiers sortant des administrateurs
- Fixation de l'allocation globale pour les indemnités aux administrateurs
- Questions diverses

Les associés coopérateurs ont la faculté, à partir du quinzième jour précédant la date de cette assemblée, de prendre connaissance au siège de la coopérative des rapports du conseil d'administration et des commissaires aux comptes ainsi que du bilan, du compte de résultat et des subdivisions éventuelles et de l'annexe dudit exercice.

Les sociétaires sont également convoqués en Assemblée Générale Extraordinaire, **le Mardi 19 Mai 2015 à 11 H 30, à la salle des fêtes de Frénois (21)** à effet de délibérer sur **l'ordre du jour** suivant :

- Actualisation de l'objet social
- Adoption des statuts de coopérative agricole à sections
- Détermination du nombre et découpage des sections territoriales
- Détermination de la proportion du nombre de délégués à désigner
- Détermination du nombre de mandats pouvant être détenu par un associé coopérateur
- Pouvoirs en vue des formalités

Le Président

AL211814128

MODIFICATION DE STATUTS

SCM PHILIPPE MANSON, MARINE DUMAINE ET JEROME LAPORTE

**Société civile de moyens
au capital de 320,25 euros
Siège social : 7 et 9 rue de la République
21250 Seurre
318 264 256 RCS Dijon**

Par un procès-verbal de l'Assemblée Générale extraordinaire du 31 mars 2015 : le capital a été réduit de 106,75 euros pour être ramené à 213,50 euros ; la dénomination sociale a été modifiée et devient SCM LAPORTE à compter de ce jour et il a été pris acte de la démission de Monsieur Philippe Manson, 20, voie Romaine – 71270 La Villeneuve, de son mandat de Gérant sans qu'il y ait lieu de le remplacer. Les articles 3, 6, 7 et 15 des statuts ont été modifiés en conséquence. Mention au RCS de Dijon.

AL211813997

EARL RENON

**Société civile au capital de 161 940 €
Siège social
Arcenay – 21210 Lacour d'Arcenay
328 213 921 RCS Dijon**

Aux termes d'une assemblée générale extraordinaire en date du 15/04/2015, la collectivité extraordinaire des associés a :

- décidé d'agréer Monsieur RENON Florian, demeurant à Arcenay 21210 Lacour d'Arcenay, en qualité de co-gérant de la société pour une durée illimitée,
- nommé Madame RENON Sylvie, demeurant à Arcenay – 21210 Lacour d'Arcenay, en qualité de co-gérante de la société pour une durée illimitée,
- décidé de transformer l'EARL en GAEC, dont les nouvelles caractéristiques sont les suivantes :

Forme : Groupement Agricole d'Exploitation en Commun

Dénomination sociale : GAEC RENON

Siège social : Arcenay 21210 Lacour d'Arcenay

DATE D'AGREMENT PAR LE PREFET DE LA CÔTE D'OR: 24/03/2015

N° d'agrément : 1 258

Pour avis, La gérance

AL211814088

E.T.A. LAURENT

**Société en Nom Collectif
Capital social 3.000 €
Siège social : route d'Occey
21260 Sacquenay
R.C.S. Dijon 434 130 183**

Par Assemblée Générale Extraordinaire en date du 1er janvier 2015, les associés de la SNC E.T.A. LAURENT ont décidé de modifier l'objet social, la dénomination sociale, le nom commercial et la gérance, ainsi que les statuts en conséquence.

Anciennes mentions :

Dénomination sociale: E.T.A. LAURENT

Nom commercial : ETA LAURENT

Objet social : entreprise de travaux agricoles, et toutes activités annexes

Gérance : Monsieur Régis LAURENT, Monsieur Sylvain LAURENT, Monsieur Yves LAURENT

Nouvelles mentions :

Dénomination sociale : E.T.A. LAURENT-COUROUX

Nom commercial : AGRIFOS - MULTI TRAVAUX MULTI SERVICES

Objet social : entreprise de travaux agricoles, et toutes activités annexes, nettoyage, assainissement de fosses septiques, épandage de matières organiques

Gérance : Monsieur Régis LAURENT, Monsieur Sylvain LAURENT, Monsieur Yves LAURENT, Monsieur Jérémy COUROUX demeurant 17 rue Neuve 52190 Chassigny.

Pour insertion, la gérance

AL211814102

SARL PULVERI'TECH

**Société à responsabilité limitée
au capital de 2 000,00 Euros
Siège social : 11 Rue François Mitterrand
21120 Is sur Tille
R.C.S : Dijon B 520 611 08**

Aux termes du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 27 mars 2015, il résulte que :

La SARL PULVERI'TECH a réalisé les opérations suivantes :

1. Le siège social de la société a été modifié, l'article 5 des statuts a été modifié en conséquence :

- **Ancienne mention**

Article 5 - Siège social

Le siège social est fixé au 35 Avenue Edouard SPAHR – 21260 Selongey.

- **Nouvelle mention**

Article 5 - Siège social

Le siège social est fixé au 11 Rue François Mitterrand – 21120 Is sur Tille.

2. La démission du gérant, Monsieur Fabien CAMUS, en sa qualité de Gérant de la SARL PULVERI'TECH, a présenté sa démission desdites fonctions précitées.

L'associé unique de la société a pris acte de cette décision qui prendra effet au 27 mars 2015.

Mention sera faite au RCS de Dijon.

3. Le capital social dont l'attribution a été modifié,

L'article 8 des statuts a été ainsi modifié :

- Ancienne mention

Article 8 - Capital social

Le capital social est fixé à la somme de DEUX MILLE EUROS (2 000 €), divisé en 200 parts égales de 10 €uros chacune numérotées de 1 à 200, attribuées de la manière suivante suite à une cession de parts intervenue le 21 décembre 2012 :

à la Sté ETABLISSEMENTS GAUVA1N, cent parts sociales, ci 100 parts numérotées de 1 à 100.

à Monsieur Fabien Camus, soixante parts sociales, ci 60 parts numérotées de 101 à 160

à Monsieur Nicolas Febvret, quarante parts sociales, ci 40 parts numérotées de 161 à 200.

Total égal au nombre de parts composant le capital social 200 parts

- Nouvelle mention

Article 8 - Capital social

Le capital social est fixé à la somme de deux mille (2 000) euros, divisé en 200 parts égales de 10 euros chacune, entièrement souscrites et libérées, numérotées de 1 à 200, attribuées comme suit :

- La société SAS ETABLISSEMENTS GAUVAIN, propriétaire de 200 parts sociales, numérotées de 1 à 200, ci 200 parts

Total égal au nombre de parts sociales composant le capital social 200 parts

Pour avis,

AL211814103

XYRIC

**Société Anonyme
Au capital de 40.000 Euros
Siège social : Quétigny (21800)
339 632 382 R.C.S. Dijon**

De l'assemblée générale extraordinaire du 22 Avril 2015, les actionnaires ont décidé

1 / de transformer la société en SAS à compter du même jour, étant précisé que l'objet de la société, son capital social, sa durée et son siège social demeurent inchangés.

Conditions d'admission aux assemblées et exercice du droit de vote : tout associé a le droit de participer aux Assemblées Générales et aux délibérations personnellement ou par mandataire, quel que soit le nombre de ses actions.

Clauses restreignant la transmission des actions : La cession d'actions à un tiers est soumise à l'agrément préalable de l'Assemblée Générale, elle est libre entre associés, ascendants, descendants et conjoints.

2/ de nommer :

. Monsieur Alain Jacquemetton demeurant à Cheyssieu (38550), Le Cuillery, en qualité de Président,

. Monsieur Dominique Gaidier demeurant à Collonges au Mont d'Or (69660) – 12 Ruette aux Loups, en qualité de Directeur Général,

Les administrateurs partants sont :

- Monsieur Alain Jacquemetton
- Monsieur Dominique Gaidier
- Madame Marie-José Jacquemetton
- Madame Dominique Gaidier

Dépôt légal au RCS de Dijon

AL211814107

P2M SHOES

**Société à responsabilité limitée
au capital de 5 000 euros
Siège social : 1, rue des Potiers
ZAC des Charrières - 21800 Quétigny
479 793 903 RCS Dijon**

Aux termes d'une délibération en date du 26/02/2015, l'Assemblée Générale Extraordinaire a décidé d'étendre l'objet social aux activités de prise de tous intérêts et participations dans toutes sociétés françaises et étrangères, quel qu'en soit l'objet, par création de sociétés de toutes formes au moyen d'apport ou souscription, par achat d'actions, obligation ou autres titres et de tous droits sociaux et, généralement, par toutes formes quelconques ; de prestations de services en matières de stratégie et organisation commerciales, administratives, financières, juridiques et comptables ; d'exploitation de tous portefeuilles de valeurs mobilières ; de centralisation des opérations de trésorerie des sociétés filiales et sous-filiales, quel que soit le pourcentage de participation ; d'acquisition et d'exploitation de tous droits de propriété industrielle ou intellectuelle, procédés, licences ou autres ; d'acquisition, d'administration et de gestion, par location ou autrement, directe ou indirecte, de tous immeubles et parts de sociétés civiles immobilières ; de participation de la Société, par tous moyens, directement ou indirectement, dans toutes opérations pouvant se rattacher à son objet par voie de création de sociétés nouvelles, d'apport, de souscription ou d'achat de titres ou droits sociaux, de fusion ou autrement, de création, d'acquisition, de location, de prise en location-gérance de tous fonds de commerce ou établissements; de prise, d'acquisition, d'exploitation ou de cession de tous procédés et brevets concernant ces activités et de modifier en conséquence l'article 2 des statuts.

Pour avis
La Gérance

AL211814108

FLUIDEQ

**SARL au capital de 20 000 €
Rue du Bailly Zone Industrielle Nord
21000 Dijon
419 685 995 RCS Dijon**

L'AGE, le 27.10.14 a changé la dénomination en FLUIDEQ GROUPE et modifié l'objet social qui devient : La prise de participations sous une forme quelconque dans toutes sociétés ou groupements français ou étrangers ; L'achat, la vente, la souscription, la propriété, la gestion et l'administration de toutes parts et valeurs mobilières ; La gestion administrative, juridique, comptable, financière, commerciale et informatique de toutes sociétés filiales et d'une façon générale toutes prestations de services à leur profit notamment la réalisation d'études de marché, de prospection, de promotion, de recherches d'entreprises à acquérir ; L'achat, la vente, la prise à bail, la location, la gérance, la participation directe ou indirecte par tous moyens ou sous quelque forme que ce soit, à toutes entreprises et à toutes sociétés créées ou à créer, ayant le même objet ou un objet similaire ou connexe.

AL211814110

VENTE

CESSION DE FONDS DE COMMERCE

Suivant acte ssp du 30 Mars 2015 enregistré à la recette des impôts de DIJON NORD le 15/04/2015, bordereau n°2015/944, case n°21.

La société LE FROMAGER GOURMAND, SAS, au capital de 2 000 000 euros, sise à Saint Priest en Jarez (42270), 3 Bis Rue Jean Zay, 481 146 173 RCS Saint Etienne

A vendu à la société MONTAECO, SNC, au capital de 8 000 € sise à Beaune(21), ZAC des Maladières, 444 673 123 RCS Dijon,

La branche d'activité de fonds de commerce de biscuiterie industrielle, viennoiserie industrielle fraîche (avec date de péremption), vins sise et exploitée à Quétigny (21), 13 Rue des Artisans, ZAC des Charrières, moyennant le prix de 126 721,01 € avec entrée en jouissance rétroactive au 1er Février 2015.

Les oppositions, s'il y a lieu seront reçues dans les 10 jours de la dernière en date des publications légales à l'adresse de la branche d'activité du fonds de commerce cédée et pour la correspondance chez le Cabinet IXA Conseil 37 Rue Cassiopée Parc Altais 74650 Chavanod.

AL211814096

VENTE

Suivant acte ssp du 30/03/2015 enregistré à la recette des impôts de Dijon nord le 20/04/2015, bordereau n°2015/1000, case n°20.

La société LA FROMAGERIE DU SOLEIL, SAS, au capital de 120 000 euros, Saint Priest en Jarez (42270), 3 Bis Rue Jean Zay, 349 842 617 RCS Saint Etienne,

A vendu à la société DIJECO, SNC au capital de 8 000 €, 146 Allée Docteur Lépine, 21160 Marsannay la Côte, 428 114 581 RCS Dijon,

La branche d'activité de fonds de commerce de biscuiterie industrielle, viennoiserie industrielle fraîche (avec date de péremption), vins sise et exploitée à 146 Allée Docteur Lépine 21160 Marsannay la Côte, moyennant le prix de 88 985,31 € avec entrée en jouissance rétroactive au 01/02/2015.

Les oppositions, s'il y a lieu seront reçues dans les 10 jours de la dernière en date des publications légales à l'adresse de la branche d'activité du fonds de commerce cédée et pour la correspondance chez le Cabinet IXA Conseil 37 Rue Cassiopée Parc Altais 74650 Chavanod.

AL211814118

NON DISSOLUTION

LAURENT PETIT

**SARL au capital de 5 000 euros
9 Rue Saint Louis - Bleury
89110 Poilly sur Tholon
501 092 274 RCS Sens**

L'AGE du 26/02/2015, statuant en application de l'article L. 223-42 du Code de commerce, a décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution de la Société.

AL211814127

DISSOLUTION LIQUIDATION

SOCIETE CIVILE PROFESSIONNELLE DE CHIRURGIENS DENTISTES MARIE-ALICE RAFAILLAC ET JACQUES ROCHE

**Société civile professionnelle
de Chirurgiens-dentistes
au capital de 106.714,31 euros
Siège social : 3, rue Pierre Prud'hon
21 000 Dijon
319 296 190 RCS Dijon**

Par décision collective des associés du 31 mars 2015, les associés ont décidé la dissolution anticipée de la Société à compter de ce jour et sa mise en liquidation. L'assemblée générale susvisée a nommé comme Liquidateur Monsieur Jacques Roche demeurant 18, rue Isabelle de Portugal – 21 000 Dijon, avec les pouvoirs les plus étendus pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci. Le siège de la liquidation est fixé 3, rue Pierre Prud'hon – 21 000 Dijon, adresse à laquelle toute correspondance devra être envoyée, et, actes et documents relatifs à la liquidation devront être notifiés. Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du tribunal de commerce de Dijon.

Mention au RCS de Dijon.

AL211814055

SCI STOCK BISCUITS EN LIQUIDATION

**Au capital de 457,35 euros
Siège social : Sennecey les Dijon
21800 11 rue de la Charme
351.013.958 RCS Dijon**

L'AGE du 31/01/15 a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter de ce jour et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations de ladite assemblée. Elle a nommé comme liquidateur Mme Myriam HURTIGER, demeurant 11 rue de la Charme 21800 Sennecey les Dijon, pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation, réaliser l'actif, acquitter le passif, et l'a autorisé à continuer les affaires en cours et à en engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation. Le siège de la liquidation est fixé 11 rue de la Charme 21800 Sennecey les Dijon. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés. Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de Dijon, en annexe au RCS.

AL211814116

AVIS DE CONSTITUTION

**BPS
SELARL D'AVOCATS
Me Olivier PITTET
19 chemin
de la Combe aux Chiens
25000 Besançon**

AVIS DE CONSTITUTION

Dénomination sociale : JNB

Forme sociale : Société par Actions Simplifiée

Siège social : 12 rue de la Rescousse - 21130 Les Maillys

Objet social : - la prise de participations dans toutes sociétés et la gestion desdites participations,

- l'acquisition, l'administration, la valorisation et la gestion de tous biens ou droits mobiliers (titres de participation, placements financiers, véhicules anciens…) ou immobiliers (locaux à usage d'habitation ou professionnels, parts de SCPI …), en ce compris la réalisation de toutes opérations de promotion et/ou construction immobilière,

- la réalisation de toutes activités d'études, conseils et prestations dans les domaines de l'informatique, de la communication ou encore de l'analyse en économie spatiale et territoriale,

- et généralement, toutes opérations industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet visé ci-dessus ou à tous objets similaires ou connexes.

Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés

Capital social : € 3 000

Admission aux assemblées : Tout associé a le droit d'assister aux assemblées générales et de participer aux délibérations, quel que soit le nombre d'actions qu'il possède.

Exercice du droit de vote : Le droit de vote attaché aux actions de capital ou de jouissance est proportionnel à la quotité de capital qu'elles représentent.

Cession des actions Les cessions d'actions entre associés sont libres. Toutes autres cessions d'action sont soumises à l'agré-

AVIS DE LA SAFER

safer Bourgogne Franche-Comté

SAFER DE COTE D'OR

Appel à Candidatures

La SAFER Bourgogne Franche Comté (département 21) se propose, sans engagement de sa part, d'attribuer par rétrocession, échange ou substitution tout ou partie des biens suivants :

NOIRON-SUR-SEINE: Bois et Landes - Objectif : maintien de l'exploitant en place.

2 ha 55 a 57 ca - Au champ des pierres: C-91-94 - Derriere le rachou: E-227 - En matrot ouest: E-311-317-319 - La nourot: E-182 - La voilion: E-329 - Les autures: C-99-102-103

POTHIERES: Bois et Terre - Objectif : maintien de l'exploitant en place.

18 ha 33 a 01 ca - Au dessus de la grande cha: AO-3 - Devallin: AO-97-107 - L anourot: AE-84-86-88-90-92-93 - La boissiotte: AC-32-45-46-47 - Le dessus des envers: AC-53-54-60-186[58] - Les envers: AC-7-8-9(A)-9(B)-9(C)-28-31 - Vers beaujour: AC-118

TRUGNY: Pré

2 ha 18 a 00 ca - A la croix chalumeau: ZK-20[3]-22[4]-24[2]

AUXONNE: Terre

1 ha 80 a 20 ca - La guenos: ZP-58-59

DIJON: Lande - AOC Bourgogne.

10 a 76 ca - Les valendons: DT-174-176

Les personnes intéressées devront manifester leur candidature par écrit **au plus tard le 21/05/2015** à Safer Bourgogne Franche Comté, 11 Rue François Mitterrand 21850 SAINT-APOLLINAIRE, Tél.: 03 80 78 99 89 où des compléments d'information pourront être obtenus.

AL211814126

ment préalable des associés statuant aux conditions de majorité des décisions extraordinaires.

Président : Monsieur Jean-François Baumont

Demeurant à Les Maillys (21130) - 12 rue de la Rescousse

Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés de Dijon.

Pour avis - Le président

AL211814101

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution de la société DIMY RESTAURATION.

Forme : SARL.

Siège : Pôle Commercial du Grand Quétigny, 2-6 Rue des Chalands, 21800 Quetigny.

Objet : Principalement l'exploitation de tous établissements, fonds de commerce, se rapportant à la restauration rapide à base de hamburger et accessoirement la réalisation de services de toute nature dans le domaine de la restauration rapide, qu'il s'agisse de services de nature commerciale, technique de production, gestion administrative et financière, gestion du personnel, consulting.

Capital : 10.000 euros.

Durée : 99 ans.

Gérant : M. Denis POYOL demeurant 11 Quai de la Pêcherie 69001 Lyon.

RCS Dijon.

Pour avis

AL211814100

SCP «Hervé BRUCHON, Romain BRUCHON et Clémentine COURLET de VREGILLE, notaires associés» à Dijon (21000), 6 rue de l'Ecole de Droit.

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte reçu par Me Hervé BRUCHON, notaire à Dijon, le 22 avril 2015, il a été constitué la Société Civile Immobilière suivante :

Dénomination : SCI JASMIN

Forme : Société Civile Immobilière

Capital social : 77 000,00 €

Siège :Couternon (21560), 12 Impasse de la Tournelle

Objet : Acquisition, administration, gestion par location ou autrement de tous immeubles et l'emprunt de tous fonds nécessaires à la réalisation de cet objet

Durée : 99 ans

Apports en numéraire : 77 000,00 €

Gérant : Monsieur Jacques Crussière, domicilié à Couternon (21560), 12 Impasse de la Tournelle.

Immatriculation : RCS de Dijon

Cession de parts : clauses d'agrément sauf entre associés et descendants

Pour avis et mention

Hervé BRUCHON

AL211814109

AVIS.

Aux termes d'un acte SSP du11/04/2015 à Couternon, il a été constitué la société suivante :

Forme : SARL

Dénomination: BRASSERIE ELIXKIR

Siège : 9 C rue de l'Artisanat – Zone Artisanale Pouilly-Bas 21560 Couternon

Objet social : production, commercialisation et dégustation de bières auprès des professionnels et des particuliers

Durée: 99 ans

Capital : 10 000 €

Gérance : Amélia Begrand 5 rue de Besançon 21000 Dijon Guillaume Paysant 9 rue Alain Fournier 21850 Saint Apollinaire

Immatriculation au RCS de Dijon.

AL211814114

SCI VICODICO21

Avis de constitution

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du.16/04/2015, enregistré à la recette des impôts de DIJON NORD le 20/04/2015, bordereau n°2015/1 000, case n°15

Il a été constitué une société dont les caractéristiques sont les suivantes :

Dénomination sociale : SCI VICODICO21

Forme : société civile immobilière

Capital social : 1000,00 euros

Siège social : 12 rue Jean de Loisy, 21310 ARCEAU

Objet social : la propriété de tous droits et biens immobiliers acquis ou reçus en apport par la société, la gestion et l'exploitation de ces droits ou biens, notamment la location desdits biens par le biais de baux professionnels, commerciaux ou civils, leur mise à disposition gratuite ou non au profit d'un associé ou de sa famille, et, plus généralement toutes opérations, de quelque nature qu'elles soient, se rattachant directement ou indirectement à cet objet, dès lors que ces actes ou opérations ne portent pas atteinte à la nature civile de cet objet ; la société peut, notamment, constituer hypothèque ou toute autre sûreté réelle sur les biens sociaux.

apports : les associés n'ont effectué que des apports en numéraire. Leur montant s'élève à 1000 euros.

gérance : Monsieur Didier Jean-Marie BOLOT, demeurant à ARCEAU (21310), 12 rue Jean de Loisy, désigné en qualité de premier gérant pour une durée illimitée.

Cessions de parts sociales : les parts sociales sont librement cessibles au profit d'un Associé. Toutes les autres sont soumises à agrément des associés

Immatriculation au registre du commerce et des sociétés : la société sera immatriculée au registre du commerce et des sociétés de DIJON.

Pour avis

La gérance

AL211814115

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte ssp du 20/04/2015 il a été constitué la Société par Actions Simplifiée suivante :

Dénomination : SONO Média

Objet : La conception, l'édition, la commercialisation, sur tous supports, de toutes publications, périodiques ou non ; La concession de licences dans le domaine de l'édition.

Siège social : 6, rue du Musigny - 21000 Dijon.

Durée : 99 années à compter de son immatriculation au R.C.S.

Capital : 5.000 €.

Droit de vote : Chaque action donne droit à une voix et à la participation dans les décisions collectives.

Admission aux Assemblées : Tout associé a le droit de participer aux assemblées générales et aux délibérations, personnellement ou par mandataire, quel que soit le nombre d'actions qu'il possède, dès lors que ses actions sont inscrites en compte à son nom dans les livres de la Société.

Président : M. Eric Moutot demeurant 6, rue du Musigny - 21000 Dijon Directeur Général : M. Luc Marin-Dubuard demeurant 42 rue Octave Longuet - 91170 Viry Chatillon.

Immatriculation au R.C.S. de Dijon.

AL211814117

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte SSP du 24/03/2015 à Meursault (21), il a été constitué la SCI suivante :

Dénomination sociale : AUGREBER

Capital social variable :

- minimal : 10 000 euros
- effectif : 10 000 euros
- maximal : 100 000 euros

Siège social : 4 place du Murger 21190 Meursault

Objet social : Acquisition de tout immeuble, l'administration et l'exploitation par bail, location ou autrement dudit immeuble et de tous autres immeubles bâtis dont elle pourrait devenir ultérieurement propriétaire, usufruitière, emphytéote par voie d'acquisition, échange, apport ou autrement.

Durée de la Société : 99 ans

C**ogérance :** Claude MORALES 4 place du Murger - 21190 Meursault

Laure GINESTE, épouse MORALES 4 place du Murger - 21190 Meursault

Cessions de parts : L'agrément des associés est requis, par décision collective extraordinaire des associés, à l'exception des cessions entre associés, au conjoint de l'un d'eux ou aux descendants du cédant.

Immatriculation de la Société au RCS Dijon

AL211814123

RECTIFICATIF

Dans l'avis d'insertion n°AL210813868 paru dans Terres de Bourgogne du 20 février 2015, page 27, concernant la Société WOKASIE DIJON, il y a lieu de lire :

Gérance : Monsieur HU Yinfei, 346 Rue Philippe de Commynes, 45160 Olivet, pour une durée illimitée.

pour avis.

AL211814120

NIÈVRE

DÉMISSION

SARL GARAGE DUPRE

Société à responsabilité limitée
Capital : 8.000,00 €
Siège social : Montsauche Les Settons (58230)
rue Henri Bachelin
RCS de Nevers : 511.326.027

Aux termes d'une assemblée générale extraordinaire des associés en date du 18 avril 2015, la collectivité des associés a pris acte de la démission M. Jean-François Lévêque de ses fonctions de co-gérant à compter rétroactivement du 31 décembre 2014.

Monsieur Christophe Dupré et Madame Olivia Dupré restent co-gérants de la société à compter de cette date.

Pour avis

La gérance

AL581814537

SUCCESSION

AVIS

La Directrice régionale des Finances publiques de Bourgogne et du département de la Côte d'Or,

Administratrice Générale - France Domaine Gestion des Patrimoines Privés 25, rue de la Boudronnée 21047 DIJON cedex ;

- a été nommée par décisions du tribunal de grande instance de NEVERS, curateur des successions de :

. en date du 26/03/2015,

Mme Simone MOULINIER veuve BEUGNON, décédée le 19/05/2014 à MOULIN ENGILBERT, réf 15.7088

Mme Gisèle Suzanne FOURNIER divorcée TISSIER, décédée le 13/10/2013 à ST PIERRE LE MOUTIER, réf 15.7090

Mme Denise Antoinnette PIEUCHOT veuve AMIOT, décédée le 06/05/2013 à VARENNES VAUZELLES, réf 15.7091

M. Jean-Claude AUSSIETTE célibataire, décédé le 20/06/2014 à NEVERS, réf 15.7093

Mme Germaine Eulalie FEVRE veuve PIERSON, décédée le 27/08/2013 à COSNE COURS SUR LOIRE, réf 15.7094

Mme Brigitte Marie-Thérèse PAIN célibataire, décédée le 21/06/2014 à NEVERS, réf 15.7095

Mme Janine ROBIN veuve QUOY-POITOU, décédée le 10/11/2009 à NEVERS, réf 15.7096

M. Roland André DUMARCHE célibataire, décédé le 23/05/2010 à NEVERS, réf 15.7097

Mme Nathalie BLANQUIER divorcée MILAN, décédée le 30/10/2011 à NEVERS, réf 15.7098

Mme Solange CORBISIER veuve BOUCHOUX, décédée le 03/03/2011 à CHATEAU CHINON, réf 15.7099

. en date du 12/03/2015,

Mme Yvonne Louise LE ROUX veuve KOSINSKI, décédée le 09/07/2013 à FOURCHAMBAULT, réf 15.7052

M. Claude Charles DUMESNIL célibataire, décédé le 08/0/2012 à PORNICHET (44), réf 15.7087

Mme Camille Laurence PERRIER veuve VIAULT, décédée le 26/10/2010 à BLIGNY SUR OUCHE, réf 15.7089

Mme Andrée Marie MAZERAT célibataire, décédée le 26/01/2014 à DIJON, réf 15.7092

. en date du 02/04/2014, Mme Suzanne MISSIER veuve BARRETH, décédée le 04/11/2011 à LA CHARITE SUR LOIRE, réf 15.7128

les créanciers doivent déclarer leur créance par lettre recommandée avec AR.

- curateur des successions de :

Mme Hélène MARTIN veuve ROLLOT, décédée le 10/09/2009 à CHATEAU CHINON, réf 14.6499

M. Daniel Robert LECLERC célibataire, décédé le 29/12/2007 à RAVEAU, réf 14.6505

M. Chabane KOUIS célibataire, décédé le 10/01/2013 à NEVERS , réf 14.6602

M. Richard Marcel RAILLET célibataire, décédé le 03/01/2012 à NEVERS, réf 14.6670

Mme Marie-Thérèse Adelphine CARON célibataire, décédée le 26/07/2013 à DIJON, réf 14.6702

M. Sébastien Alain LETOURNEAU célibataire, décédé le 14/04/2014 à ST ANDELAIN, réf 14.6871

a établi les inventaires estimatifs

Mme Ginette Denise PINCOT divorcée DELEBECQUE, décédée le 27/06/2013 à NEVERS, réf 14.6708

Mme Marguerite OUDIN veuve LEDROIT, décédée le 23/11/2012 à COSNE COURS SUR LOIRE, réf 14.6604

M. Mustapha GUEMMOUNI célibataire, décédé le 27/04/2014 à NEVERS, réf 14.6821

M. Jean-Philippe MICHY célibataire, décédé le 10/01/2014 à LA CHARITE SUR LOIRE, réf 14.6863

a établi les inventaires estimatifs et les projets de règlement du passif

AL581814544

TRANSFERT DE SIÈGE

TRANSFERT DE SIÈGE

Aux termes d'une AGE des associés, de la Sarl AU FIL DES ARBRES située au 19 rue louis Pergaud, 58000 Nevers – RCS 530 302 884 en date du 2 mars 2015. Il a été décidé :

- De transférer le siège social du 19 rue louis Pergaud, 58000 Nevers au 26/28 Avenue de la République, 93170 Bagnolet.

Mention sera faite auprès du RCS de Nevers.

AL581814533

SAS CENTRALE CARTOUCHE

Suite à l'assemblée modificative du 05 avril 2015 les associés ont pris la décision de tranférer le siège social de la SAS à l'adresse suivante : 128 avenue du 08 mai 1945 58660 Coulanges les Nevers et de nommer à la présidence Mme Stéphanie BUSNEL en remplacement de Mr Christophe DUCROS.

AL581814557

MODIFICATION DE CAPITAL

SARL LA DOMPIERROISE

SARL aucapital social de 400 000 Euros
Siège social : Château de Dompierre
58350 Dompierre Sur Nièvre
330 012 113 R.C.S. Nevers

Décision : Assemblée Générale Extraordinaire en date du 11 décembre 2014.

Ancienne mention :

Capital social : 400 000 euros.

Nouvelle mention :

Capital social : 401 000 euros.

Pour avis. *AL581814534*

FIDUCIAL SOFIRAL

Société d'Avocats
12 rue Lamartine - 58000 Nevers

FERMETURES SYSTEMS 58

SARL au capital de 800 €
Siège social : 78 Avenue de Paris
58320 Pougues les Eaux
RCS Nevers 793 685 090

L'Assemblée Générale Extraordinaire du 20/04/2015, statuant en application de l'article L. 223-42 du Code de commerce, a décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution de la Société.

Pour avis

La Gérance

AL581814528

SYLVAIN CHARLOIS PARTICIPATIONS

Société par actions simplifiée
au capital de 4.388.440 €
Siège social
Le Bourg 58700 Murlin
502 849 284 RCS Nevers

Suivant procès-verbal en date du 10 avril 2015, les associés ont décidé d'augmenter le capital social d'une somme de 229.390 € pour le porter de 4.388.440 € à 4.617.830 € ; l'article 7 des statuts a été modifié en conséquence.

Mention en sera faite au RCS de Nevers.

AL581814526

LSP RACING TEAM

SARL au capital de 685 008 euros
Siège social : Technopole
58470 Magny Cours
518 828 918 RCS Nevers

Par décision de la gérance du 02/01/2015, le capital social a été réduit de 685 008 euros à 510 000 euros par rachat et annulation de 10 938 parts sociales sous condition de l'absence d'intervention de toute opposition.

Le procès-verbal constatant la décision sera déposé au greffe du Tribunal de commerce de Nevers à l'issue de la présente publication.

Pour avis, la Gérance

AL581814520

RECTIFICATIF

ELEXIA ASSOCIES

Société d'Avocats
15 rue Adam Billault – BP 70110
58001 Nevers Cédex
Tél : 03 58 57 01 60
Fax : 03 58 57 01 69

RECTIFICATIF

à l'annonce parue le 23 avril 2015

En vue de la vente aux enchères publiques d'un appartement sis 36 rue de Parigny à Nevers,

Le mardi 02 Juin 2015 à 10H30

Au Tribunal de Grande Instance de Nevers

Mise à prix : 9000 euros

Il y avait lieu de lire : les visites seront effectuées **le Jeudi 21 mai 2015 à 14h30** par la SELARL ACTES CONSEILS, Huissiers de Justice à Guérigny (58), 03.86.85 14 53.

AL581814552

CHANGEMENT DE RÉGIME MATRIMONIAL

SCP J.P JACOB et C.THEVENY
Notaires Associés
14 rue du Maréchal Leclerc
58200 Cosne Cours sur Loire

Suivant acte reçu par Me J.P JACOB, Notaire Associé à Cosne Cours sur Loire, le 1er avril 2015, Mr LAUVERGEON Denis Marcel et Mme NAMY Chantal, son épouse, dt ensemble à Villefargeau (89240) 13 rue du Petit Bois, mariés à la mairie de Ourouer (58130) le 24/2/1973 sous le régime de la communauté d'acquêts à défaut de contrat de mariage préalable,

Ont convenu dans l'intérêt de leur famille d'aménager leur régime matrimonial, par l'apport d'une clause de préciput en faveur du survivant des époux.

Les oppositions des créanciers s'il y a lieu, seront reçues dans les 3 mois à compter de la présente insertion en la SCP J.P JACOB et C.THEVENY, Notaires associés à Cosne Cours sur Loire (Nièvre) 14 rue du Maréchal Leclerc, où domicile a été élu à cet effet, par lettre recommandée avec demande d'avis de réception ou par acte d'huissier de justice.

En cas d'opposition, les époux peuvent demander l'homologation du changement de régime matrimonial au Tribunal de Grande Instance.

Pour insertion

Me JACOB, Notaire. *AL581814561*

SCP J.P JACOB et C.THEVENY
Notaires Associés
14 rue du Maréchal Leclerc
58200 Cosne Cours sur Loire

CHANGEMENT de REGIME MATRIMONIAL

Suivant acte reçu par Me Denis BLOIN, Notaire au sein de la SCP J.P JACOB et C.THEVENY, Notaires associés à Cosne Cours sur Loire, le 10.04.2015,

Mr **Vicq** Jacques Abel Alfred et Mme **Vialette** Odette, son épouse, dt à Pougny (Nièvre) «Chambre», 7 rue des Pierres, mariés à la mairie de Choisy le Roi (94600) le 30/07/1966, sous le régime de la communauté d'acquêts à défaut de contrat de mariage préalable,

Ont convenu dans l'intérêt de leur famille, d'aménager leur régime matrimonial par l'apport d'un bien propre appartenant à Mme Vicq, au profit de la communauté existante, sans stipulation de clause de préciput.

Les oppositions des créanciers, s'il y a lieu, seront reçues dans les 3 Mois à compter de la présente insertion en la SCP J.P JACOB et C.THEVENY, Notaires Associés à Cosne Cours sur Loire(Nièvre) 14 rue du Maréchal Leclerc, où domicile a été élu à cet effet, par lettre recommandée avec demande d'avis de réception ou par acte d'huissier de justice.

En cas d'opposition, les époux peuvent demander l'homologation du changement de régime matrimonial au Tribunal de Grande Instance.

Pour insertion

Me BLOIN, Notaire. *AL581814562*

CHANGEMENT DE NOM

CHANGEMENT DE NOM

M. RABOUDOT Thierry, né le 08/01/1971 à Nevers (58), demeurant 9 allée du Docteur Subert 58000 Nevers, dépose une requête auprès du Garde des Sceaux à l'effet de substituer à son nom patronymique, celui de DURBISE, afin de s'appeler à l'avenir : DURBISE

AL581814530

MODIFICATION DE STATUTS

EARL DES ETANGS

Siège social : Les Baillys
58390 Dornes
RCS Nevers N° 527.806.350

Par acte sous seing privé en date du 1er avril 2015, l'EARL des ETANGS a été transformée en Groupement Agricole d'Exploitation en Commun BORDE Père et Filles, dont le siège social est fixé à « Les Baillys » - 58390 Dornes.

Le groupement a été agréé suivant décision préfectorale en date du 13 mars 2015.

Objet : activités réputées agricoles

Siège social : «Les Baillys», 58390 Dornes

Associés Gérants : Mlle Marine Borde, demeurant 4 Les Baillys, 58390 Dornes, M. Christian Borde, demeurant Les Baillys, 58390 Dornes et Mlle Anaïs Borde, demeurant 3 Les Rachelins, 58390 Dornes.

Capital Social : 301.600 euros divisé en 754 parts de 400 euros représentant de biens mobiliers et de numéraires.

Durée : 99 ans

Immatriculation : Inscription modificative au Greffe du Tribunal de Commerce de Nevers.

Pour avis, La gérance. *AL581814517*

SCEA DU FOUR DE VAUX - SANCHEZ VELHO

60 rue Daniel Bollon
58640 Varennes-Vauzelles
RCS Nevers - N° 407.878.958

Par acte sous seing privé en date du 13 avril 2015, la SCEA

du FOUR de VAUX-SANCHEZ VELHO a été transformée en :

Forme :Groupement Agricole d'Exploitation en Commun

Objet : activités agricoles

Dénomination Sociale : GAEC du FOUR de VAUX (SANCHEZ VELHO)

Siège Social : 60 rue Daniel Bollon - 58640 Varennes-Vauzelles

Associés Gérants : M. SANCHEZ Denis et Mlle VELHO Marie,

demeurant 60 rue Daniel Bollon - 58640 Varennes-Vauzelles,

et M. SANCHEZ Johan, demeurant 84 route de Balleray - 58130

Guérigny

Capital Social : 58 692,97 euros divisé en 3 850 parts de

15,24 euros environ représentatives de biens

mobiliers

Durée : 99 ans

Immatriculation : Inscription modificative au Greffe du

Tribunal de Commerce de Nevers.

Le groupement a été agréé suivant décision préfectorale du

13 mars 2015.

Pour avis, La gérance. *AL581814543*

SCEA «DES CHENES»

au capital de 10 000 euros
Siège social : La Quinterie
58250 La Nocle Maulaix
489 238 964 RCS Grenoble

Suivant acte sous seing privé en date du 20 Avril 2015 enregistré au SIE de Nevers le 23 avril 2015, Bord.

2015/416, case n°2:

- la SCEA « DES CHENES» a été transformée sans création de personne morale nouvelle, en Groupement Agricole d'Exploitant en Commun après avoir été reconnu par le Comité d'Agrément des GAEC de la Nièvre le 13 mars 2015 sous le numéro 734 ayant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : DES CHENES.

Capital Social : 10 000 euros.

Siège Social : La Quinterie 58250 La Nocle Maulaix.

Objet Social : Activités agricoles au sens de l'article L 311-1 du Code Rural.

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation.

La société est immatriculée au Greffe du Tribunal de Commerce de la Nièvre.

Pour insertion, la Gérance *AL581814551*

EARL DE CUSSY

Cussy - 58370 Villapourçon
RCS Nevers 423 459 551

Par procès-verbal d'assemblée générale extraordinaire en date du 20 avril 2015, a été transformée l'EARL de CUSSY en

Forme : Groupement Agricole d'Exploitation en Commun

Objet : activités réputées agricoles

Dénomination Sociale : GAEC de CUSSY

Siège Social : Cussy,58370 Villapourçon

Gérants : M et Mme Boisse Pierre et Françoise, Cussy, 58370 Villapourçon

Capital Social : 196 000 euros divisé en 196 parts de 1000 euros représentant de biens mobiliers

Durée : 99 ans

Immatriculation : Inscription modificative au Greffe du Tribunal de Commerce de Nevers.

Le groupement a été agréé suivant décision préfectorale en date du 16 avril 2015

Pour avis, la gérance *AL581814553*

MAÎTRE DOMINIQUE MARTIN

Notaire à Nevers (58000), 1 rue Saint Martin

Aux termes d'une délibération du 10 décembre 2013, prise par les associés de la SCI HMGN, immatriculée au RCS de Nevers sous le numéro 749 886 628, il a notamment été décidé :

La nomination de Monsieur Michaël HOUDY en remplacement de Madame Gabrielle HOUDY aux fonctions de gérante, à compter du 10 décembre 2013.

Aux termes d'un acte reçu par Me MARTIN, notaire à Nevers (58000), le 13 avril 2015, enregistré à Nevers le 24 avril 2015, bordereau n°2015/420, case n°2, les associés de la SCI HMGN immatriculée au RCS de Nevers sous le numéro 749 886 628, il a notamment été décidé:

Le changement de dénomination pour «SCI 3MHN».

Les statuts seront modifiés en conséquence.

Pour unique insertion

Me Dominique MARTIN, notaire.

AL581814559

SCP « Jean-Paul JACOB et Christophe THEVENY » Notaires associés 14, rue Maréchal Leclerc 58200 Cosne Cours sur Loire

Suivant acte reçu par Maître BLOIN , Notaire, le 11/04/2015, enregistré à Nevers le 20/04/2015, Bord n°2015/406 case n°1 ext: 941

Il a été constaté:

1°) La résiliation de la location-gérance du fonds de commerce ci-après désigné par le cédant au profit du cessionnaire ci-après dénommés. Ladite location-gérance ayant été consentie initialement aux termes d'un acte reçu par Me BLOIN, le 29/11/2012 enregistré à Nevers le 11/12/2012, bord 2012/1691 case 1.

2°) La cession par :

Monsieur Daniel Sylvain Jules Serge Eugène HELIARD, retraité, et Madame Evelyne Françoise BARON, retraitée, son épouse, demeurant ensemble à Neuvy sur Loire (58450) 15, rue du Port au Bois , à Monsieur Jamel BEN SALAH, cuisinier, demeurant à Cosne Cours sur Loire (58200) 7, place de la pêcherie .

Du fonds de commerce de RESTAURATION, DEBIT DE BOISSONS, TRAITEUR, PLATS DU JOUR A EMPORTER, SNACK-BAR, SALON DE THE exploité à Cosne Cours sur Loire (58200), 18, place de la Pêcherie, lui appartenant, connu sous le nom commercial «LA PANETIERE», et pour lequel Madame HELIARD est immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Nevers, sous le numéro 407.554.252.

Ensemble, tous les éléments corporels et incorporels en dépendant.

Moyennant le prix principal de 53.600€

L'entrée en jouissance est fixée au 11/04/2015.

Les oppositions s'il y a lieu seront reçues en l'étude de Maître BLOIN, Notaire ci-dessus nommé par acte extra judiciaire, dans les dix jours de la dernière en date des insertions légales.

Pour unique insertion

Maître BLOIN *AL581814560*

GÉRANCE FIN DE GÉRANCE

SCI B.L.D

Suite à l'assemblée modificative du 05 avril 2015 les associés ont pris la décision de nommer en qualité de gérant unique Mr Franck LESAQUE en remplacement des co-gérants mme Stéphanie BUSNEL et Mr Christophe DUCROS. *AL581814558*

POURSUITE D'ACTIVITÉ

PERTE DE LA MOITIÉ DU CAPITAL.

Aux termes de l'Assemblée générale extraordinaire du 21 avril 2015 de la société LE GRAND CARROUSEL, entreprise unipersonnelle à responsabilité limitée au capital de 10 000 euros, siège social : 10 Grande Rue, 58400 La Charité sur Loire, RCS Nevers n°751 210 873.Conformément à l'article L. 223-42 du Code de commerce. Il a été décidé de poursuivre l'activité de la société malgré la perte de plus de la moitié du capital. L'inscription modificative sera portée au RCS tenu par le Greffe du tribunal de commerce de Nevers.

Pour avis. *AL581814546*

NON DISSOLUTION

SARL CORDONNERIE MULTI SERVICES CHARITOISE

Au capital de 1 000 Euros
Siège social : Centre Commercial AUCHAN-Avenue du Maréchal Leclerc
58400 La Charité sur Loire
RCS Nevers 753 463 934

Par délibération en date du 24/10/14, le gérant statuant en application de l'article L.223.42 du Code de Commerce, a décidé

qu'il n'y avait pas lieu à dissolution malgré un actif net inférieur à la moitié du capital social

Mention sera faite au RCS Nevers

AL581814566

➜ DISSOLUTION LIQUIDATION

EURL COURTET SERRURERIE DEPANNAGE

Société à Responsabilité Limitée
en liquidation au capital de 8 000 €
Siège Social
47 Bis, Rue Henri Bouquillard 58000 Nevers
494 826 621 RCS Nevers

Par décisions en date du 15 avril 2015, l'Associé Unique a décidé la dissolution anticipée de la société à compter du même jour et sa mise en liquidation amiable conformément aux dispositions statutaires.

Mr Pascal COURTET, l'actuel gérant, dt à Nevers (58) – 20, Avenue du Général de Gaulle a été nommé liquidateur pour la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus pour procéder aux opérations de liquidation.

Le siège de la liquidation est fixé au siège social. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.

Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de Commerce de Nevers en annexe au Registre du Commerce et des Sociétés.

Pour avis

Le Liquidateur

AL581814527

CUMA DE QUESLES

Société en liquidation
N° d'agrément : 58332
N° d'immatriculation au RCS : 352 843 114
Siège social
Quesles 58500 Ouagne

L'assemblée générale extraordinaire réunie le 30 mars 2015 à 14 h a décidé la dissolution anticipée de la CUMA à compter du 30 mars 2015 et désigné aux fonctions de liquidateur :

- M. Seutin Christian demeurant à Quesles 58500 Ouagne lequel dispose à cet effet des pouvoirs les plus étendus.

Les actes et documents concernant la liquidation doivent être adressés à M. Seutin Christian - Quesles 58500 Ouagne, siège de la liquidation.

Le dépôt des actes et des pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du Tribunal de Commerce de Nevers.

Pour avis, le liquidateur.

AL581814487

SCI JFG

Société Civile en liquidation
au capital de 1 500 €
Siège Social : 8, rue Jean Cocteau
58640 Varennes Vauzelles
440 166 874 RCS Nevers

Aux termes d'un acte sous seing privé du 13 avril 2015, les associés ont décidé la dissolution anticipée de la société à compter rétroactivement du 1er avril 2015 et sa mise en liquidation amiable.

Mme Odile Schneider dt à Saint Eloi (58) – 2 Bis, rue des Fougères a été nommée comme liquidateur pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation.

Le siège de la liquidation est fixé au siège social. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.

Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de Commerce de Nevers en annexe au RCS.

Pour avis, Le Liquidateur

AL581814548

JUMENALE

Société à Responsabilité
Limitée en liquidation
Au capital de 8 000 euros
Siège 27 Route de l'Etang,
58160 Sauvigny Les Bois
528546104 RCS Nevers

Aux termes d'une décision en date du 25/03/2015, l'associé unique a décidé la dissolution anticipée de la Société et sa mise en liquidation amiable à compter du 25 mars 2015. Monsieur Pascal MALLET, demeurant La Chaume aux sables 58300 St Léger des Vignes, associé unique, exercera les fonctions de liquidateur. Le siège de la liquidation est fixé à La Chaume aux sables 58300 Saint Léger des Vignes. Dépôt au RCS Nevers.

Pour avis Le Liquidateur

AL581814568

➜ AVIS DE CONSTITUTION

SCP Francis LHERITIER
et Nicolas CIRON,
Notaires associés
6 avenue Saint-Just,
58000 Nevers

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte reçu par Me Nicolas Ciron, notaire associé à Nevers, office notarial n°58003, en date du 3 avril 2015, enregistré au Pôle Départemental d'Enregistrement de Nevers, le 15 avril 2015, Bordereau 2015/391, Case n°1 extrait 908, il a été constitué la société civile suivante :

Dénomination : SCI LA CHEVECHETTE

Siège : 21 Rue Gaspard Chaumette 58000 Nevers

Durée : QUATRE VINGT DIX NEUF ANS (99 ans).

Objet : L'acquisition, la gestion et, plus généralement, l'exploitation par location ou autrement, à l'exception de la location en meublé, de tous biens ou droits immobiliers à quelque endroit qu'ils se trouvent situés,

Et généralement toutes opérations pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social et susceptibles d'en favoriser le développement, pourvu qu'elles ne modifient pas le caractère civil de la société.

Capital social : DIX MILLE EUROS (10.000,00 €), divisé en 100 parts de 100 Euros chacune.

Apports en numéraire : 10.000,00 Euros

Gérant : Madame Valérie COMOY née LEGROUX, demeurant à Chevenon (58160), 15 Route du Plan d'Eau.

La société sera immatriculée au RCS de Nevers.

Clause d'agrément : cession libre entre associés et entre ascendants et descendants d'un associé, les autres cessions devant être autorisées par une décision des associés statuant à la majorité simple.

Pour Avis et Mention.

Me Nicolas Ciron, Notaire.

AL581814532

GAEC LAGARDE

Par acte sous seing privé en date du 8 avril 2015, il a été constitué un GAEC sous la dénomination de Groupement Agricole d'Exploitation en Commun LAGARDE, dont le siège social est fixé à Crémat, 58360 Semelay.

Le groupement a été reconnu par le Comité Départemental d'Agrément des GAEC le 3 octobre 2014.

Le GAEC sera immatriculé au Greffe du Tribunal de Commerce de Nevers.

Pour avis, Les fondateurs.

AL581814514

FIDAL

Société d'Avocats
10 rue Georges Pompidou
18000 Bourges

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution, pour une durée de 99 années, de la Société à responsabilité limitée dénommée CENTRE TOUPIE LOCATION au capital de 50.000 euros, dont le siège est à Nevers (58000), 104 rue des Montapins, ayant pour objet :

- Le transport public routier de marchandises, la location de véhicules industriels et notamment de toupie à béton, le conseil en transport, la logistique ;

- La création, l'acquisition, la location, la prise à bail, l'installation, l'exploitation de tous établissements, fonds de commerce ou bâtiment se rapportant à l'une ou l'autre des activités spécifiées ;

- La participation directe ou indirecte de la société dans toutes opérations ou entreprises commerciales ou industrielles pouvant se rattacher à l'objet social ;

- Et, plus généralement, toutes opérations industrielles, commerciales, financières, immobilières ou mobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ci-avant défini ou à tous objets similaires ou connexes.

Elle sera immatriculée au R.C.S. de Nevers. Le gérant est Monsieur Raphaël Minghetti, associé unique, demeurant à Nozières (18200), 802 route des Cassons.

Pour avis

AL581814535

AVIS DE CONSTITUTION

Au terme d'un acte sous seing privé en date du 1er avril 2015 enregistré à la Recette des Impôts de Nevers, il a été constitué une Société à Responsabilité Limitée.

Dénomination sociale : IN MODA

Forme de la société : SARL

Capital : 5 000 €uros, constitué uniquement d'apports en numéraire.

Siège social : 18 Place Saint-Sébastien - 58000 Nevers

Objet Social :

La société a pour objet :

Achat, vente de prêt-à-porter féminin de mode.

Achat, vente de tout article d'habillement, de maroquinerie, chaussures et accessoires de mode.

Et généralement, toutes opérations industrielles, commerciales et financières, mobilières et immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social et à tous objets similaires ou connexes pouvant favoriser son extension ou son développement.

Les activités peuvent être exercées directement ou indirectement et notamment par voie de création de nouveaux établissements, d'apport et de prise en location-gérance.

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés.

Gérance : Madame Maria Valerio - 42 Rue des Quatre Fils Doumer - 58200 Cosne Cours sur Loire.

La société sera immatriculée au registre du Commerce et des Sociétés de Nevers.

Pour avis, la gérance

AL581814536

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte SSP du 22 Avril 2015 constitution de la SAS : LE GRENIER D'ISABELLE

Capital social : 2.000 euros.

Siège social : 9 Rue Edouard Vaillant 58160 Imphy

Objet : Dépôt-vente de vêtements, chaussures, jouets, matériels de puériculture et accessoires, Achat vente d'articles de mode et de bijoux, et, plus généralement, toutes opérations industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières, se rapportant directement ou

indirectement à cet objet ou susceptibles d'en faciliter l'extension ou le développement. La société peut prendre toutes participations et tous intérêts dans toutes sociétés et entreprises dont l'activité serait de nature à faciliter la réalisation de son objet social.

Président : Mme Isabelle Bravin demeurant 5 Allée du Passeur 78340 Les Clayes Sous Bois

Durée de la société : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de Nevers.

AL581814538

Société d'Avocat Gilbert MARTIN
14, rue Georges Dufaud
58000 Nevers

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution, pour une durée de 99 années, d'une SARL en cours d'immatriculation au RCS de Nevers dénommée CROPSCONDITION au capital de 5.200 €, ayant pour objet le développement et la commercialisation de toutes applications informatiques et numériques destinées à l'agriculture. Le siège social est 8 rue du Bois-Sauvry-58270 Saint Benin d'Azy. Le gérant est M. Benoît Mathé dt 8 rue du Bois-Sauvry – 58270 Saint Benin d'Azy.

Pour avis,

AL581814541

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP en date du 22 avril 2015, il a été constitué

une SARL dénommée : BG FINANCEMENTS

Objet social : La société a pour objet les activités :

d'intermédiaires en opérations de banque et en services de paiement, de conseil en investissements financiers et prestations de services d'investissement, de conseil en investissements participatifs et d'intermédiaires en financement participatif, et, plus généralement, toutes opérations industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières, se rapportant directement ou indirectement à cet objet ou susceptibles d'en faciliter l'extension ou le développement.

La société peut prendre toutes participations et tous intérêts dans toutes sociétés et entreprises dont l'activité serait de nature à faciliter la réalisation de son objet social

Siège social : 7 Rue de la Pelleterie 58000 Nevers

Capital : 5000 euros

Gérance : M Boris Graillot demeurant 18 Rue de l'Aiguillon

58000 Nevers

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de

Nevers

AL581814545

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution d'une société civile sans statut légal particulier présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination sociale : LE PETIT BONHOMME A L'ECHELLE ;

Siège social : 4, Faubourg de la Baratte – 58000 Nevers ;

Objet social : Acquisition, administration, exploitation par location ou autrement de tous immeubles et biens immobiliers ;

Durée de la Société : 99 ans ;

Capital social : 200 € ;

Co-Gérance : Mme Rosa Durand dt à Nevers (58) – 59, Faubourg de la Baratte et Mr Francisco Bujan dt à Urzy (58) – 685, Rue du Champ Paul Prolongé ;

Immatriculation de la Société au RCS de Nevers.

Les cessionnaires de parts sont soumis à l'agrément de la société donné par décision collective extraordinaire des associés.

La Gérance

AL581814549

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte reçu par Maître Frédéric BAYOU, Notaire à Liernais, le 13 Avril 2015, enregistré au S.I.E. de Dijon Nord, le 22 avril 2015 Bordereau 2015/1035 Case numéro 1, a été constitué un Groupement foncier Agricole dénommé «GFA GUENOT», siège social : Alligny En Morvan (58230), Beaumont.

Ayant pour objet social la propriété, la jouissance et l'administration des immeubles et droits immobiliers à destination agricole ci-après apportés aux fins d'exploitation d'une ou de plusieurs exploitations, et plus généralement, toutes opérations pouvant se rattacher directement ou indirectement à cet objet, pourvu qu'elles ne modifient pas son caractère civil et ne soient pas inconciliables avec les règles de la législation propre aux groupements fonciers agricoles.

Constitué pour une durée de 99 années à compter de son immatriculation au R.C.S. de : Nevers,

Capital social : MILLE EUROS (1.000,00 €), divisé en 100 parts sociales de DIX EUROS (10,00 €) chacune, numérotées de 1 à 100,

Apports en numéraire à concurrence de MILLE EUROS (1.000,00 €).

Cessions de parts soumises à l'agrément de la gérance.

Gérance assurée par :

- Monsieur Guenot Gérard Michel, exploitant agricole, demeurant à Alligny En Morvan (58230), Beaumont.

Né à Saulieu (21210), le 31 janvier 1964.

- Madame Boisselet Edith Mathilde Suzanne, exploitante agricole, demeurant à Alligny En Morvan (58230), Beaumont.

Née à Saulieu (21210), le 15 juin 1964.

Pour insertion - Me Frédéric BAYOU

AL581814114

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte SSP en date du 13/02/2015 il a été constitué une société

Dénomination sociale : IMF AGENCEMENT

Siège social : Leuzat, 58330 Saint-Benin-des-Bois

Forme : SASU

Capital : 1 Euros

Objet social : Installation, agencement de meubles et surfaces commerciales

Président : Monsieur Vincent PLED demeurant : Leuzat, 58330 Saint-Benin-des-Bois

élu pour une durée indéterminée

Admission aux assemblées et exercice du droit de vote : Chaque actionnaire est convoqué aux Assemblées. Chaque action donne droit à une voix.

Clauses d'agrément : Les actions sont librement cessibles entre actionnaires uniquement avec accord du Président de la société.

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de Nevers

AL581814550

SARL LE STOCKAGE NIVERNAIS

Au capital de 2000 Euros
Siège social : 11 Rue Saint Martin
58000 Nevers

Avis de constitution

Par acte sous seing privé en date du 20 avril 2015, il a été constitué une société à responsabilité limitée dont les caractéristiques sont les suivantes :

Durée : 99 ans

Dénomination : SARL LE STOCKAGE NIVERNAIS

Forme juridique : SARL

Capital social : 2000 euros divisés en 2000 parts de 1 euro chacune attribuées aux associés en rémunération de leur apport en numéraire

Siège social : 11 Rue Saint Martin 58000 Nevers

Gérant : Monsieur Chagnou Franck demeurant 109 route de Nevers 58600 Fourchambault

Objet : La Société a pour objet, en France et à l'étranger, l'achat, la vente, la location d'emplacements de stockage et de stationnement, et plus généralement toutes opérations financières, commerciales, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à l'un des objets ci-dessus.

Le dépôt légal sera effectué au greffe du tribunal de commerce de Nevers.

Le Gérant

AL581814555

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution d'une société présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination sociale : SARL EXIGE ;

Forme sociale : SARL ;

Siège Social : 2, rue du Village – 58470 Magny-Cours ;

Objet social : Acquisition, gestion et cession de toutes valeurs mobilières, parts sociales et tous instruments financiers – Prise de participation ou intérêts dans toutes sociétés – Prestations de services de toutes sortes pour filiales et participations ;

Durée de la Société : 99 ans ;

Capital social : 20 000 € ;

Gérance : Mr Vincent BONNOT dt à Magny-Cours (58) – 2, rue du Village ;

Immatriculation de la Société au RCS de Nevers.

AL581814564

Société d'Avocat Gilbert MARTIN
14, rue Georges Dufaud
58000 Nevers

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution, pour une durée de 99 années, d'une SARL en cours d'immatriculation au R.C.S. de Nevers, dénommée AUTO ECOLE RMJ, au capital de 5.000 euros, ayant pour objet l'enseignement de la conduite automobile et de la sécurité routière. Le siège social est 34 rue Jean Jaurès – 58000 Nevers. Le gérant est M. Romain TALLAUD, dt 17 bis rue de la Fenellerie – 58130 Guerigny.

Pour avis,

AL581814567

MENUISERIE COLIN

Société à Responsabilité Limitée
au capital de 40 014 €
Siège social
Route de Bourgogne 58000 Saint Eloi
399 381 748 RCS Nevers

Aux termes de ses décisions du 30/10/2012, l'Associé Unique n'a pas décidé de dissoudre la société par application de l'article L.223-42 du Code de Commerce.

AL581814529

YONNE

➜ DÉMISSION

TAXIS VICTOR HUGO

SARL au capital de 50 000 euros
67 Boulevard Georges Clémenceau
89100 Sens
502 068 216 RCS Sens

L'AGE du 31/03/2015 a pris acte de la démission de Louis Manuel Da Silva de ses fonctions de cogérant et a décidé de ne pas procéder à son remplacement.

AL891814540

➜ SUCCESSION

AVIS

La Directrice régionale des Finances publiques de Bourgogne et du département de la Côte d'Or,

Administratrice Générale - France Domaine Gestion des Patrimoines Privés 25, rue de la Boudronnée 21047 Dijon cedex ;

- a été nommée par décisions du tribunal de grande instance d'Auxerre, curateur des successions de :

. en date du 15/04/2015, Mme Marcelle Josette HOUCHOT veuve GAY-PARA, décédée le 16/04/2014 à Auxerre, réf 15.7130

. en date du 16/04/2015, Mme Marija MEGLA célibataire, décédée le 06/08/2014 à Auxerre, réf 15.7131

les créanciers doivent déclarer leur créance par lettre recommandée avec AR.

- curateur des successions de :

. M. Paul PILLON célibataire, décédé le 03/12/2008 à Avallon, réf 11.4048

. M. Bernard OSCHE marié, décédé le 16/07/2010 à Coulanges sur Yonne, réf 13.5867

. M. Xavier FRAINCARD célibataire, décédé le 07/01/2009 à Auxerre, réf 14.6148

. Mme Huguette Danielle PERCIOT veuve THOLOIS, décédée le 21/01/2008 à Villeneuve sur Yonne, réf 13.5407

. M. Robert LALANDRE célibataire, décédé le 08/01/2012 à Joigny, réf 14.6258

. M. Bernard GRUET divorcé, décédé le 08/08/2013 à Sens, réf 14.6353

a établi les inventaires estimatifs et les projets de règlement du passif

AL891814552

➜ NOMINATION

LEGI CONSEILS BOURGOGNE
CABINET D'AVOCATS
21 AVENUE ALBERT CAMUS –
21000 DIJON

JMD HOLDING

Société par actions simplifiée au capital de
60.000 €
Siège social
Route de Montargis 89300 Joigny
490 714 623 RCS Sens

AG 03.04.2015 : Nomination de Daniel CHAROUSSET, 49 Grande Rue 89300 Champlay, en qualité de président, à compter de ce jour et pour une durée non limitée, en remplacement de M. Marc LAJARA.

RCS Sens

AL891814558

➜ TRANSFERT DE SIÈGE

ARBRES DE PUISAYE

Le 2.3.2015, l'associé unique de société ARBRES DE PUISAYE, SARL au capital de 7.500 € - siège social St Romain le Preux (89) 3, Les Rigots – 499 785 319 RCS Sens, a décidé de transférer son siège social à compter du même jour. Ancienne mention publiée : siège social : St Romain le Preux (89) 3, Les Rigots - Nouvelle mention: siège social : Héric (44) Le Lintin. La société sera désormais immatriculée au RCS de Nantes.

AL891814262

SELARL CABINET MEDICAL JEAN GILBERT AHANG

S.A.R.L au capital de 160 000 €
Siège social: 2 rue de Mondereau
89100 Sens

Suivant procès verbal du 1 Avril 2015, l'assemblée générale extraordinaire à décidé :

de transférer le siège social à l'adresse suivante : 27 rue des Francs Bourgeois 89100 Sens

En conséquence, l'article 4 des statuts a été modifié.

Modification au RCS de Sens

Le représentant légal

AL891814509

NOMODOS
Société d'Avocats
10, Boulevard Lundy – BP 2105
51074 Reims Cedex

MAISON MICHEL JACQUES

Société à Responsabilité Limitée
au capital de 1.000 €
Siège social
15, rue Chevalier d'Albizzi 89300 Joigny
752.619.304 RCS Sens

Suivant décision en date du 17 Février 2015, l'associée unique a décidé de transférer le siège social de la société à compter du même jour et de modifier l'article 4 des statuts.

ARTICLE 4 – SIEGE

Ancienne mention : 15, rue Chevalier d'Albizzi 89300 Joigny

Nouvelle mention : 24 B, Faubourg de Paris 89300 Joigny

L'Inscription modificative de la Société sera effectuée au RCS de Sens.

Pour avis.

AL891814529

ECONOMICTEL

SAS au capital de 600 euros
278 rue de rosny 93100 Montreuil
RCS B 540036233 Bobigny

TRANSFERT DU SIEGE SOCIAL

Aux termes du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 9 Avril 2015, la société susvisée, dont le gérant est « Bendre Joëlle 15 impasse des feuillures à 18100 Vierzon », a décidé de transférer son siège social « 278 rue de rosny 93100 Montreuil » au Lieu-Dit « La Choutiere » 89130 Mezilles , à compter du « 1er Mai 2015 ».

Les statuts seront modifiés en conséquence et la société qui était immatriculée au RCS de Bobigny sous le n° «B540036233 », fera l'objet d'une nouvelle immatriculation au RCS de Auxerre.

Pour avis,
La gérance

AL891814532

ARA

SARL au capital de 8.000€
Siège social : 45 Avenue
de la Tournelle, 89000 Auxerre
751 850 579 RCS d'Auxerre

Le 21/04/2015, l'AGE a décidé de transférer le siège social au : 22 Avenue Bourbotte, 89000 Auxerre.

Modification au RCS d'Auxerre

AL891814535

Maître Christophe NOËL
Avocat spécialisé en droit
des sociétés
15 rue Pasteur - 89100 Sens

ROUSSEAU IMMO

Société civile immobilière
au capital de 2 000 euros
Siège social : 38 Hameau de Courboissy
89120 Charny 753 806 322 RCS Sens

Transfert de siège social

Aux termes d'une délibération en date du 30 mars 2015, l'Assemblée Générale Extraordinaire a décidé de transférer le siège social de Charny(89120) 38 Hameau de Courboissy à Paris (75011) 55 Bd de Charonne -Bâtiment les Cèdres à compter de ce jour, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts. Modification sera faite au Greffe du Tribunal de commerce de Sens.

Pour avis, la Gérance.

AL891814537

TRANSFERT SIÈGE

Aux termes de l'AGE du 02/04/2015,les associés de la SCI La Vouivre, Société Civile Immobilière au capital de 500 € immatriculée au RCS de Melun sous le n° 752 328 344, ont transféré le siège social du 4 rue Saint-Maurice à Gravon (77118) au 175 Route de Paris à Pont-sur-Yonne (89140), modifié l'article 4 des statuts et pris acte de la démission de M. Jérôme Cornu de ses fonctions de cogérant. En conséquence, la SCI La Vouivre, constituée pour une durée de 99 années à compter du 22/06/2012 et ayant pour objet l'acquisition, la propriété, la construction, l'aménagement, l'administration, l'exploitation par bail, location ou autrement de tout bien mobilier et immobilier, fera l'objet d'une nouvelle immatriculation au RCS de Sens. Mme Céline Gouagout, demeurant14 Grande Rue à Gravon (77118), gérante, a le pouvoir général d'engager la société envers les tiers..

AL891814541

➜ APPORTS

APPORTS DE FONDS

Aux termes d'un acte sous seing privé en date à Malay Le Grand du 1er Avril 2015, enregistré à SIE Sens le 22 Avril 2015, bordereau 2015/327 case n°5,

Fabrice GLAISES, demeurant 3 Rue Danton 89100 Malay Le Grand, a fait apport à la société GLAISES ELEC, société par actions simplifiée en formation au capital de 65 000 euros, ayant son siège social 3 Rue Danton, 89100 Malay Le Grand, en cours d'immatriculation au RCS de Sens,

D'un fonds de commerce artisanal de travaux d'installation électrique exploité à 3 Rue Danton 89100 Malay Le Grand, pour lequel Fabrice GLAISES est immatriculé au Registre des Métiers sous le numéro 433 797 388 00017,

Ledit fonds évalué à 65 000 euros, moyennant l'attribution de 65 000 actions de 1 euro chacune.

La Société sera propriétaire du fonds à compter de son immatriculation et en aura la jouissance à compter 1er Avril 2015.

Les créanciers de l'apporteur pourront dans le délai de dix jours suivant la dernière en date des publications légales, faire la déclaration de leurs créances au greffe du Tribunal de commerce de Sens et pourront, dans le même délai, faire opposition par acte extrajudiciaire auprès de Fabrice GLAISES, demeurant 3 Rue Danton 89100 Malay Le Grand, chez qui domicile a été élu à cet effet.

Pour unique insertion.

AL891814568

➜ RECTIFICATIF

rectificative est donné de la constitution de la SARL :»POUR PL'HAIR»,du journal 1316 publié le 03-04-2015 la société sera de 99ans a compté de l'immatriculation au Registre du Commerce et des Société de Sens»

AL891814547

➜ VENTE AUX ENCHÈRES PUBLIQUES

VENTE AUX ENCHÈRES PUBLIQUES

le Mardi 9 juin 2015 à 11 H 00
au TGI de Sens (89),
au Palais de Justice,
1 rue du Palais de Justice

Une Maison à Lixy (89)
Lieudit «Hameau de Fontenelle» - 1

impasses des Jardins

de 85 m² environ, comprenant au rez-de-chaussée : séjour, cuisine, chambre, w.-c.,

salle de bain, garage, à l'étage : 2 chambres, salle de bain, w.-c.

Cadastrée section AB n° 169 **pour 10 ares 30 centiares**

Avec droit de passage sur la parcelle section AB n° 31 - Occupée

Mise à prix : 56.000 Euros (outre les charges)

Pour consulter le cahier des conditions de vente, s'adresser : Au Greffe du Juge de l'Exécution du Tribunal de Grande Instance de SENS, où il a été déposé,

à la **SCP d'Avocats REGNIER - SERRE - FLEURIER - FELLAH - GODARD**, Avocats au Barreau de Sens, demeurant 9 boulevard Maupéou, 89100 Sens,

Tél. : 03 86 65 81 35

Visite sur place le Mercredi 27 mai 2015 de 11 H 30 à 12 H 30

AL891814549

MODIFICATION DE STATUTS

NOMODOS
Société d'Avocats
10, boulevard Lundy – BP 2105
51074 Reims Cedex

SOCIETE CIVILE D'EXPLOITATION VITICOLE DOMAINE DU CLOS SAINT JACQUES

Société Civile d'Exploitation Viticole
au capital de 165.750 €
Siège social : 8A, Faubourg Saint Jacques
89300 Joigny
380 867 846 R.C.S. Sens

Suivant décisions du 17 Février 2015, l'associée unique a décidé, à compter de ce même jour :

- de transférer le siège social
- de modifier la dénomination sociale

Les articles 3 et 4 des statuts ont été modifiés en conséquence.

Siège social

Ancienne mention : 8A, Faubourg Saint Jacques – 89300 JOIGNY

Nouvelle mention : 24B, Faubourg de Paris – 89300 JOIGNY

Dénomination

Ancienne mention : SOCIETE CIVILE D'EXPLOITATION VITICOLE DOMAINE DU CLOS SAINT JACQUES

Nouvelle mention : DOMAINE DE LA CROIX SAINT JACQUES

L'Inscription modificative sera effectuée au RCS de SENS.

Pour avis. *AL891814531*

EARL LE MOULIN ROUGE

Exploitation Agricole à Responsabilité Limitée
au capital de 67 595,89 euros
Siège social : le Moulin Rouge
route de Vallan - 89000 Auxerre
384 307 559 RCS Auxerre

Par une décision de l'assemblée générale extraordinaire du 24 avril 2015, la collectivité des associés a décidé de transformer la société, sans création d'un être moral nouveau, en un Groupement Agricole d'Exploitation en Commun. Celui-ci a été préalablement agréé par le comité départemental d'agrément de l'Yonne le

16 avril 2015.

Les caractéristiques de la société sous sa nouvelle forme sont les suivantes :

Dénomination sociale : GAEC LE MOULIN ROUGE.

Forme : Groupement Agricole d'Exploitation en Commun régi par les articles 1832 à 1870-1 du Code civil, L.323-1 et suivants du Code rural, et par les décrets pris pour leur application.

Objet : Exercice d'activités réputées agricoles au sens de l'article

L.311-1 du code rural.

Capital social : 67 595,89 euros.

Siège social : Le Moulin Rouge – route de Vallan - 89000 AUXERRE.

Durée : Jusqu'au 9 février 2032.

Gérants : M. Jean-Luc NAUDIN et Mme Lise GUYOU épouse NAUDIN demeurant ensemble à AUXERRE (Yonne), route de Vallan, le Moulin Rouge.

Pour avis, la gérance.

AL891814539

SARL PIZZA TOM

SARL au capital de 5000,00 Euros
1 Rue de la Poire,
89290 Champs sur Yonne
751931585 R.C.S. Auxerre

Par décision de L'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 27/03/2015 il a été pris acte de changer la dénomination de la société, à compter du 01/04/2015, pour CHEZ EMELINE.

Autres modifications :

- il a été pris acte de la nomination de Monsieur Rémy Chaniat, demeurant 16A rue des maisons brûlées 89300 Chamvres en qualité de nouveau Co-gérant, et Mademoiselle Emeline Vigie, demeurant en qualité de nouveau Co-gérant, à compter du 01/04/2015 pour une durée illimitée, en remplacement de Madame Stéphanie Vanwalleghem, Gérant démissionnaire.

Mention en sera faite au Registre du Commerce et des Sociétés de Auxerre

AL891814561

AVIS DE LA SAFER

SAFER DE L'YONNE

La SAFER Bourgogne Franche-Comté (département 89) se propose, sans engagement de sa part, d'attribuer par rétrocession, échange ou substitution tout ou partie des biens suivants :

CHAMPIGNELLES - bâtiments d'habitation et d'exploitation avec pré

5 ha 46 a 61 ca - Faubourg du pont de fer: AD-110[28] - Les champs grilles: ZL-51[15](J)-51[15](K)-52[15](J)-52[15](K)-53[15]

CHEVILLON - terre et lande

1 ha 12 a 44 ca - Champs de la fontaine: ZH-95[13]-167[14](J)-167[14](K)-172[14] - La borde: B-361

Sur la commune de TOUCY, vente indissociable d'une maison d'habitation avec en location par bail rural une surface de 47 ha 81 a 51 ca en nature de terre et pré :

TOUCY : 47 ha 96 a 09 ca - 'Champ des cros': H- 456 - 'Champs de fontaine des bai': H- 356- 361 - 'La cour batonnerie': G- 52- 53- 54 - 'La petite cour batonnerie': H- 281- 282 - 'La plaine de briant de tou': G- 40 - 'Les baillis': H- 633 - 'Les bruleries': H- 258- 260- 261- 572 - 'Les cinq arpents des brule': H- 237- 238- 241- 242 - 'Les cornillats': H- 273- 274- 276- 277 - 'Les dix huit arpents': H- 454 - 'Les longues rayes du caill': H- 415- 416

- 'Les vaux sauve grains': H- 254- 255 - 'Nord de la plaine l'etang': H- 22 - 'Patures des grands champs': H- 427- 429 - 'Patures du gros buisson': H- 432- 433 - 'Terre des esserties': H- 384- 385 - 'Les baillis': H- 374 - 'Les bruleries': H- 259 - 'Les cinq arpents des brule': H- 239 - 'Les cornillats': H- 275 - 'Les vaux sauve grains': H- 256- 257 - 'Les bruleries': H- 266 - 'Les cinq arpents des brule': H- 243 - 'Patures des grands champs': H- 428

SERMIZELLES - bois

3 ha 76 a 16 ca - Champs tillien: ZC-86(J)-86(K) - Cotas du bois guenin: C-230 - Derriere le bois: D-157-660-665 - Faite de la cote: D-48-58-60-68-72 - La bataille: ZC-58 - La come du bec d oiseau: C-196-961[196]

- La come du couvent: C-22-29-30 - Le bois guenin: C-244-247-249-273-296-303-310-313-316-324-329-332-341 - Le crot nadant: C-68 - Le volot: D-135-137-141-147 - Les tichelots: D-93-95-96-97 - Sous la cote: D-15

- Sous les vaux: D-210-211-212 - Sur la riotte: D-34

Les personnes intéressées devront manifester leur candidature par écrit **au plus tard le 18 mai 2015** à Safer Bourgogne Franche-Comté, 18 rue Guynemer – CS 30128 89002 AUXERRE cedex , Tél.: 0386469974 où des compléments d'information pourront être obtenus.

AL891814571

TRIBUNAL DE COMMERCE D'AUXERRE

Extrait des minutes du greffe

Jugement du Tribunal de Commerce d'Evry du 16/04/2015 prononçant la clôture pour insuffisance d'actif de la **SARL LEZ'ARTS** Les Hâtes de Vernoy ZA 89130 Toucy (RCES Evry 414.746.610)

AL891814533

Jugement du Tribunal de Commerce de Meaux du 07/04/2015, prononçant l'ouverture d'une procédure de liquidation judiciaire sur résolution du plan de redressement au profit de la **SA BENITIS Technologie Innovation Surfaces** route de Vassy Rd 944 89200 Etaule (métallisation) (RCS MEAUX 438.024.812). Nomme administrateur : MARCHIER Michel 53 rue Saint Mery 77300 Fontainebleau Les créances sont à déposer entre les mains du liquidateur : SCP PHILIPPE ANGEL-DENIS HAZANE MISSION conduite par MAÎTRE ANGEL 49-51 avenu du président Allende 77100 MEAUX. Autorise la poursuite d'activité jusqu'au 07/05/2015.

AL891814555

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 13/04/2015 prononçant la clôture pour insuffisance d'actif de la liquidation judiciaire de **SARL André HEROUART** Zone Artisanale La Grenouille 89290 Escolives-Sainte-Camille. RCS Auxerre 488659095. CIP 3389.

AL891814565

VETERINAIRES DE LA CROIX BLANCHE

Société d'Exercice Libéral
à Responsabilité Limitée
de Vétérinaires
Capital social : 15 000 €
Siège social : Cabinet Vétérinaire
Chemin de la Croix Blanche
89420 Cussy Les Forges
RCS 522 554 187 Auxerre

Aux termes d'une délibération de l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 4 mars 2015, enregistrée le 2 avril 2015 au SIE d'Auxerre bordereau n° 2015/283, case n° 3, la collectivité des associés a :

- décidé une augmentation du capital social de 5 000 € assortie d'une prime d'émission de 45 000 €, par apports en numéraire dont la réalisation a été constatée le 10 mars suivant ; ce qui entraîne la publication des mentions suivantes :

Ancienne mention : Capital social : 15 000 €

Nouvelle mention : Capital social : 20 000 €

- nommé le Dr. Sébastien Lesage, demeurant 3, rue de la Sabotière - 89630 Saint Germain Des Champs, en qualité de cogérant de la société.

Les articles 6, 7 et 27 des statuts ont été mis à jour en conséquence.

La Gérance

RCS Auxerre

AL891814564

CESSION

CESSION BRANCHE D'ACTIVITE

Suivant acte ssp du 30/03/2015 enregistré à la recette des impôts de Sens le 20/04/2015, bordereau n°2015/319, case n°4.

La société GOURMANDISES ET FROMAGES, SAS, au capital de 2 885 000 euros, Saint Priest En Jarez (42270), 3 Bis Rue Jean Zay , 500 708 755 RCS Saint Etienne,

A vendu à la société VARENNECO, SNC, au capital de 8 000 € 6 et 8 Route de Cannes, 77130 Varennes Sur Seine, 502 438 955 RCS Melun,

La branche d'activité de fonds de commerce de biscuiterie industrielle, viennoiserie industrielle fraîche (avec date de péremption), vins sise et exploitée à 2 bis Rue des Wagons, 89100 St Denis les Sens, moyennant le prix de 46 726,11 € avec entrée en jouissance rétroactive au 1er Février 2015.

Les oppositions, s'il y a lieu seront reçues dans les 10 jours de la dernière en date des publications légales à l'adresse de la branche d'activité du fonds de commerce cédée et pour la correspondance chez le Cabinet IXA Conseil 37 Rue Cassiopée Parc Altais 74650 Chavanod.

AL891814542

CESSION FONDS DE COMMERCE

Suivant acte reçu par Me Leguy, Notaire à Avallon (89), le 20/04/2015 enregistré au SIE d'Auxerre le 27/04/2015 bordereau n° 2015/356 case n°1 extrait 1122, droits de 220 €, la SNC BAR DU CENTRE à Magny (89), 15 Place de l'Église (SIREN 495 327 181 RCS Auxerre) a cédé à M. Alain Chesnier demeurant à Avallon (89), 40 av. V. Hugo, appt 9, un fonds de commerce de vente de plats préparés à emporter, café, restaurant, traiteur, épicerie, alimentation générale et débit de tabacs, situé et exploité à Magny, 15 Place de l'Église, moyennant le prix de 45 000€ (éléments incorporels 40 000€ éléments corporels 5 000 €), entrée en jouissance le 1er/05/2015. Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues en l'étude de Me Leguy, dans les dix jours suivant la parution de la vente au BODACC.

Pour insertion, le Notaire. *AL891814567*

GÉRANCE FIN DE GÉRANCE

SCEA DES ENVERS

Société civile au capital de 304,90 euros
Siège social : chez M. Jean-Louis Chevallier
Montallery - 89290 Venoy
349 133 686 RCS Auxerre

L'assemblée générale extraordinaire du 22 avril 2015 a constaté que les fonctions de gérant de M. André Chevallier avaient pris fin le 29 décembre 2012, date de son décès.

L'assemblée a décidé de réduire le capital social de 76,23 euros, ce qui a pour effet de le ramener à la somme de 228,67 euros.

Pour avis, la gérance. *AL891814427*

EUROCADEAUX

Société à responsabilité limitée
au capital de 60 000 euros
Siège social : 4 Bis Rue Denis Papin
89000 Auxerre
417805181 RCS Auxerre

CHANGEMENT DE GÉRANT

Aux termes d'une décision en date du 30 mars 2015, l'associée unique a nommé Monsieur Pascal DAGUIN, demeurant 27 Rue de Sevry 89550 HERY aux fonctions de Gérant à compter du 1er avril 2015, en remplacement de Monsieur Maurice LEVY, démissionnaire.

Pour avis La Gérance *AL891814556*

LEGI CONSEILS BOURGOGNE CABINET D'AVOCATS 21 AVENUE ALBERT CAMUS – 21000 DIJON

JMD HOLDING IMMO

Société civile au capital de 1.000 euros
Siège social : Route de Montargis
89300 Joigny 509 048 907 RCS Sens

Acte SSP du 26.03.2015 : Démission de M. Jean-Marie HUET de ses fonctions de gérant à compter du 26.03.2015.

RCS Sens *AL891814557*

LE MILLESIME

Société à responsabilité limitée
au capital de 5 000 euros
Siège social : 53 Avenue Jean Mermoz
89000 Auxerre
798 889 697 RCS Auxerre

Changement de gérant

Aux termes d'une décision en date du 1er avril 2015, l'associé unique a nommé Monsieur Mohamed-Nassim Hadjadj demeurant 4 Route de Chablis à Auxerre (Yonne), en qualité de gérant à compter du 1er avril 2015, en remplacement de Monsieur Jean-Philippe Brigeois, démissionnaire.

Pour avis La Gérance

AL891814566

NON DISSOLUTION

SARL SENS MEUBLES

Aux termes d'une décision en date du 15/10/2014, l'associée unique de la société SENS MEUBLES, SARL, au capital de 10 000€, ayant son siège social au 15 avenue Georges Pompidou - Route de Paris 89100 Sens immatriculée au RCS de Sens sous le n°753045129, statuant en application de l'article L. 223-42 du Code de commerce, a décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution de la Société.

AL891814528

DISSOLUTION LIQUIDATION

PARACHE

Société à Responsabilité
Limitée en liquidation
Au capital de 50 000 euros
Siège : 5 et 7 Avenue Jean Jaurès,
89000 Auxerre
419 530 092 RCS Auxerre

L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le 18 avril 2015 a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du 18 avril 2015 et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations de ladite assemblée.

Elle a nommé comme liquidateur Monsieur Alain PARACHE, demeurant 52 Rue Guynemer - 89000 Auxerre, pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation, réaliser l'actif, acquitter le passif, et l'a autorisé à continuer les affaires en cours et à en engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation.

Le siège de la liquidation est fixé 5 et 7 Avenue Jean Jaurès - 89000 Auxerre. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.

Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce d'Auxerre, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.

Pour avis Le Liquidateur *AL891814534*

COCHEPIE EVENTS

SARL AU CAPITAL DE €. 2.000
Siège social : Route de Dixmont – D.15
Moulin de Cochepie
89500 Villeneuve/Yonne
Rcs Sens B 510 896 848

Aux termes d'une AGE en date du 02/04/2015, il a été décidé la dissolution anticipée de la Société à compter de ce jour, et sa mise en liquidation amiable.

A été nommé en qualité de Liquidateur Mr Patrice PATHIER, demeurant Route de Dixmont – D.15 – Moulin de Cochepie à 89500 Villeneuve/Yonne, avec les pouvoirs les plus étendus pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci.

Le siège de la liquidation est fixé au siège social pour les besoins de la correspondance *AL891814538*

SARL PRUDHOMME

Société à Responsabilité Limitée
en liquidation
Au capital de 7 622,45 euros
Siège : 6 Place Edmond Jacob,
89700 Tonnerre
344 412 879 RCS Auxerre

DISSOLUTION ANTICIPÉE

L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le 3 avril 2015 a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter rétroactivement du 1er mars 2015 et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations de ladite assemblée.

Elle a nommé comme liquidateur Monsieur Jean-Luc PRUDHOMME, demeurant Avenue de Champagne 89700 Tonnerre, pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation, réaliser l'actif, acquitter le passif, et l'a autorisé à continuer les affaires en cours et à en engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation.

Le siège de la liquidation est fixé 6 Place Edmond Jacob 89700 Tonnerre.

C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.

Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce d'Auxerre en annexe au Registre du commerce et des sociétés.

Pour avis Le Liquidateur *AL891814553*

GROUPEMENT FONCIER AGRICOLE DE L'HOMMOND

Groupement Foncier Agricole en liquidation
au capital de 76.000 euros
Siège social : 4 rue de Champlain Milly
89800 Chablis 479.826.273 RCS Auxerre

L'Assemblée Générale réunie le 15 mars 2015 a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé Monsieur Eric BOULOT de son mandat de liquidateur, donné à ce dernier quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation à compter du jour de ladite assemblée.

Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du Tribunal de commerce d'Auxerre, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.

Le Liquidateur *AL891814569*

GROUPEMENT FONCIER AGRICOLE DE L'HOMMOND

Groupement Foncier Agricole en liquidation
au capital de 76.000 euros
Siège social : 4 rue de Champlain Milly
89800 Chablis 479.826.273 RCS Auxerre

L'AGE du 15 mars 2015 a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du 15 mars 2015 et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations de ladite assemblée.

Elle a nommé comme liquidateur Monsieur Eric BOULOT, demeurant 7 rue de Bonnel - 69003 Lyon, pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation, réaliser l'actif, acquitter le passif, et l'a autorisé à continuer les affaires en cours et à en engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation.

Le siège de la liquidation est fixé chez Monsieur Eric BOULOT -7 rue de Bonnel - 69003 Lyon. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.

Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce d'Auxerre, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.

Le Liquidateur *AL891814570*

AVIS DE CONSTITUTION

AVIS DE CONSTITUTION

Il a été constitué pour une durée de 99 ans sous la dénomination CG CONSULTING, une SAS au capital de 1.000 €, ayant son siège social à Champs/Yonne (89) 2, rue des Prés, ayant pour objet le conseil et le management d'entreprise, prestation de services en matière informatique ; le conseil de tous types de supports de communication et publicité ; l'organisation, la mise en œuvre technique et logistique de toutes réunions, manifestations, épreuves, congrès, stages, de quelque nature que ce soit ; la location de tous biens ou équipements . Accès aux assemblées – vote : tous les associés ont le droit de participer aux assemblées. Chaque action donne droit à une voix. Cession d'actions : le cessionnaire d'actions est soumis à l'agrément préalable des associés. En outre, il a été procédé a la nomination de M. Ch. Guilbert, demeurant à Champs/Yonne (89) 2, rue des Prés, en qualité de Président. La société sera immatriculée au registre du commerce d'Auxerre.

AL891814389

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 8 avril 2015 à Châtel-Gérard, il a été constitué une société civile immobilière.

Dénomination sociale : SCI DU BOIS CHAUD.

Forme : Société civile immobilière.

Objet : Acquisition, location et ventes d'immeubles.

Capital social : 5 000 euros, constitué uniquement d'apports en numéraire.

Siège social : Ferme des Cornes - 89310 Châtel-Gérard.

Durée : 99 années à compter de l'immatriculation au registre du commerce et des sociétés.

Gérants : M. Hugues Trameau demeurant 5 rue du dessus, 21460 Corrombles.

M. Nicolas Trameau, demeurant 1 route de Civry, 89440 Annoux.

Cessions de parts : Toutes les cessions sont soumises à agrément, obtenu par décision des associés prise à l'unanimité.

La société sera immatriculée au registre du commerce et des sociétés tenu au Greffe du tribunal de commerce d'Auxerre (Yonne).

Pour avis et mention, le gérant.

AL891814527

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution pour une durée de 99 ans, d'une société civile immobilière dénommée MJF 3 au capital de 1000 euros, constitué uniquement d'apports en numéraire, le siège social est fixé 9 rue des Bergerats les Bries 89380 Appoigny, ayant pour objet : l'acquisition, la gestion et plus généralement l'exploitation par bail, location ou autrement, de tous biens ou droits immobiliers. La gérance est assurée par M. Patrice BOURGEOIS, 9 rue des Bergerats les Bries 89380 Appoigny. Immatriculation de la Société au RCS d'Auxerre. Agrément des associés représentant les trois-quarts des parts sociales.

La gérance *AL891814487*

AVIS DE CONSTITUTION

Dénomination: NEW CENTURY TRADER (N.C.T)

Forme: SASU

Capital: 4000 euros

Siège: 20 rue Edouard Bouthier 89500 Villeneuve-sur-Yonne.

Objet: Achat, vente et importation ainsi que l'installation de produits manufacturés ou pas, de l'automobile et dérives ainsi que le nettoyage et la préparation de véhicule d'occasion. **Durée:** 99 ans.

Président: M. DAVID David Martial Fabrice 1 Route de Perreux 89120 Prunoy.

La cession des actions de l'associé unique est libre. Chaque action donne droit à une voix.

RCS: Sens. *AL891814543*

EARL DU TERRIER

Par acte sous seing privé en date du 22/04/2015, il a été constitué une Exploitation Agricole à Responsabilité Limitée, dont les caractéristiques sont les suivantes :

Dénomination sociale : DU TERRIER

Forme : EARL

Objet : Exploitation agricole

Capital social : 7.500,00 euros

Siège social : Les Cormiers 89320 Fournaudin

Durée : 99 ans

Gérance : Monsieur Patrick Bachelier demeurant 3 chemin du Gué aux Biches 10160 Rigny Le Ferron

Cessions de parts sociales : toutes les cessions sont soumises à l'agrément des associés pris en la forme d'une décision collective extraordinaire, sauf entre associés lorsque la société n'est composée que de deux associés. La société sera immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Sens.

Pour insertion, le gérant. *AL891814544*

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte reçu par Me Anthony VACCARO, Notaire à Villeneuve-La-Guyard (89), 52 rue du Général de Gaulle le 2 avril 2015 enregistré au SIE de Sens / POLE ENREGISTREMENT le 9 avril 2015 bordereau 2015/287 case numéro 1 extrait 800, il a été constituée une société civile immobilière ayant les caractéristiques suivantes :

Objet: l'acquisition par voie d'achat ou d'apport, la propriété, la mise en valeur, la transformation, la construction, l'aménagement, l'administration, la location et la vente (exceptionnelle) de tous biens et droits immobiliers, de tous biens et droits pouvant constituer l'accessoire, l'annexe ou le complément des biens et droits immobiliers en question.

Dénomination sociale : ACQ2E

Siège social est fixé à : Pont-Sur-Yonne (89140), 1 rue de la Gare.

Durée : 99 ans

Capital social : 100,00 € divisé en 100 parts de 1,00 € chacune numérotées de 1 à

100 entièrement souscrites.

Cessions de parts : agrément préalable à l'unanimité des associés.

Gérant sans limitation de durée : Madame Anne Chabin demeurant 33 Route

Principale Hameau de Miremy 89140 Pont Sur Yonne.

La société sera immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Sens

Pour avis

Me Anthony VACCARO *AL891814548*

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date à SENS du 14 Avril 2015, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme sociale : Société à responsabilité limitée

Dénomination sociale : BPA

Siège social : 96 Rue Bellocier, 89100 Sens.

Objet social : La prise de gestion de toutes participations dans toutes sociétés et la gestion de son patrimoine, ainsi que toutes prestations de services, notamment administratives, techniques, financières et comptables, à ses filiales et à toutes autres entreprises.

Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au RCS

Capital social : 62 000 euros

Gérance : M. Xavier BROGNOLI, demeurant 24 Rue de la Croix Jacquelin - 89100 Gron et M. Stéphane PROSPER, demeurant 6 Rue de l'Agriculture - 89150 Brannay

Immatriculation de la Société au RCS de Sens.

Pour avis - La Gérance *AL891814559*

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte SSP en date du 24/04/2015 il a été constitué une société

Dénomination sociale : LONCKE

Siège social : 11 rue de la liberté, 89130 Dracy

Forme : SASU

Capital : 1000 Euros

Objet social : location de biens meublés à titre professionnel

Président : Madame Marie Janssens demeurant : 11 rue de la liberté, 89130 Dracy

élu pour une durée de 99 années

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de Auxerre *AL891814562*

EN RAISON des
8 et 14 MAI Fériés
BOUCLAGE des
ANNONCES LÉGALES
LE JEUDI 7 MAI
au soir
POUR LA PARUTION
du VENDREDI 15 MAI

BULLETIN d'ABONNEMENT

À retourner sous enveloppe affranchie accompagnée de votre règlement à :
TERRES DE BOURGOGNE - Les jardins d'Octobre
4 rue Davout BP 77409 - 21074 Dijon cedex
03 80 78 90 40
abonnement@terres-de-bourgogne.net

Terres de Bourgogne

NOUVEAU

Avec votre abonnement, vous bénéficiez d'un ACCÈS ILLIMITÉ au site **Agribourgogne.fr**





*Cochez la case correspondante et choisissez votre revue parmi les titres suivants :

- ☐ Bovins viande
- ☐ Grandes cultures
- ☐ Lait élevage
- ☐ Porcs
- ☐ Vigne
- ☐ Aviculture
- ☐ Fruits & légumes
- ☐ Pâtre
- ☐ Chèvre

- ☐ Je m'abonne pour 1 an 100 €
- ☐ Je m'abonne pour 2 ans 195 €
- ☐ + 1 revue Réussir de mon choix*
 - ☐ pour 1 an 40 €
 - ☐ pour 2 ans 80 €

TOTAL

NOM PRÉNOM

RAISON SOCIALE

N° RUE

CP VILLE

Tél Fax Mobile

Email @

☐ Je n'autorise pas Terres de Bourgogne à m'envoyer des informations sur mon adresse mail

SIGNATURE

☐ Je règle € par chèque à l'ordre de SEP de Bougogne

☐ Je règle € par carte bancaire N°____/____/____/____
date d'expiration: ____/____

Terres de Bourgogne

Rejoignez-nous sur les réseaux sociaux

Facebook Twitter Google + agribourgogne.fr

Coin cuisine

Magret de canard aux épices et au melon caramélisé

Temps de préparation : 20 à 40 minutes ; temps de cuisson : 10 à 20 minutes.



Ingrédients pour 2 personnes :

- 1 melon,
- 1 magret de canard,
- 30 grammes de sucre en poudre,
- 1 citron jaune,
- 1 étoile de badiane,
- 1 gousse de vanille,
- Quelques grains de poivre de Cubèbe,
- Sel.

Réalisation :

Entailler légèrement la peau du magret. Dans une poêle bien chaude, le déposer côté peau. Laisser la graisse fondre et colorer pendant environ 2 mn à feu moyen. Une fois que la peau est bien colorée, retourner le magret et poursuivre la cuisson pendant 2 mn. Réserver la poêle.

Déposer le magret dans un plat à four, saler et poivrer. Placer dans un four préchauffé à 220 °C (th. 7-8) pendant 6 mn pour une cuisson rosé (8 mn à point, 10 mn bien cuit). Laisser reposer le magret sur une planche sous une feuille de papier aluminium pendant 5 mn avant de le découper. Dans la poêle de cuisson du magret, déglacer en versant un petit verre d'eau. Ouvrir la gousse de vanille au couteau dans la longueur et récupérer les grains en raclant les demi-gousses avec la lame du couteau. Déposer dans la poêle la badiane et les grains de vanille puis remuer avec une cuillère en bois. Laisser bouillir environ 3 mn jusqu'à l'obtention d'un jus. Retirer du feu.

Pendant ce temps, couper le melon en 6 quartiers. Retirer la peau et les pépins.

Presser le jus du citron. Dans une poêle, faire fondre à feu très doux, le sucre et le jus de citron jusqu'à l'obtention d'un caramel blond. Déposer les quartiers de melon et les faire cuire pendant environ 5 mn de chaque côté.

Trancher finement le magret. Répartir les tranches de magret et les quartiers de melon dans les assiettes de service.

Arroser de jus et déguster sans attendre !

Note :
Recette créée par SIPMM Melon

PETITES ANNONCES 3, 10 ou 27 départements

Annonces réservées aux particuliers - Le journal accepte les petites annonces jusqu'au lundi 12h00.

1 REMPLISSEZ VOTRE GRILLE *(en lettres capitales lisibles, une lettre par case, une case blanche entre chaque mot)*

La ligne supplémentaire : 3,05 €TTC

❒ **Annonce encadrée : 3,05 €TTC** ❒ **Annonce domiciliée au journal : 4,57 €TTC**

2 COCHEZ LA ZONE DE DIFFUSION DE VOTRE CHOIX ET LE NOMBRE DE PARUTION (S)

❒ **RÉGIONALE - 3 départements**
(Côte d'Or, Nièvre, Yonne)
❒ 1 Parution **10 €**
❒ 2 Parutions **15 €**
❒ Parution supplémentaire **5 €**
(identiques et consécutives)

❒ **GRANDE RÉGION - 27 départements**
(Ain, Allier, Ardèche, Cher, Corrèze, Côte d'Or, Creuse, Doubs, Drôme, Isère, Jura, Loire, Haute-Loire, Meurthe et Moselle, Meuse, Moselle, Nièvre, Puy de Dôme, Bas Rhin, Rhône, Saône-et-Loire, Haute-Saône, Savoie, haute-Savoie, Vosges, Territoire de Belfort, Yonne)
❒ 1 Parution **29 €**
❒ 2 Parutions **43€**
❒ Parution supplémentaire **15 €**
(identiques et consécutives)

❒ **VALLÉE DU RHÔNE ET BOURGOGNE - 10 départements**
(Ardèche, Côte d'Or, Drôme, Gard, Isère, Nièvre, Rhône, Saône-et-Loire, Yonne, Vaucluse)
❒ 1 parution **17 €** ❒ 2 parutions **26 €** ❒ Parution supplémentaire **10 €** *(identiques et consécutives)*

3 COCHEZ LA RUBRIQUE DE VOTRE CHOIX

- ❒ Tracteurs
- ❒ Matériels de travail du sol
- ❒ Matériels de récolte
- ❒ Matériels de traitement
- ❒ Matériels arbo-viti
- ❒ Matériels de distribution
- ❒ Matériels d'épandage
- ❒ Matériels d'irrigation
- ❒ Matériels forestiers
- ❒ Matériels travaux publics
- ❒ Matériels de cave
- ❒ Matériels de manutention
- ❒ Matériels de station
- ❒ Matériels de taille
- ❒ Materiels agricoles divers
- ❒ Véhicules utilitaires
- ❒ Véhicules tourisme
- ❒ Ventes/achats de récoltes
- ❒ Cultures sous abris
- ❒ Plants/pépinières/Droits à produire
- ❒ Bâtiments professionnels
- ❒ Propriétés achat/ventes
- ❒ Terrains
- ❒ Locations agricoles
- ❒ Locations autres
- ❒ Offres d'emplois
- ❒ Demandes d'emplois
- ❒ Propositions commerciales
- ❒ Offres de service
- ❒ Mariage-rencontres
- ❒ Divers
- ❒ Animaux divers
- ❒ Bovins
- ❒ Caprins
- ❒ Ovins
- ❒ Porcins
- ❒ Equins
- ❒ Volailles/Lapins
- ❒ Chiens
- ❒ Chasse/gibier

4 JOIGNEZ VOTRE RÉGLEMENT ET ENVOYEZ LE TOUT À TERRES DE BOURGOGNE

Nom :
Prénom :
Adresse :
.....
Code Postal :
❒ Je joins un chèque de €TTC à l'ordre de Terres de Bourgogne
❒ Je règle par la somme de €TTC
carte N° |_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|
expire fin |_|_|/ |_|_| signature:
Banque

Terres de Bourgogne
Les Jardins d'Octobre - 4, rue Davout
BP 77409 - 21074 DIJON Cedex
Tél.: 03.80.78.90.40
Fax : 03.80.70.08.02

Votre justificatif comptable

A découper et à conserver
parue le:.....
Nom - Prénom :.....
Adresse :
.....
.....
Collez ci-dessous votre annonce parue dans le journal

Montant :.....TTC
(dont TVA 20 % soit.....€)



SEINE-MARITIME

Paroles de jeune

APPELLATION

Nicolas Beurion, 32 ans, est éleveur laitier à Saint-Saëns. La création d'un atelier de fabrication de neufchâtel lui a permis de s'installer sur l'exploitation familiale en 2009.



Il aime
- Le relationnel avec les clients
- Expliquer mon travail

Il n'aime pas
- La paperasse due à une règlementation très lourde pour la transformation du lait cru

Nicolas : l'as des cœurs

■ Nicolas a découvert la fabrication du neufchâtel fermier au cours de sa formation Bac Pro au lycée agricole de Brémontier Merval, en Seine-Maritime. Après un BTS en productions végétales et une formation commerciale, il a été vacher de remplacement avant d'effectuer son stage six mois dans une fromagerie du Pays de Bray. Le jeune homme se tourne alors naturellement vers cette spécialisation et se lance dans la création d'un atelier de fabrication de ce fromage emblématique de son département, pour pouvoir revenir sur l'exploitation familiale. Il s'installe en 2009 en société avec ses parents, éleveurs laitiers à Saint-Saëns, commune située sur la zone d'appellation d'origine protégée neufchâtel qui existe depuis le 3 mai 1969.

Un laboratoire de 150 mètres carrés est construit, attenant à la salle de traite. Le troupeau prend alors une orientation plus fromagère et évolue vers du 100 % race normande. *« Le neufchâtel est un fromage fabriqué exclusivement avec du lait de vache emprésuré, à pâte molle lactique et à croûte fleurie légèrement salée. Le cahier des charges impose que le troupeau comprenne au moins 60 % de vaches de race normande. J'ai fait le choix du 100 % normand car je pense que la race a une grande incidence sur la qualité du lait et donc du fromage. Pour moi, le neufchâtel fabriqué avec du lait de normandes est plus onctueux et s'affine mieux grâce à la teneur plus riche en caséine kappa, importante dans le processus de coagulation du lait ».*





> *« Le neufchâtel fabriqué avec du lait de normandes est plus onctueux »*

100 % race normande

Pour avoir l'appellation, le troupeau doit pâturer au moins six mois dans l'année. Pendant cette période, le pâturage représente plus de 50 % de la ration de base exprimée sur la matière sèche. L'exploitation doit comporter au minimum 0,25 hectare de prairie pâturable par vache laitière, et au maximum 0,25 hectare de surface exploitée en maïs ensilage destiné au troupeau. *« Pour s'adapter au cahier des charges, j'ai redonné une place importante à l'herbe dans la ration et pour cela, les surfaces en herbe ont augmenté de 10 hectares. Bien gérer le pâturage demande plus de technicité. L'herbe pousse durant quatre mois, mais elle est dans la ration toute l'année, j'ai donc fait le choix de l'enrubannage. »* L'exploitation comprend aujourd'hui 95 hectares, dont 40 hectares d'herbages. Le troupeau est composé de 70 vaches laitières et des élèves femelles. La race normande est bien adaptée au système de production brayon (herbe et pâturage) et fournit un lait riche en matières grasse et protéique, d'une excellente fromageabilité en pâtes molles.



« Mes parents ont toujours travaillé de façon extensive. Le niveau de production du troupeau n'est pas très haut, mais nous avons des taux assez élevés, un TP de 37 et un taux de matière grasse de 44 %. Au niveau de notre sélection génétique, le choix des taureaux se fait avec l'objectif de maintien de ces taux. Néanmoins, avec 44 % de matière grasse, il est parfois compliqué de bien travailler le fromage. Cela joue sur la fleur qui a plus de difficulté à s'implanter. Je réfléchis donc à une alimentation différente qui ferait baisser la matière grasse tout en maintenant le TP ». La moitié de la production laitière est transformée, soit 200 000 litres pour fabriquer 2 500 fromages par semaine. Le neufchâtel se présente sous différentes formes : bonde cylindrique, carré, briquette, double bonde, cœur, grand cœur.

Affiné à cœur

Dans le cas de la fabrication fermière, le lait est mis en oeuvre au plus tard 12 heures après la traite, à l'état cru, et sans avoir été réchauffé. *« J'ajoute au lait qui arrive du tank de la presure pour la coagulation et des ferments lactiques pour faire descendre le pH de 6.3 à 4.5. Au bout de 24 heures, le lait caillé est égoutté dans des sacs durant 12 heures pour évacuer le sérum et garder la pâte solide du lait. Ensuite, les sacs sont pressés durant à nouveau 12 heures afin d'obtenir 40 à 45 % d'extrait sec qui est malaxé avec 2 % de sel et du penicillium. La pâte est moulée et les fromages ainsi formés partent dans les haloirs d'affinage. Il faut un minimum de 10 jours d'affinage pour pouvoir commercialiser le neufchâtel. A ce stade, il est blanc et c'est comme cela qu'il est le plus commercialisé. Au bout de 25-30 jours, il est demi affiné et crémeux et au bout de 60 jours, on obtient un neufchâtel affiné à cœur très apprécié des hauts-normands pure souche ».*

CATHERINE HENNEBERT

Son exploitation

- Un cheptel de 70 vaches normandes
- 95 hectares, dont 40 hectares d'herbages
- Un atelier de transformation de 150 m²

Une nouvelle brasserie artisanale à Clamecy (58)

Les Bières du Donjon à l'assaut des assoiffés bourguignons

Vendredi et samedi prochains, les Bières du Donjon organisent leurs portes ouvertes pour le lancement de leur activité, dans la zone artisanale Saint-Exupéry de Clamecy. Les premières bières brassées par deux jeunes entrepreneurs couleront à flot. Les deux ex-étudiants de biologie visent une clientèle régionale.


Les deux jeunes brasseurs s'approvisionnent en grains issus de l'agriculture régionale.


Démarche marketing et communication modernes viennent valoriser des recettes de bières complexes et très pointues comme ils en ont le secret.


Les grains d'orge maltée et le houblon sont d'abord concassées dans une première machine.

N'allez pas imaginer un château médiéval, où de précieux grains de malt et de houblon percoleraient dans le secret religieux d'une alcôve ancestrale... Les Bières du Donjon, fruit d'une approche marketing très calibrée, sont une marque certes inspirée par la tradition brassicole monastique, mais une marque d'un breuvage tout ce qu'il y a de plus neuf. A Clamecy, dans un entrepôt de la Zone d'activités artisanales, deux jeunes alchimistes lancent leur projet professionnel : *«rendre accessible des bières pointues techniquement, maltées mais pas trop houblonnées, au plus grand nombre»* avec une vraie recherche de qualité gustative. A 25 et 25 ans, Alexandre Burnier et Romain Flesch, sont deux anciens copains qui se sont rencontrés à Paris durant leurs études d'ingénieurs en biologie appliquée option agro-alimentaire. L'un est Savoyard, l'autre, Alsacien et, si tous les deux nourrissent une passion pour la bière hors norme, rien ne les prédestinait à ouvrir leur propre brasserie artisanale à Clamecy, dans le Nord de la Nièvre. *«Mon épouse a trouvé un emploi dans la région et, avec Alexandre, nous avons eu envie de sauter le pas»* explique Romain, dont les bacchantes fournies trahissent un vrai talent pour accueillir la mousse dorée. Car ces deux copains, après deux emplois CDI depuis 2012, dans le nougat à Montélimar pour le premier, dans une brasserie icaunaise pour l'autre, ne partent pas complètement à l'aventure... Ce sont des stages et des études de cas, durant leur cursus, qui leur ont offert leur opportunité professionnelle : *«Nous devions monter un projet et le défendre auprès des professeurs et des professionnels, qui allait de la production à la commercialisation d'un produit agro-alimentaire. Nous nous sommes pris au jeu. Le modèle d'une mirco-brasserie était né»* !

85000 euros d'investissement

De contacts avec les collectivités en montage financier, faisant appel au crowdfunfding *(ndlr: financement participatif)*, les deux compères ont donc décidé de passer à la réalisation en avril 2014. Dès septembre, ils signaient un contrat de location du bâtiment avec la Communauté de communes des Vaux d'Yonne, un hangar qu'ils partagent encore provisoirement avec l'entreprise de pains de mie Jacquet, voisine de la zone d'activités. Au total, c'est investissement de 85 000 euros, qu'ils réalisent, pour lancer leur brasserie et leur marque de bières. *«A la fois peu pour une entreprise et beaucoup pour de jeunes qui sortent de leurs études d'ingénieurs»* admet Alexandre. Ils ont peaufiné leur étude de marché, en demandant leurs données technico-économiques à d'autres de leurs désormais concurrents, mais sans jamais s'en tenir aux spécifications des leaders indiustriels de la brasserie. Ils escomptent bien faire valoir leur authenticité et leur savoir-faire artisanal, *«avec des recettes plus complexes mais gustativement plus qualitatives»*. Jusqu'à imaginer, dans leur gamme qui va compter 4 bières (dont 3 blondes), une recette à base de pétales de roses séchées et brassées par leurs soins. Outre une politique de communication offensive, reliquat de leurs études à l'école, Alexandre et Romain ont aussi une approche économique très poussée, choisissant d'acquérir *«du matériel de seconde main de toute la France, mais en très bon état, plutôt que de se fournir chez les fournisseurs du marché de la brasserie, qui sont hors de prix !»* C'est ainsi qu'ils utilisent pour leurs premiers brassins, vieillissant dans leurs premières bouteilles, des cuves et des tanks venant des fermes laitières : *«A part quelques détails que nous maîtrisons parce qu'il peuvent avoir une incidence sur le goût de la bière, le matériel est quasiment le même»* souligne Romain. Autre proximité avec le monde agricole : *«nous achetons le malt auprès de Soufflet, des grains qui sont produits dans la région Bourgogne, et nous faisons venir le houblon d'Alsace, l'un des seuls secteurs où il est produit mais dont l'ingrédient est nécessaire à l'appellation bière»* précise Alexandre. Et ce n'est pas tout. Après que l'orge malté ait été concassé dans un moulin *(ndlr: 100 kg de malt pour un brassin qui produit 450 à 500 litres de bière)*, que la substance ait été mélangée à l'eau et chauffée pour extraire l'amidon du grain transformé en sucre, reste une sorte de bouillie, les drèches, qui *«pour nous sont un déchet, mais que nous donnons à un éleveur voisin pour l'alimentation de ses charolaises parce que c'est très riche en protéïnes»*. Charge à l'agriculteur de venir chercher les 400 kg de résidus chaque semaine...

Choix de recettes élaborées !

Après rinçage dans une autre cuve, retour dans la cuve matière pour stériliser, clarifier le moût et faire évaporer les composants nocifs tout en extrayant les principes amers du houblon, c'est la phase de fermentation qui commence dans les deux tanks à lait reconvertis. Le moût est refroidi brutalement, le choc thermique rendant le liquide le plus stérile possible. La fermentation dure entre 3 et 5 jours, au terme desquels la phase de garde débute, en bouteilles, entre 22 et 25 degrés, *«dans une pièce de contreplaqués que nous avons montée nous-mêmes»* précisent les deux entrepreneurs. C'est là que des levures sont réinjectées pour créer la pétillance, clarifier le breuvage, exaucer les arômes... *«L'intégralité de notre première production repose là»* annonce Romain qui montre les 2200 bouteilles *(ndlr: soit 10 fûts)* qui seront étiquetées dans la semaine avant d'être proposées les 8 et 9 mai prochains... Vendredi et samedi prochains, en effet, les Bières du Donjon prendront officiellement vie pour le grand public. Les deux jeunes chimistes organisent leurs portes ouvertes, dans l'entrepôt de production et dans l'espace boutique dont la décoration évoque le Moyen-âge. Des troncs d'arbres portent des ramequins laissant apparaître des échantillons des grains et feuilles utilisés dans leurs recettes. Une épée d'Excalibur viendra bientôt souligner l'esprit médiéval qu'ils veulent insuffler aux lieux. Des chopes de toutes marques, collection personnelle de Romain, ornent déjà les étagères, où les cartons *«maison»* n'attendent plus que de se remplir de leurs productions. Les verres, siglés du logo bleu des Bières du Donjon, n'attendent plus que la dégustation... Alexandre a même retrouvé des bouteilles anciennes, qu'il date des années 20 ou 30, témoignant de la présence à Clamecy d'une certaine brasserie Schneider. De très lointains collègues, sans doute disparus du métier au tournant de la 2ème Guerre mondiale... Et au fait, la bière, quel goût a-t-elle ? Sur le bar en bois, la couleur ambrée est du plus bel effet. Et foi d'amateur de bière au malt à whisky, la première production ressemble de près à une marque célèbre de bières qui commence par Adel et finit par Scott... *«Notre spécificité repose sur trois points : le choix des matières premières, la fermentation et la méthode de brassage»*. Désormais, ils veulent conquérir les cavistes, bars et restaurants de toute la Bourgogne... Et des brasseries parisiennes leur font déjà un appel du pied.

EMMANUEL COULOMBEIX